

Jugement unanime de la Cour suprême

La Régie du logement est constitutionnelle

par Rodolphe Morissette

Les locataires et propriétaires du Québec pourront continuer à recourir à la Régie du logement. Le Cour suprême du Canada a renversé hier à l'unanimité une dizaine de jugements antérieurs et reconnu la validité constitutionnelle de ce tribunal quasi judiciaire créé par le gouvernement Lévesque en 1979.

Un grand nombre d'observateurs s'attendaient à un jugement contraire du plus haut tribunal du pays, car ce dernier avait déclaré inconstitutionnelle une régie semblable créée en 1981 par le gouvernement de l'Ontario.

Ce qui fait toute la différence pour le

Québec, suivant le juge Julien Chouinard, qui a rédigé la décision d'hier au nom de ses collègues, c'est que le Québec — et d'abord le Bas-Canada, par contraste avec le Haut-Canada — a toujours eu ces pouvoirs.

Le Québec en jouissait dès avant la Confédération du 1er juillet 1867. D'abord, des juridictions inférieures à la Cour supérieure existaient dans le Bas-Canada, qui tranchaient les litiges entre locataires et locataires. En campagne existaient en effet depuis 1821, dans le Bas-Canada, la Cour des commissaires; on en comptait encore 222 au moment de la Confédération.

De plus, le Code de procédure civile

du Québec, qui avait été adopté le 28 juin 1867, soit quelques jours seulement avant l'Acte de l'Amérique du nord britannique, créait dans certaines villes, telle Montréal, la Cour du Recorder, qui possédait en matière de rapports entre locataires et locataires « la même compétence et les mêmes pouvoirs que la Cour supérieure et la Cour de Circuit », écrit le juge Chouinard.

Rappelons que la situation était différente dans le Haut-Canada. C'est ce qui explique la décision différente de la Cour suprême en 1981 touchant le *Rent Review Board*, que le gouvernement ontarien se proposait de créer comme l'équivalent chez nos voisins de la Régie

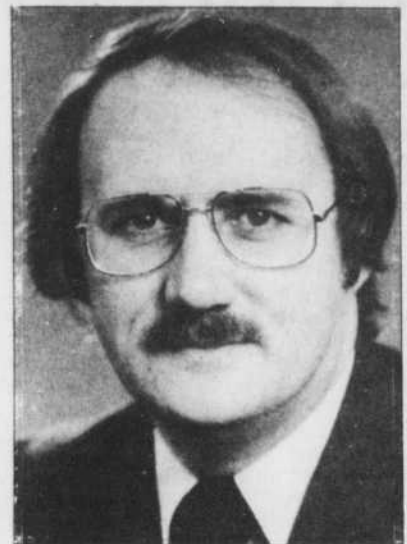
du logement. Dans le Haut-Canada, les cours supérieures, de district et de comté exerçaient une compétence exclusive sur les litiges entre propriétaires et locataires.

Le gouvernement Lévesque créait en 1979, par une nouvelle loi sur le logement (no 107), la Régie du logement, qui succédait ainsi à la Commission des loyers instituée en 1951. Le gouvernement du Parti québécois voulait mettre à jour les mécanismes administratifs de conciliation entre propriétaires et locataires et créer ce qui est en réalité un code du logement locatif.

La nouvelle loi, en vigueur depuis le 1er octobre 1980, contenait des disposi-

tions qui modifiaient plusieurs articles du Code civil. C'est sous cet angle précis que la Loi 107 fut contestée d'entrée de jeu devant les tribunaux par des propriétaires d'immeubles locatifs, réunis en une corporation du nom de PROPIQ Inc.

Les propriétaires remettaient en cause la légalité constitutionnelle de la nouvelle Régie. Essentiellement, on contestait à Québec le droit de créer ce qui représentait en vérité « un nouveau tribunal civil de première instance », enlevant ainsi à la Cour supérieure, qui est de juridiction fédérale, une juridiction qui, selon la constitution canadienne de



Guy Tardif: argument historique.

Voir page 8: La Régie

Arafat mène son dernier combat

Violents combats inter-palestiniens à Tripoli: 100 morts

TRIPOLI (d'après AP, AFP et Reuter) — L'état s'est considérablement resserré hier autour des positions tenues par les partisans de M. Yasser Arafat à Tripoli (Nord-Liban) et dans ses abords immédiats, pilonnées depuis l'aube par les dissidents du Fatah, aidés par les Syriens et les Libyens.

Au moins cent personnes ont été

tuées et 170 autres blessées au cours de ces violents combats qui n'ont diminué d'intensité qu'en soirée, ont indiqué les correspondants en poste dans la région.

Outre 45 morts au sein de la population libanaise du Liban-Nord, 40 dissidents palestiniens ont été tués au nord-est de Tripoli au cours des attaques, ainsi que 15 partisans du chef de l'OLP

Yasser Arafat dans le camp palestinien de Baddaoui tenu par les loyalistes, selon des bilans partiels recueillis auprès de différentes sources dans la région.

Par ailleurs, 110 Palestiniens blessés ont été dénombrés dans deux hôpitaux de la région, ainsi que 60 civils libanais, ajoutent les correspondants.

Totalement encerclé, le président du comité exécutif de l'OLP a lancé un appel angoissé aux dirigeants des pays arabes, amis, non alignés et du bloc socialiste afin qu'ils interviennent et empêchent « un nouveau massacre comme celui de Sabra et Chatila ».

Ce message de M. Arafat a été transmis par la mission de l'OLP auprès des Nations unies à Genève, où sont réunis depuis lundi les représentants des différentes factions libanaises dans le cadre du congrès pour un dialogue au Liban.

Dans son message, M. Arafat, qui est bloqué depuis plus d'un mois à Tripoli, deuxième ville du Liban, avec 8,000 fe-

dayne, estime que « l'action entreprise par les Syriens constitue malheureusement une tentative pour accomplir ce qu'Israël et les États-Unis n'ont pu accomplir (...). Les combattants palestiniens défendent fermement leur peuple, la révolution et les droits légitimes de l'OLP à l'indépendance politique et à la prise de ses propres décisions ».

De source libanaise dans la ville de Tripoli, on indique que les attaques lancées par les dissidents contre les camps où sont retranchés les loyalistes du Fatah ont été repoussées et qu'aucune position loyaliste n'est tombée aux mains des dissidents.

Ces derniers, ajoute-t-on de même

Voir page 8: Arafat

Pêches: Québec légiférera pour stopper Ottawa

par Pierre O'Neill

Québec a décidé de faire appel à l'Assemblée nationale pour bloquer l'offensive d'Ottawa dans le domaine des pêcheries.

Le gouvernement Lévesque déposera, dès la reprise des travaux parlementaires, le mardi 15 novembre, deux projets de lois visant à « permettre au Québec d'assumer l'entière juridiction dans les secteurs des pêches, suite au bris de l'entente de 1922 dans la pêche maritime ».

Un porte-parole du ministre de l'Agriculture et des pêcheries a confirmé hier au DEVOIR qu'un premier texte intitulé « Loi sur la pêche et l'aquaculture commerciale », aura essentiellement pour objet d'encadrer les énoncés de principes sur lesquels le Québec fonde les prétentions de sa juridiction. Dans un deuxième temps, la « Loi modifiant la loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments », proposera d'introduire de nouveaux permis d'exploitation reliés aux produits de la pêche et d'instaurer de nouveaux mécanismes de contrôle de la qualité des produits des usines de préparation et de transformation.

Le conseil des ministres, lors de sa réunion hebdomadaire, a donné le feu vert à ces deux projets de lois mis de l'avant par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon. Tout en gardant le secret sur ses intentions d'intervention devant l'Assemblée nationale, M. Garon a donné hier le signal de la reprise des hostilités avec le ministre fédéral des Pêcheries, M. Pierre De Bané, en faisant savoir que le Québec ne confierait

Voir page 8: Pêches



Essence sur mesure

Des députés conservateurs fédéraux comptent ouvrir à travers le pays une chaîne de stations-service-dépanneurs où l'essence sera offerte en gallons plutôt qu'en litres, et les aliments vendus à la livre plutôt qu'au kilo. Le député Bill Domm n'a pas hésité, hier, à venir mettre lui-même la main à la pompe de la première station anti-métrique ouverte par quelques conservateurs de la région d'Ottawa, il y a quelques mois, près de Carleton Place. (Photolaser CP)

GENÈVE (d'après Reuter et AFP) — Dans le cadre d'un accord provisoire mis au point hier à Genève par les dirigeants de factions libanaises, le président Amine Gemayel a été chargé d'entreprendre des démarches en vue du retrait des troupes israéliennes du Liban, indique-t-on de source proche de la conférence.

Cette décision met en cause l'accord signé le 17 mai par Israël et le Liban sur le retrait de l'ensemble des forces étrangères ayant envahi le pays l'an dernier.

Le chef de l'État libanais se rendra à Washington pour examiner la question avec les responsables américains, ajoute-t-on de même source. Les États-Unis ont été le principal artisan de l'accord israélo-libanais.

Selon un bref communiqué officiel publié après les discussions d'hier, « compte tenu des circonstances qui ont accompagné la signature de l'accord du 17 mai (entre le Liban et Israël) et des ambiguïtés internationales qui pourraient résulter de la poursuite de la situation actuelle, le congrès demande au président de la république de poursuivre ses efforts à l'intérieur du Liban et sur le plan international pour mettre fin à l'occupation israélienne, et d'engager les consultations internationales nécessaires pour assurer la souveraineté totale et absolue du Liban, sur tout son territoire et dans tous les domaines nationaux ».

L'examen de l'accord du 17 mai est devenu la question-clé des pourparlers

Voir page 8: Gemayel

S-31: rien ne change quant au fond

par Michel Nadeau

Le seul amendement significatif au projet de loi S-31 est l'exclusion des petites entreprises de camionnage et « les amendements annoncés, hier matin, par Madame Judy Erola, constituent une farce magistrale et coûteuse pour les citoyens du Québec ».

Dans une réaction vive, la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec affirme que le gouvernement canadien « s'est livré à un simulacre de consultation au cours de laquelle on a tenté de manipuler les milieux d'affaires du Québec et l'opinion publique ».

La Chambre de commerce de Montréal soutient également que le nouveau projet de loi S-31 ne répond pas aux véritables problèmes et qu'Ottawa devrait retirer ce projet de loi.

Mardi soir, une dépêche de la Presse Canadienne annonçait des changements substantiels à cette future loi qui limiterait, entre autres, l'action de la Caisse de dépôt et placement dans la protection de son investissement dans le Canadien Pacifique. Cette nouvelle a été reprise par différents médias, dont LE DEVOIR. Il s'avère cependant que, contrairement à ce qu'affirmait le texte de la dépêche, la limite de propriété de 10 % des actions avec droit de vote demeure toujours et que les provinces ne pourront exercer de droit de vote au-delà de cette norme.

Les modifications apportées par le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations ne touchent que les entreprises dont les actifs ou les ventes ne dé-

Voir page 8: S-31

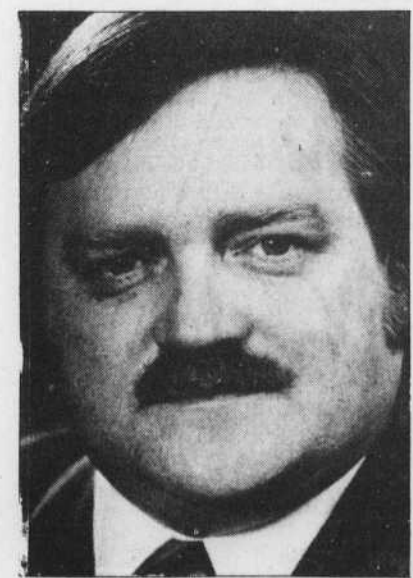
Air Canada: René Amyot démissionne

— page 2

Icônes byzantines



de Rosette Mociornitza 656-0188



Jean Garon: les hostilités reprennent.

Israël ouvre les yeux

1) Ajuster ses politiques à ses moyens

par Gilbert Brunet

Editorialiste au DEVOIR, notre confrère rentre d'une brève tournée en Israël.

Avec la démission du dernier de ses « rassembleurs », Menahem Begin, le pays se retrouve avec un premier ministre possiblement compétent mais assurément terne. Dans un contexte où la coalition gouvernementale n'est as-

surée que de 61 votes sur 120 à la Knesset, Yitzhak Shamir ne dispose que d'un très mince canal où naviguer. Et en eaux troubles encore, comme ses prédécesseurs, si ce n'est pire.

A mi-mandat, M. Begin laisse à M. Shamir une situation en apparence intenable:

- l'armée israélienne est embourbée au Liban;
- le peuplement des territoires occupés divise les citoyens plus que jamais;
- la défense et la sécurité grèvent plus de la moitié du budget d'un État lour-

dement endetté, qui n'a plus les moyens de ses politiques;

■ à tel point que la situation économique du pays impose des correctifs majeurs, d'urgence;

■ si le gouvernement résiste aux votes de méfiance que l'opposition travailliste multiplie, les observateurs au pays estiment qu'il ne pourra tenir jusqu'en 1985.

Les motifs officiels de la démission de M. Begin ont circulé ici: le décès de son épouse, sa santé chancelante, les

Voir page 8: Israël

Le prix de l'excellence

Les secrets des meilleures entreprises
DE THOMAS PETERS ET ROBERT WATERMAN

Pour réussir en affaire, découvrez les huit pratiques fondamentales qui caractérisent les entreprises les mieux gérées.

360 pages 24,95 \$

DIFFUSION DU LIVRE MIRABEL
8925, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL H2N 1M5 384-2690

Traduction du best-seller américain «In Search of Excellence». Un million d'exemplaires vendus en 10 mois aux États-Unis.

Sur la liste des best-sellers du New York Times depuis 42 semaines.

CLAIRE BONENFANT AU DEVOIR

Améliorer la condition des femmes, oui, à la condition que ça ne coûte rien au gouvernement

par Renée Rowan

« Le gouvernement du Québec, depuis cinq ans, s'est préoccupé de la condition féminine...ne pas l'admettre serait malhonnête. Quand il s'agit de principes, d'idées et de mesures qui ne coûtent rien, il est ouvert, progressiste même. Il est toutefois beaucoup plus timide quand ça coûte de l'argent. Il n'a pas encore compris qu'investir dans les femmes, ça pourrait être rentable ».

Au terme de son mandat de cinq ans à la présidence du Conseil du statut de la femme qui célèbre cette année son 10e anniversaire, Claire Bonenfant a accepté de dresser avec nous un bilan de ces années qui ont été cruciales tant pour les femmes que pour cet organisme.

« Le gouvernement n'a pas encore réussi à intégrer la notion d'équation entre investir pour les femmes et rentabilité, affirme la présidente du CSF qui quittera son poste au début de décembre. Il n'a pas encore compris que si on permet aux femmes d'aller travailler, ça génère des impôts. Si on leur permet de se former, elles seront ainsi plus aptes au marché du travail, donc plus aptes à payer un régime de rentes...elles coûteront moins cher quand elles seront vieilles. On pense toujours que ce sont des cadeaux que l'on fait aux femmes, que nous ne sommes pas des citoyennes à part entière ».

Le plus inquiétant pour Mme Bonenfant dans la conjoncture actuelle de crise et de reprise de l'économie, c'est ce déplacement des clientèles-cibles auquel on assiste présentement. « À peine avions-nous réussi,

nous les femmes, à nous faire remarquer comme groupe défavorisé que certains gouvernements amorçaient des mesures pour contrer la discrimination systémique, et voici qu'on met l'accent sur l'emploi des jeunes. On est prêt à investir pour la jeunesse parce que ça va être rentable. Le gouvernement ne doit pas faire de choix entre des catégories sociales. Nous ne l'acceptons pas. Sans contester le bien-fondé d'agir au bénéfice des jeunes trop longtemps laissés pour compte, nous ne pouvons perdre un pouce du terrain gagné si péniblement tant que nous avons gagné du terrain. Dans certains domaines tels la technologie, l'informatique, la bureautique, la transformation du marché de l'emploi, nous reculons ».

Un des exemples les plus flagrants de ce manque de volonté d'investir pour les femmes, c'est le rapport de la commission Jean qui dort sur les tablettes et dont le gouvernement n'a encore rien fait. Cela a pourtant coûté au gouvernement \$2,8 millions.

« C'est un véritable scandale », affirme la présidente du CSF. Les recommandations de la commission auraient pu déboucher sur des programmes de formation qui favoriseraient les femmes. Au contraire, note-t-elle, on a assisté au démantèlement d'un réseau de l'éducation des adultes qui faisait non seulement l'admiration des autres provinces, mais des autres pays. « Mettre en application les recommandations de la commission Jean en regard des femmes cela coûterait beaucoup d'argent et ce gouvernement ne l'a pas encore fait ».



Claire Bonenfant ignore encore où elle ira son mandat terminé. « Mais quel que soit l'endroit, dit-elle, la question des femmes est si universelle que je continuerai de m'en occuper ».

Ce manque de volonté politique d'investir pour cette autre moitié de la population (52% plus précisément) se vérifie également lorsqu'il est question de régler le problème de ce fameux classement « moquette ». On en parle depuis longtemps. On reconnaît qu'il y a là discrimination, mais ça reste encore au niveau des principes. Régler ce problème coûte-

rait cher, reconnaît Mme Bonenfant: le gouvernement est prêt à mettre presque \$30 millions, mais cela prendrait \$100 millions étalés sur plusieurs années. « Quand il est question de chiffres et d'argent, on repousse à plus tard la solution des problèmes ».

maisons d'accueil, des cours d'éducation sexuelle dans les écoles, de l'orientation des filles. Autant de dossiers sur lesquels le CSF a beaucoup poussé avec l'appui des femmes, mais qui demeurent en souffrance. Il y a des progrès d'enregistrés, mais c'est encore bien peu en regard des besoins qui sont énormes.

« Les femmes sont largement victimes de la crise économique, note Mme Bonenfant. Mais elles sont aussi largement victimes du fait qu'elles ne sont pas parmi les décideurs. Ce sont eux qui président au déroulement de la vie économique, qui contrôlent le prix des marchandises, la réglementation des capitaux, les taux d'intérêt, qui décident où investir l'argent disponible. Les décideurs sont drôlement importants, mais les femmes ne sont pas là pour les faire. Un groupe social travaille pour son groupe social. Le groupe qui gouverne est un groupe social d'hommes...ils travaillent pour leur chapelle ».

Si le gouvernement n'a pas encore reconnu les femmes comme groupe social ayant des intérêts, des problèmes particuliers, les femmes, elles, commencent à se reconnaître comme groupe. La libération des femmes, il y a dix ans, était une affaire individuelle. Les femmes se remettaient en question en disant « je n'accepte plus ça, moi... ». Maintenant, remarque la présidente du CSF, elles disent « nous n'acceptons plus ça, nous ». Graduellement, elles ont pris conscience que le pouvoir ne servait à rien individuellement si on ne le mettait pas au service du groupe.

« Le mouvement féministe est mort au Québec » voulait depuis quelque temps la rumeur entretenue par ceux et celles qui auraient bien souhaité que cela soit vrai. Le forum sur les questions économiques qui a attiré au Palais des congrès à Montréal en fin de semaine dernière plus de 1,000 femmes constitue, aux yeux de Mme Bonenfant, un démenti extraordinaire à cette affirmation gratuite. « Quand des femmes arrivent à travailler aussi sérieusement pendant deux jours sans avoir de leader charismatique - car il n'y a pas de leader dans le mouvement des femmes - c'est que non seulement il n'est pas mort, mais il est en bonne santé ».

C'est aussi, poursuit-elle, une réponse aux préoccupations du CSF: faire du mouvement des femmes une force au Québec avec lequel les gouvernements doivent compter. Maintenant que cette démonstration est faite, il appartiendra à la nouvelle présidente et au CSF conseil d'utiliser cette force des femmes qui vient de se manifester aussi clairement. Et pour cela, il faut trouver les moyens et les stratégies pour investir les

«eux du pouvoir. « C'est dans le domaine économique que les femmes ont une petite chance d'avoir une véritable emprise sur leur devenir », croit fermement Claire Bonenfant.

Le CSF a su, au cours des dernières années, assurer sa crédibilité auprès des femmes du Québec, crédibilité qui, à un certain moment, était passablement ébranlée. D'une part, le Conseil n'était pas assez connu et, d'autre part, on lui reprochait de n'être pas au service de toutes les femmes, en particulier celles des régions éloignées qui se sentaient totalement négligées.

Au cours de son mandat, dans les premiers temps surtout, Claire Bonenfant a décidé de mettre toutes ses énergies à développer la régionalisation du Conseil. Grâce au réseau de Consult-Action, qui a une animatrice dans chaque région, le CSF est maintenant présent partout, dans tous les coins du Québec. Il est là pour transmettre de l'information, mais aussi pour soutenir l'action des femmes. « Information signifie politisation, mobilisation, rappelle la présidente. Le CSF a trouvé son rôle, il a trouvé sa place, mais il ne

doit pas se substituer aux groupes de femmes, affirme-t-elle. Il ne peut que les aider à s'exprimer. C'est le mandat du conseil.

Claire Bonenfant est connue pour sa franc parler, pour son militantisme. Le gouvernement ne sera-t-il pas tenté de la remplacer par quelqu'un de plus docile, de « low profile »? Ce danger existe, reconnaît-elle. « Les femmes l'ont bien compris puisque c'est une des recommandations du forum que la nomination de la présidente du CSF fasse l'objet d'une consultation. Le Conseil représente pour elles un merveilleux outil, elles en ont pris conscience. À cause de cela, elles veulent qu'il reste ce qu'il est ».

« Comme présidente du Conseil du statut de la femme, je suis allée à la périphérie du pouvoir. Je sais maintenant la lutte à entreprendre...c'est de trouver les canyons par lesquels on va y entrer. Je ne serai probablement plus là quand on va y parvenir, constate au terme de cette entrevue Mme Bonenfant. J'ai trois filles, j'ai des milliers de sœurs. C'est pour elles que j'ai travaillé, que je vais continuer à travailler ».

Président du conseil d'administration d'Air Canada

René Amyot remet sa démission

par Paule des Rivières

OTTAWA — Le président du conseil d'administration d'Air Canada, M. René Amyot, a démissionné. Et le ministre des Transports, M. Lloyd Axworthy, n'a rien fait pour le retenir, bien au contraire, parce que cela dissiperait à son avis les soupçons planant sur la société de la Couronne.

M. Amyot a remis sa démission hier matin, moins de 72 heures après avoir appris que le ministre de la Justice du Québec ne le poursuivrait pas en rapport avec son comportement dans le choix d'un nouveau siège social pour Air Canada.

La surprise a donc été très vive. Elle a cependant fait place à la perplexité lorsque, à la sortie des Communions hier, le solliciteur général du Canada a refusé d'affirmer que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) avait fermé le dossier de M. Amyot. Résolument sibyllin, il a répété à trois reprises que la GRC avait terminé son enquête « en ce qui touche le siège social et Air Canada ».

M. Amyot, un avocat de Québec âgé de 57 ans, avait été nommé à la tête du conseil d'Air Canada par son ami, le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau.

Dans la lettre de démission qu'il a remise hier au ministre des Transports, Me

Amyot rappelle le « calvaire » que les insinuations grotesques et farfelues des derniers mois lui ont causé. « Cette enquête m'a beaucoup fatigué », a-t-il déclaré au DEVOIR hier, depuis son bureau de Toronto.

Et l'intensité de l'épreuve a été telle que « j'en suis venu à la conclusion que je serais peut-être mieux de me retirer du secteur public », a-t-il ajouté en précisant que le secteur des transports aériens ne l'intéressait pas moins et que si Air Canada passait un jour au secteur privé.

Dans sa lettre, M. Amyot souligne l'urgence pour Air Canada de « faire peau neuve », une allusion à peine voilée à des changements qui seraient souhaitables à la haute direction, notamment le départ de M. Claude I. Taylor.

Au DEVOIR, M. Amyot a été plus explicite: « Il faut de toute évidence un président du conseil d'administration à temps plein afin de faire contrepoids à des dirigeants au style autoritaire. Présentement personne ne peut contrebalancer les informations qu'ils nous apportent au conseil ».

M. Amyot était à couteaux tirés avec le président de la compagnie, M. Taylor, et avec plusieurs membres de l'équipe de direction. Et les divergences entre les deux dirigeants ont connu leur sommet dans une épineuse querelle sur le choix du futur siège social de la compagnie. M. Taylor favorisait Place Beaver Hall, immeuble construit au centre-ville de Montréal par Trizec Corp., de Calgary, et M. Amyot penchait pour le site de First Quebec situé le long de la rue McGill. M. Taylor a gagné.

Les divergences de vue des deux hommes devinrent célèbres et n'arrangea en rien le gouvernement déjà aux prises avec un gros déficit pour son transporteur aérien et subissant depuis longtemps les critiques de l'opposition sur son administration.

Voilà pourquoi M. Amyot insiste sur l'importance pour Air Canada « de commencer à faire peau neuve ».

Ce n'est certainement pas le ministre des Transports qui le contredira sur ce point. « J'ai accepté la démission de M. Amyot. Il est dans l'intérêt de la compagnie d'opérer des changements qui lui assureront un nouveau départ et dissiperont les préoccupations de la dernière année sur sa conduite. La société de la Couronne doit maintenant être en mesure de faire son travail », a déclaré le ministre lors d'une conférence de presse hier.

M. Axworthy venait de quitter le conseil d'administration de la compagnie Air Canada. Il venait également de parler à M. Amyot qui l'avait contacté une première fois la veille.

M. Amyot a bien dit hier, lors d'une conversation téléphonique, pour dire que c'est lui qui a présenté sa démission, que personne ne l'a sollicité. Mais elle a été acceptée avec empressement.

M. Amyot a fait l'objet



M. René Amyot

d'une enquête à partir du mois de décembre. C'est le ministre des Transports du temps, M. Jean-Luc Pepin, qui a demandé à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de se pencher sur le cas de M. Amyot. Et c'est d'ailleurs le même ministre qui a informé personnellement M. Amyot qu'on enquêtait sur son compte, lors d'un échange se produisant la veille du conseil d'administration spécial d'Air Canada devant décider une fois pour toutes du siège social.

L'existence de l'enquête ne fut connue publiquement qu'en mai. À cette époque, M. Amyot fut l'objet d'articles accablants dans *The Gazette* (qu'il poursuit d'ailleurs) et, aux Communes, le député d'Annapolis Valley-Hants en Nouvelle-Écosse, M. Pat Nowlan, revint fréquemment à la charge aux Communes en demandant la démission de M. Amyot. M. Nowlan parla notamment d'un marché d'amis de \$3,6 millions dans lequel M. Amyot aurait trempé en rapport avec le nouveau siège social de la compagnie et impliquant trois autres personnes voulant obtenir l'accès à l'aéroport de Toronto pour la compagnie aérienne portugaise TAP.

Hier, le député de Nouvelle-Écosse a été fidèle à ses habitudes et laissé entendre que des parties du rapport de la GRC font peut-être état des conflits d'intérêt ou de la conduite inconvenante de M. Amyot. Il veut voir ses parties du rapport. Il croit que toute la lumière est loin d'avoir été faite.

Il ne fut jamais très clair si l'enquête portait uniquement sur le comportement de M. Amyot entourant le choix d'un nouveau siège social pour la compagnie ou si d'autres agissements étaient scrutés également.

Une chose est certaine cependant c'est qu'aucune

poursuite ne sera intentée contre M. Amyot relative au siège social ou Air Canada.

M. Amyot exhorte le ministre de transformer le poste qu'il occupait en un poste à temps complet, seule manière, selon lui, de faire efficacement contrepoids à la direction et d'être tenu au fait des développements (il s'était d'ailleurs plaint d'avoir été tenu à l'écart de décisions importantes).

Le ministre des Transports a dit que la suggestion « mérite d'être considérée ». Mais il n'a pas dit à quel moment M. Amyot serait remplacé ni si son successeur serait un francophone.

M. Amyot recevait \$90,000 annuellement pour son travail à temps partiel à Air Canada et il a obtenu \$135,000 en quittant sa compagnie comme prime de séparation, soit une fois et demie son salaire. C'est ce qu'a dit M. Axworthy en conférence de presse, en précisant que cette question ne relevait pas de lui mais avait été conclue entre M. Amyot et le conseil d'administration.

M. Amyot souhaite par ailleurs que la tâche de son successeur soit mieux définie que la sienne, de manière à éviter les frictions.

Mais il continue de se demander si une personne qui a connu un certain succès dans les affaires peut se permettre d'accepter un mandat dans le domaine public tel que celui qui l'a si profondément affecté.

M. Amyot présentait en effet, jusqu'à son entrée dans le domaine public, une feuille de route remplie de succès.

L'avocat de la ville de Québec poursuivra son travail au sein du conseil de plusieurs grandes compagnies canadiennes de même que ses activités professionnelles à l'étude Jolin, Fournier, à Québec.

guérin
l'éditeur
qui
édite

MON NOUVEAU PROGRAMME DE FRANÇAIS AU SECONDAIRE
(Comprendre, produire, objectiver)
Joseph Vincent et Fleurette Daigneault

MON NOUVEAU PROGRAMME DE FRANÇAIS AU SECONDAIRE
COMPRENDRE PRODUIRE OBJECTIVER
5

En vente dans toutes les librairies

Ouvrages conçus dans l'esprit du nouveau programme de français.

Cahier 1 - ISBN-2-7601-0875-9 - 288 p. 7,15 \$ Sec. I
Cahier 2 - ISBN-2-76601-0910-0 - 230 p. 6,50 \$ Sec. II
Cahier 3a - ISBN-2-7601-0845-7 - 158 p. 4,75 \$ Sec. III
Cahier 4 - ISBN-2-7601-0906-2 - 238 p. 6,50 \$ Sec. IV

Secondaire V — 288 pages - 7,15 \$

Les maîtres pour les Sec. I, II, III, IV et V maintenant disponibles.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-8525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Les Belles Rencontres de la Librairie HERMÈS

Demain le 5 novembre de 14h à 16h
LYSIANE GAGNON
auteure de
« *Vivre avec les hommes* »
publié aux Éditions

QUÉBEC AMÉRIQUE
1120 ouest, av. Laurier (entre Querbes et De L'Épée)
Outremont, Montréal. Tél.: 274-3669
librairie agréée

J'ACHÈTE
parce que c'est l'un des meilleurs placements

PROFITABLES

- 9¼% d'intérêt la première année.
- Minimum garanti de 7% chacune des six années suivantes jusqu'à l'échéance.

SÛRES ET FACILES À ENCAISSER

- Garanties par le gouvernement du Canada.
- Encaissables en tout temps.
- Aucune pénalité d'intérêt à l'encaissement après le 31 décembre 1983.

LIMITE D'ACHAT

- \$50 000 par détenteur pour les achats au comptant.
- Pour les détenteurs d'obligations 1974 (S 29), \$50 000 plus le montant correspondant à la valeur nominale de leurs S 29.

PÉRIODE DE VENTE

- Du 24 octobre au 7 novembre inclusivement au comptant sans payer l'intérêt court.
- Toutefois, le ministre des Finances peut, à sa discrétion, mettre fin à la vente de cette émission en tout temps.

Achetez vite les vôtres!

Dans toutes les institutions financières autorisées: banques, courtiers, sociétés de fiducie et caisses populaires.

9¼%
la première année

les Obligations d'épargne du Canada

C'est sûr!

Canada

Statistique Canada publie les données du recensement de 1981

Langue maternelle : les Anglo-Québécois sont maintenant en majorité bilingues

par Jean-Pierre Proulx

La majorité des Québécois de langue maternelle anglaise sont dorénavant bilingues, révèle le recensement fédéral de 1981. En dix ans, le taux de bilinguisme a grimpé chez eux de 37 % à 53 %. Chez les francophones, le pourcentage des bilingues est passé de 26 % à 29 %, et chez les allophones de 33 % à 41 %.

Au recensement de 1981, comme à celui de 1971 du reste, on a posé aux Canadiens la question suivante : « Connaissez-vous assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation ? ». Statistique Canada vient tout juste de publier la réponse détaillée à cette question en fonction de la province d'origine des répondants, de la région où ils habitent, de leur groupe d'âge, de leur langue maternelle et de leur langue d'usage.

Malgré l'accroissement du pourcentage des bilingues chez les anglophones, les francophones fournissent encore en 1981, 73 % de tous les bilingues du Québec (2 % de moins, toutefois, qu'en 1971). En nombre absolu, les francophones bilingues sont passés de 1.250.635 en 1971 à 1.504.190, soit une augmentation de 20 %. Durant la même période, la population de langue maternelle française a augmenté de 8 %.

Chez les anglophones, le nombre de bilingues est passé de 289.750 à 371.045, soit une augmentation de 28 %. Par contre, la population totale anglophone, elle, a baissé de 788.830 à 694.915 soit une diminution de 12 %. Ils fournissaient, en 1981, 18 % des bilingues québécois.

Les bilingues allophones, enfin, comptaient en 1981 pour 7 % de tous les bilingues contre 6 % en 1971. Leur nombre a augmenté, en dix ans, de 123.405 à 189.865, soit 54 %, tandis que la population totale des allophones augmentait, elle, de 14 %.

Deux hypothèses expliquent l'accroissement important du taux de bilinguisme chez les anglophones : d'abord, l'immersion française dans les écoles anglaises, voire la fréquentation pure et simple de l'école française, et, dans une moindre mesure, le départ du Québec d'un plus grand nombre d'unilingues anglophones que de bilingues.

La première hypothèse paraît se vérifier quand on compare le taux de bilinguisme chez les jeunes. Ainsi, chez les anglophones de moins de 15 ans, 41 % étaient bilingues en 1981 contre 7 % des francophones et 35 % des allophones.

Le tableau ci-contre indique bien que la bilinguisation des francophones se fait tardivement et progresse à mesure que l'on vieillit ou que l'on entre sur le marché du travail. Chez les

jeunes anglophones et les allophones, l'accélération du bilinguisme semble davantage liée à la scolarisation : deux tiers des jeunes adultes (15 à 24 ans) sont dorénavant bilingues contre moins de la moitié chez leurs aînés.

Le départ des anglophones unilingues explique une petite partie seulement de l'augmentation du taux de bilinguisme des anglophones en 1981. Entre 1976 et 1981, a calculé Mme Mirreille Baillargeon, du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 131.530 anglophones ont quitté le Québec. Or, 61 % d'entre eux étaient unilingues et 39 % bilingues. Si tous étaient restés au Québec, le taux de bilinguisme aurait néanmoins été de 51 % au sein du groupe anglophone. Il est de plus de 53 %.

Des 50.000 francophones qui ont quitté le Québec durant le même lustre, 82 % étaient bilingues. Chez les allophones qui sont partis, 54 % connaissaient l'anglais mais pas le français.

Le professeur Charles Castonguay, de l'Université d'Ottawa, a analysé, de son côté, l'origine ethnique des 694.915 Québécois de langue maternelle anglaise et bilingues : 56 % d'entre eux sont d'origine britannique. Mais parmi ces anglophones britanniques, 55 % étaient toujours unilingues anglais en 1981.

Taux de bilinguisme, Québec, 1981

	franco-phones(1)	anglo-phones	allo-phones
	%	%	%
15ans	7	41	35
15-19ans	26	65	67
20-24ans	34	66	64
25 et plus	37	46	42
ensemble	29	53	45

(1) langue maternelle

Il a repéré, par ailleurs, quelque 126.500 anglophones d'origine ethnique carrément française (83.555) ou britannique-française (32.975) ou française de quelque autre manière (10.045) : 75 % de ces 126.000 anglophones étaient bilingues. Chez les 18.300 anglophones d'origine italienne, 75 % étaient aussi bilingues et 61 % des 57.600 anglophones d'origine juive.

Même s'il fait « moins de vagues » que Jérôme Choquette Pierre Lussier est toujours dans la course à Outremont

par Angèle Dagenais

Petite municipalité tranquille de 24.000 habitants qui s'intéressent plus ou moins à la « chose municipale » (taux de participation de 39 % aux dernières élections). Outremont ne devrait pas susciter grand intérêt dans le scrutin municipal de cette année si ce n'était la venue comme candidat à la mairie d'un ancien « homme fort » du gouvernement québécois, Me Jérôme Choquette.

L'équipe du maire sortant en a pris ombrage et tient à signaler que M. Pierre Lussier, même s'il ne fait pas autant de vagues que son concurrent, est toujours dans la course avec ses 15 années d'ancienneté comme conseiller municipal et son expérience d'un an à la mairie, terminant le mandat inachevé de M. Pierre Des Marais II, élu président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

Le Parti d'Outremont ne tient pas à faire un enjeu électoral des « Jardins d'Outremont », projet de développement domiciliaire et commercial de 700 millions, car, précise M. Lussier, ce projet est dans l'air depuis 1981. Il tient d'ailleurs à rectifier qu'il n'a jamais été membre de la Société de promotion et d'aménagement d'Outremont, organisme sans but lucratif qui a reçu du fédéral la somme de \$235.000 pour faire les études de faisabilité du projet des Jardins. Celui-ci comprend notamment le rattachement par un sol artificiel, ou le déplacement, des rails du CP qui bordent la ville d'Out-



Pierre Lussier

remont sur toute sa frontière nord, de la rue Hutchison à la rue Pratt.

Trois membres du conseil de ville sortant en font toutefois partie : MM. Jean Loiseau et José Dorais, du Parti d'Outremont, M. Aurèle Beaulieu, du Parti de la réforme municipale d'Outremont, ainsi que la femme du président-fondateur du Parti de la réforme, Mme Louise-B. Vaillancourt. Le président de cette société est nul autre que M. Pierre Des Marais II qui, explique-t-il, se penche sur ce problème de chemins de fer en milieu urbain depuis

dix ans.

Les 23 acres de terrain qu'occupe la cour de triage du CP, aménagé en condominiums et espaces commerciaux, permettraient de doubler l'évaluation fiscale d'Outremont, municipalité cossue qui ne possède aucune industrie. Le maire Lussier précise qu'il a visité une réalisation urbaine analogue à Vienne, en Autriche, au cours d'un séjour privé et qu'il s'agit d'un projet d'urbanisme très emballant.

Le maire sortant était fier d'annoncer, cette semaine, qu'il avait reçu une réponse de Québec pour commencer la construction de 50 unités de logement à prix modéré pour personnes âgées. Il s'agit de la première phase d'un projet de « logements sociaux » qui devrait éventuellement en compter 200.

« Nous devrions être prêts à signer notre premier bail dans 22 mois », a déclaré M. Lussier. Il refuse toutefois d'indiquer où seront situés ces logements parce qu'il ne veut pas faire du projet un « ballon politique ».

M. Lussier précise que la Ville d'Outremont a des besoins budgétaires de \$21.8 millions, qu'il qualifie de « modestes » si on les compare à ceux de Westmount, par exemple, qui sont de \$33 millions pour une population de 20.000 personnes. Outremont tient à ajuster ses dépenses à la capacité de payer des contribuables, précise M. Lussier, en ajoutant que la dette de la municipalité ne représente que 1.6 % de l'évaluation foncière.

Les élections prévues n'ont pas eu lieu à la Commission scolaire protestante

par Jean-Pierre Proulx

Mme Lucie Filion, parent-commissaire à la Commission scolaire protestante de Montréal (CEPGM), a pu conserver son poste mercredi soir, les élections qu'avait convoquées la secrétaire générale de la CEPGM n'ayant finalement pas eu lieu.

La secrétaire générale de la CEPGM, Mme Olga Kowcz, avait convoqué cette assemblée mercredi soir, à la demande du président du Comité central de parents, M. Kenneth Watkins. Au dire de Mme Filion, M. Watkins voulait profiter d'une irrégularité dans la composition du Comité central pour reprendre l'élection tenue en mai dans le but inavoué de se débarrasser d'elle à cause de ses positions sur la loi 40. Il appartient au Comité central d'élire deux représentants parmi ses membres au con-

seil des commissaires et Mme Filion était l'une des deux.

Les délégués des régions se sont bel et bien réunis mercredi soir. Dans la journée, le procureur de Mme Filion et celui de la CEPGM en étaient venus à la conclusion que seule la Cour supérieure pouvait apporter un remède à l'irrégularité sur la composition du Comité central. Ils proposaient donc que l'élection ne soit pas reprise.

D'après Mme Filion, les parents anglophones du Comité central ont refusé ce conseil et décidé de tenir néanmoins une nouvelle élection. Les délégués de la région francophone se sont alors retirés. La secrétaire a constaté qu'il n'y avait pas quorum et a suspendu l'assemblée. Si l'élection avait eu lieu, Mme Filion aurait immédiatement demandé à la cour l'émission d'un injonction.

Vers une division du front interuniversitaire ?

par François Brousseau

Le conflit de travail opposant les administrations universitaires à leurs quelque 6.000 employés de soutien a connu hier un certain nombre de développements significatifs. Néanmoins, la journée a été relativement calme sur les campus québécois malgré le maintien d'un avis de grève à l'UdeM qui n'a pourtant pas affecté les gros des activités.

Dans les universités du réseau de l'UQ, des rencontres se sont tenues entre la partie patronale et les syndicats locaux affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui représente la majorité des employés concernés. La direction de l'UQ, dans ses constituantes, a invité ses employés à reprendre les négociations à la

« table réseau », pour y traiter l'ensemble des sujets en litige, dont, principalement, la mobilité des postes et la sécurité d'emploi que les syndicats trouvent menacées.

Le président du syndicat des employés de l'UQAM, M. Michel Lizée, a trouvé « encourageante » cette déclaration de la partie patronale dont le libellé « correspond à notre façon de poser le problème ». La direction du réseau de l'UQ parlait hier « d'entreprendre les discussions sur les problèmes vécus en cours d'application de la convention collective en vigueur », et d'examiner les solutions « sur la base des textes actuels de la convention collective », ce qui a manifestement plu à M. Lizée. C'est aujourd'hui que la première rencontre visant à parler affaires sérieusement devrait se tenir à la table réseau de l'UQ.

Le ton est tout autre sur le front de l'UdeM et de l'université Laval : les employés de Montréal parlent de « ligne dure » et de « rumeurs de dissension du côté patronal », faisant par là écho à la différence de situation à l'UQ.

Le RCM attend toujours son budget d'opposition à l'hôtel de ville

par Angèle Dagenais

Après neuf ans d'activités politiques au Conseil de ville de Montréal, les membres de l'opposition n'ont toujours pas de bureaux, de secrétariat, de salles de réunion ou de budgets de communications pour fonctionner comme des « élus » de plein droit.

Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) signalait, hier, que plus de \$200.000 seraient encore sa proposition de celle du maire Jean Drapeau en ce qui concerne les budgets administratifs que devraient recevoir les conseillers municipaux. M. Drapeau n'offre, en effet, que \$60.000 (plus environ \$5.000 pour les communications) à chaque parti municipal pour leurs services de recherche, qu'ils aient 39 conseillers élus comme le Parti civique de Montréal, 15 comme le RCM ou trois comme le Groupe d'action municipale.

Le RCM, pour sa part, ré-

clame à lui seul un budget de \$180.000, soit \$0.25 par électeur. Il estime que le calcul des budgets doit tenir compte de la représentativité des partis. Le partage égal entre les trois partis municipaux n'a aucun sens et ne se retrouve nulle part dans les institutions parlementaires canadiennes, précise-t-il.

La base de calcul qu'il a proposée au comité tripartite qui est en sa huitième réunion sur ce sujet depuis juin, part d'un budget de \$400.000 qui pourrait être divisé ainsi : 51 % pour le parti au pouvoir, 10 % pour l'opposition et 39 % partagé au prorata des sièges détenus par l'opposition (15/18e au RCM et 3/18e au GAM). Pour le RCM, cette base de calcul ou le \$0.25 par électeur revient au même, soit un budget de \$180.000 avec lequel, explique M. Michael Fainstat, chef de l'opposition, les conseillers pourraient se payer trois chercheurs et deux secrétaires.

Pour M. Jean Roy, leader

parlementaire du RCM au conseil de ville, le noeud du problème n'est pas une question de gros sous mais bien de « lutte pour la démocratie ». Avec un budget de \$1.3 milliard, le maire se paie déjà un cabinet de \$757.000, explique le RCM, et le Comité exécutif un « soutien » de \$1.13 million (dix personnes entourent M. Yvon Lammaré dont des attachés politiques à \$60.000 par année). De plus, souligne le RCM, l'administration dispose des efforts quotidiens de 12.811 fonctionnaires, tandis que l'opposition doit déposer par écrit auprès du secrétaire administratif de la ville toute demande d'information et « attendre des semaines avant d'obtenir des réponses ».

À Toronto, précise M. Roy, chaque conseiller a une secrétaire et un chercheur à son service. « Nous, on demande cinq personnes pour

15 élus, ce n'est pas la mer à boire ».

Le comité tripartite doit terminer ses travaux le 14 novembre prochain afin de remettre un rapport au conseil municipal et un projet d'amendement à la charte de la Ville de Montréal qui permettra d'affecter un poste budgétaire au « soutien aux conseillers ». Le RCM se propose également de faire valoir son point de vue devant les députés de l'Assemblée nationale qui étudieront le projet de loi 200, devant modifier la charte de Montréal.

Rectificatif

En première page du DEVOIR... à loisir, hier, on a indiqué par erreur que Postes Canada ouvrirait lundi un bureau de tri postal au public, dans le cadre de la Se-

maine des sciences. En réalité, le public ne sera admis que mardi et mercredi, et les groupes sont priés de réserver à l'avance au numéro 374-5840, poste 307.

Racisme dans le taxi : les Haïtiens exigent plus

(Angèle Dagenais) — La Ligue des droits et libertés et deux organismes montréalais qui regroupent les chauffeurs de taxi haïtiens proposent la destitution pure et simple des compagnies de taxi trouvées coupables de racisme par la Commission des droits de la personne du Québec (CDPQ) si elles ne peuvent, d'ici quelques semaines, s'entendre sur la réintégration des chauffeurs de race noire contre lesquels elles ont exercé de la discrimination.

Le Collectif des chauffeurs de taxi haïtiens et l'Association haïtienne des travailleurs du taxi prétendent en effet que la lutte au racisme est loin d'être gagnée dans la métropole, même si le premier rapport d'enquête de la CDPQ, rendu public le 29 septembre, conclut à l'existence de ce fléau dans l'industrie du taxi et propose quelques mesures de redressement.

Ces associations sont sceptiques quant aux résultats de la médiation qui doit s'en-

gager entre la Coop de l'Est et des représentants des chauffeurs noirs, tel que le recommande la CDPQ car la compagnie, prétendent-ils, a déjà annoncé qu'elle « ne veut pas de médiation, peu importe le rapport de la Commission ».

Bien que satisfaits globalement des premiers résultats de l'enquête, les chauffeurs noirs dénoncent les lenteurs de la procédure amorcée et le « caractère partiel et individuel » des recommandations préliminaires. De plus, ils expriment leur inquiétude devant « la facilité » avec laquelle certains individus réussissent à conserver des postes de responsabilité (ils font allusion notamment au président de la Ligue de taxi A-5) malgré leur implication dans des pratiques racistes.

Les chauffeurs souhaitent que les recommandations finales de la CDPQ portent sur la législation entière du taxi et sur la réglementation des compagnies exploitantes.

SUCO: SOS RÉFUGIÉS!

Dans le tiers monde, des populations entières sont agressées, chassées de leurs maisons, voire de leur pays. Les grandes puissances alimentent les guerres en vendant des armements et en soutenant des régimes de terreur. Le Canada par exemple vend des armements à des régimes comme le Chili, la Corée du sud, etc. Pendant ce temps, le gouvernement canadien refuse de financer les programmes nécessaires pour l'accueil des réfugiés.

Le SUCO travaille avec les populations réfugiées en Afrique, en Amérique latine et au Moyen Orient. Il apporte une aide humanitaire aux réfugiés de Namibie et d'Afrique du sud, pourchassés par le régime de l'apartheid. Il appuie aussi les réfugiés sahraouis et érythréens dont on parle très peu et qui sont des millions. En Palestine et au Liban, le SUCO a aidé des organisations médicales palestiniennes et libanaises.

En Amérique centrale, il se retrouve aux côtés des populations qui fuient la terreur des gouvernements du Salvador et du Guatemala. Ces drames humains épouvantables ont des causes sociales et politiques qu'il faut dénoncer. Le problème des réfugiés est d'abord celui de populations exclues de tout espoir. Leur lutte pour la libération et le développement est juste et doit être appuyée. Pour cela, il faut changer ici même les rapports qu'entre-tiennent notre pays, et notre peuple, à l'égard du tiers monde.

Le SUCO doit continuer! Il a besoin de vous et vous avez besoin de lui. Écrivez-nous au SUCO, 6839 Drolet, Montréal H2S 2T1.

EN COLLABORATION AVEC LA PRESSE, DANS LE CADRE DE SON CENTENAIRE



C'EST EXTRA!

Soyez prêts à découvrir des images et des mots venus d'ici et d'ailleurs. Dès le 8 novembre, à 17 heures, l'imagination fusera de partout. Jeu-concours, spectacles, ateliers, expositions, rencontres d'auteurs, tout cela et plus encore vous attend.



LE SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL DU 8 AU 13 NOV. 1983 PLACE BONAVENTURE

Les francophones ignorent l'industrie électronique

par Gilles Provost

La région d'Ottawa constitue maintenant le grand centre nerveux de l'industrie électronique de pointe au Canada. Malheureusement, les Canadiens français ignorent totalement cette réalité et les entreprises privées concernées n'ont jamais même pensé à recruter des francophones. Même quand elles font du recrutement au Québec, elles cherchent des anglophones.

Voilà pourquoi la *Silicone Valley* canadienne est un véritable désert de la francophonie : on trouve à peine 8 % de francophones au sein du personnel technique spécialisé des innombrables entreprises privées engagées dans la technologie des télécommunications sur le territoire de la capitale canadienne, selon une étude que vient de réaliser un chercheur de l'Université du Québec à Hull, M. Raymond Bazinet, pour le compte du ministère des Communications du Canada.

La francophonie se porte beaucoup mieux dans la fonction publique du même territoire, puisque 28 % du personnel technique y est de langue française, rapporte-t-il. Malheureusement, ce n'est pas là que se développent les technologies de pointe, le secteur public s'intéressant surtout aux applications de la technologie : moins de 11 % des spécialistes du public font de la recherche-développement en matière d'équipement de communication tandis que la proportion grimpe à 55 % dans le secteur privé.

Et encore, la recherche de nouvelles applications elle-même est surtout confiée aux anglophones, au sein du secteur public : parmi ceux d'entre eux qui possèdent une formation universitaire, 30 % s'affairent à développer de nouvelles applications, deux fois plus que chez les francophones aussi spécialisés. Ces derniers se retrouvent surtout confinés dans des fonctions administratives (45 % d'entre eux, contre à peine 11 % chez les anglophones très spécialisés).

Troisième réserve : les techniciens francophones de la fonction publique sont beaucoup moins qualifiés. Moins de 20 % d'entre eux ont une formation universitaire contre près de 40 % chez les anglophones. Enfin, rien ne permet d'es-pérer que les francophones vont bientôt améliorer leur position dans ce centre industriel névralgique qui devrait fournir quelque 100.000 emplois à haute technologie en 1990. Depuis deux ans, ces entreprises privées ont recruté très peu de francophones et ceux qu'ils ont embauchés étaient peu qualifiés : à peine 14 % avaient une formation universitaire (contre 65 % chez les anglophones).

Ce tableau relativement sombre est fondé sur un échantillon d'environ 6.000 employés spécialisés du territoire de la capitale nationale (Ottawa), recruté à part égale au sein de la fonction publique et de l'entreprise privée. Le secteur privé fournit environ 60 % des emplois dans ce domaine et il est donc sous-représenté dans l'échantillon.

L'enquête de M. Bazinet révèle que les jeunes francophones craignent beaucoup de « s'exiler » en milieu anglophone, même si 35 % de la population du territoire est d'expression française. Cela expliquerait aussi pourquoi les Québécois sont beaucoup plus intéressés à la fonction publique fédérale qu'à l'entreprise privée, plus « anglaise ». Quand les employeurs recrutent des francophones, c'est parce qu'ils en ont besoin dans leurs succursales québécoises.

Le phénomène est toutefois plus profond et tient à une ignorance réciproque, soutient l'auteur de l'étude : les jeunes diplômés de langue française associent l'électronique de pointe à Montréal, Bromont ou l'Île-de-Sœurs et semblent totalement ignorer que le potentiel canadien est surtout concentré autour d'Ottawa. De même, les entrevues avec les industriels montrent que ces derniers ignorent généralement le potentiel (et même l'existence) des maisons d'enseignement francophones de leur région.

Il souligne aussi que les universités d'Ottawa n'ont pas de cours de haute technologie en français, tandis que les collègues de la région n'ont guère fait d'effort pour former une main-d'œuvre adaptée à l'industrie de pointe locale. Le problème s'étend à l'ensemble de toutes les universités francophones du pays : en 1980, elles n'avaient formé ensemble que quatre nouveaux docteurs en génie électrique et deux en informatique, pendant que les universités ontariennes en produisaient 40 en génie électrique et 18 en informatique.

Québec a bien l'intention d'accélérer l'implantation du virage technologique

QUÉBEC (PC) — Le virage technologique est engagé au Québec et nous comptons maintenant en accélérer l'implantation parce qu'il y a de l'avenir de notre société.

C'est l'avis exprimé hier par le ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, alors qu'il traçait un bilan des actions du gouvernement québécois dans ce domaine depuis la publication du document *Le virage technologique* en mai 1982.

Selon M. Paquette, le Québec a investi plus de \$290 millions depuis un an et demi uniquement au niveau des mesures à caractère scientifique et technique reliées directement à ce plan d'action.

De \$74 millions qu'ils étaient en 1982-83, ces investissements sont passés à \$217 millions en 1983-84.

Dans le domaine de l'électronique et de l'informatique, les investissements sont passés de \$6,8 à \$61 millions pendant la même période, tandis que dans le secteur des biotechnologies ils atteignent \$17 millions par rapport à \$8,4 millions au cours de l'exercice 1982-83.

Au moment du lancement du programme quinquennal « À l'heure des biotechnologies » le gouvernement prévoyait y consacrer quelque \$23 millions d'ici 1987 mais tout indique maintenant qu'il devra doubler son effort financier à ce chapitre.

Parmi les mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie gouvernementale en électronique-informatique, M. Paquette a notamment fait état du plan d'acquisition de 47.000 micro-ordinateurs scolaires qui devraient amener des investissements de l'ordre de \$150 millions en cinq ans et de la politique de la bureaucratie gouvernementale annoncée récemment et qui nécessitera des investissements de \$40 millions en trois ans.

Par ailleurs, l'introduction de l'informatique dans les entreprises des autres secteurs économiques sera appuyée

par la mise sur pied d'un Centre de diffusion des technologies de production automatisées. Le ministère s'appuie aussi à créer un Centre de diffusion sous la forme d'un réseau de centres spécialisés qui sera doté d'un budget annuel de \$7 millions.

Le gouvernement compte aussi supporter le développement des entreprises innovatrices de ce nouveau secteur économique, en déployant des efforts pour ouvrir de nouveaux marchés et par l'application d'une politique d'achat-développement destinée à en maximiser les retombées économiques et technologiques au Québec.

Au chapitre de la formation des ressources humaines, M. Paquette a indiqué que les programmes universitaires en informatique connaissent un début d'expansion. Le ministère de l'Éducation a accordé un financement des chertés additionnelles de \$6 millions aux universités et 12 collèges sont venus s'ajouter au 26 qui dispensaient le programme d'informatique.

Le bilan rendu public hier par M. Paquette fait notamment état d'une carence au plan de la relève scientifique et technologique qui constitue un obstacle majeur au développement technologique du Québec et à la compétitivité de ses entreprises.

Les plus récentes données disponibles, celles de 1981, révèlent en effet que le Québec, proportionnellement à sa population, produit moins de diplômés universitaires que l'ensemble canadien et beaucoup moins que l'Ontario. Alors que le Canada et l'Ontario forment respectivement 413,5 et 507,3 diplômés par 100.000 habitants, le Québec n'en produit que 399,7.

« Assurer la relève scientifique et technologique exige donc qu'il faille inciter les étudiants à s'engager plus nombreux dans les disciplines du virage technologique et à pousser plus loin leurs études. Il importe d'assurer une capacité d'accueil correspondante dans les universités, de façon à garantir une

formation de haute qualité », précise-t-on.

M. Paquette a aussi insisté sur l'importance de maîtriser les changements technologiques. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a

mis sur pied la Conférence sur l'électronique et l'informatique qui tiendra sa première réunion le 24 novembre prochain.

Le mandat de cet organisme consistera à examiner et à dégager les actions à po-

ser par le gouvernement et les autres agents socio-économiques, notamment en ce qui concerne l'impact de l'informatique sur l'emploi et les conditions de travail.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2V 1B6.**

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
DIB Hélène 760 boul. Roberval LONGUEUIL	1 épicerie	9447, Marseille MONTREAL
120869 CANADA INC Supermarché du Viaduc 137, boul. Clairview est ST-BRUNO	1 épicerie	2500, boul. Taschereau LEMOYNE
CABANAS Oscar 1875, D'Arcy Mc Gee MONTREAL	1 restaurant	1356, Van Horne OUTREMONT
RESTAURANT LES MECHOUIS D'AFRIQUE INC 2172, Armet LA SALLE	1 restaurant / restaurant sur terrasse / 1 bar / bar sur terrasse /	3441, St-Denis MONTREAL
MOISAN Michel 1093, Beaver Hall MONTREAL	1 brasserie	1093, Beaver Hall MONTREAL
BOUTIN Georges 65, Montée Boutin STE-MARGUERITE DU-LAC-MASSON	1 épicerie	8383, boul. Gouin est MONTREAL
KOFI SORDZI et Esther DEI et Abdeshman MASLAOUI 3965, Laval ST-HUBERT (J3Y 4E6)	Restaurant/Bar	3699 A et B, St-Laurent MONTREAL (H2X 2V7)
1859-2394 QUEBEC INC. 3333, Jean-Talon ouest, app. 631 MONTREAL (H3R 2G1)	Changement de capacité	2140, de la Montagne MONTREAL (H3G 127)
124414 CANADA INC. / 1001, Hyman Dr. DOLLARD DES ORMEAUX (H9B 1M3)	Bar spectacles / Bar danse et spectacles	1424, Bishop MONTREAL (H3G 2E6)
D'ANDREA, Salvatore 7905, René Descartes MONTREAL (H1E 3N2)	2 Restaurants (dont un sur terrasse)	2497, Sauvé est MONTREAL (H2B 1B8)
PÂTISSERIE VAHE INC. / 3975, de Louisbourg MONTREAL (H4J 1K6)	Épicerie	2305, chemin Rockland Local 25 MONT-ROYAL (H3P 2Z3)
MELKO, Mansour 1659, Villeray, app. 3 MONTREAL	Épicerie	7504, Boyer MONTREAL (H2R 2R8)
LAHOUD, Dib 38, Valérie KIRKLAND (H9J 4R9)	Épicerie	185, Cartier PONTE-CLAIRE (H9S 4R9)
FILION, François	Épicerie	854, Crémazie LONGUEUIL (J4K 1M1)
BRASSERIE MARSOLAIS INC 725, boul. Houde ST-LAMBERT	1 taverne	5781, boul. Gouin ouest MONTREAL
121171 CANADA INC. Hôtel du Parc 3625, avenue du Parc MONTREAL	1 bar avec danse et spectacles / 2 bars avec danse et spectacles sur terrasse / changement de capacité / 2 autorisations de danse et spectacles /	3625, avenue du Parc MONTREAL
MARIA PEPE & GIUSEPPINA CAPIZZI Charcuterie de Marseilles 6353, Pierre de Coubertin MONTREAL	1 épicerie	6659, De Marseille MONTREAL
BOUCHERIE ET FROMAGERIE NANTELE INC. 4791, Laviosier ST-LEONARD	1 épicerie	6715, Jarry est ST-LEONARD
LES ENTREPRISES GAREN INC. La Maisonnée 145, Berlioz Rive VERDUN	1 épicerie	5865, Monkland MONTREAL
DERVILLE Joel 8791, 12e avenue MONTREAL	1 épicerie	790, Laurier est MONTREAL
MARCHE ARCANDE ET COLLIN INC 5485, Simone PIERREFONDS	1 épicerie	13057 Boul. Gouin ouest PIERREFONDS
MORSELLI Carmela 7435, Genes ST-LEONARD	1 restaurant	6555, boul. Métropolitain est ST-LEONARD
101515 CANADA INC Club Nubia 2112, St-Catherine ouest MONTREAL	changement de capacité	2112, St-Catherine ouest MONTREAL
123671 CANADA L'EEZ CHEZ RUDI 410, St-Jacques ST-PIERRE	1 Restaurant	410 St-Jacques ST-PIERRE

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Le pape ira au Cap-de-la-Madeleine

CAP-DE-LA-MADELEINE (PC) — C'est maintenant officiel, le Pape Jean-Paul II se rendra au Cap-de-la-Madeleine le 10 septembre 1984, après être arrivé au Québec le 9 septembre, dans la Vieille Capitale.

Dans l'après-midi du 10 septembre, après avoir passé quelques heures aux terrains du Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap, le chef de la chrétienté se rendra dans la ville de Montréal pour poursuivre un périple de 10 jours au Canada.

En quittant la ville mariale, il se peut que Sa Sainteté Jean-Paul II s'arrête aussi à Trois-Rivières, mais rien n'est encore définitif.

Ces précisions ont été apportées hier, en conférence de presse, par Mgr Laurent Noël, évêque du diocèse de Trois-Rivières, qui revient d'un séjour d'un mois à Rome.

Un comité diocésain a été formé par Mgr Noël dès son retour de Rome, il y a quelques jours seulement.

Le coordonnateur diocésain de la visite du pape sera le chanoine Paul Guay, actuellement procureur diocésain à l'évêché de Trois-Rivières. De plus, le chanoine Guay est aussi désigné comme responsable du bureau des finances.

D'autre part, le recteur du Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap, le Père Noël Poisson, m.a.l., sera responsable de la célébration liturgique au Cap-de-la-Madeleine.

Il reste encore beaucoup de choses à faire avant cette visite exceptionnelle du pape Jean-Paul II. Maintenant que la date de son arrivée est établie et définitive, tout le travail à accomplir se fera autour de cette date.

Selon l'évêque de Trois-Rivières, c'est dans le deuxième trimestre de 1984 que l'on connaîtra tous les détails de cette visite du pape au Québec et au Canada.

Quant au financement de cette visite, elle ne représente pas tellement de dépenses pour le comité diocésain, qui aura recours à un grand nombre de bénévoles.

Les deux papiers de gouvernement assument les dépenses de la sécurité, et ils fournissent une foule de moyens techniques et physiques pour faire un succès de cette visite.

Loi C-157 Le Sénat d'accord sur les principes

OTTAWA (PC) — Même s'il propose des modifications à la plupart des articles du projet de loi C-157, le comité spécial du Sénat sur le Service canadien de renseignement n'en partage pas moins l'avis du gouvernement quant aux principes qui devront régir les activités de la nouvelle agence civile de sécurité.

Après le dépôt de son rapport au Sénat, le président du comité, M. Michael Pitfield, a soutenu que le Parlement devra adopter le projet de loi au plus vite pour éviter de laisser plus longtemps dans l'incertitude les membres des services de sécurité.

Le rapport intitulé *Un équilibre délicat: un service de renseignement de sécurité dans une société démocratique* que les comités de la loi et le mandat du service sont mieux définis et que les contrôles sur les activités du service soient plus rigoureux.

les annonces classées

286-1200

• Pour insérer votre annonce, 2 façons de la faire: par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30. par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, MtL H2Y 3S6

- Ameublement**
MOBILIER de salle à diner table en noyer, 6 chaises, desserte, excellent état. 1200 \$ 631-9537, 342-0184, 933-5479 7-11-83
- Antiquités**
1027 Berri. Mobilier de salle à manger. Armoires déco., plafonniers, meubles victoriens. Vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 novembre. De 11h à 18h. 7-11-83
- Chalets à louer**
CANTONS DE L'EST. Austin. Maison neuve, 2 c.c., foyer, près Orford et Ouellet 15 déc. au 30 avril. \$2.500 tout compris. 1-819-843-8040 7-11-83
- Bureaux à louer**
OUTREMONT, Bernard et Champagne 1000 pi. 700 \$/mois 279-3752, 274-2076 7-11-83
- Condominiums à vendre**
LE SANCTUAIRE, 2 c.c., 2 salles de bain. Disponible immédiatement. 340-9697, 861-9613 10-11-83
COTTAGE brique 4 c.c., 1 1/2 s.b., s.-s., fini, plafonds cathédraux. Chomedey, près école, parc, transport en commun. \$4.500 \$/jour. 861-9769, 681-4125, 5-11-83
- Copropriétés à vendre**
405 PRINCE ARTHUR ouest. Immeuble de pierres grises, construction 1900-1, excellent état. 3% en copropriété indivise, appr. 500 pi., 25.000 comptant, 7.500 \$ Charges mensuelles approximatifs: hypoth., chauffage, taxe foncière, assurances, entretien: 3000, sans de laque au s.s. renseignements: 277-5954, J.N.O.
- Cours**
Cours de fluide transverse et flûte à bec, débutant et avancé. Théorie et solfège. Bernard Montas 733-0921 5-11-83
- Divers**
Recherche pour enfants paralysés cérébraux légers; Commodore 64 équipés; lecteurs de disque; moniteurs; imprimantes; gratuits ou à prix modique. App. prof. Marcel Lavalée (UQUAM), 282-3828 735-1027. Invitation aux particuliers et aux clubs philanthropiques 7-11-83
- Appartements à partager**
OUTREMONT, grand 6½, tranquille, 250 \$/mois. Références: 273-5189, 8-11-83
- Appartements/Logements**
St-Hubert entre Chénier et Roy, 7½, garage et tous appareils ménagers inclus. Sous-location: 600 \$/mois. 598-6831, 09-11-83
Edouard-Montpel, face UdeM. 6 pièces, chauffé, réno. libre ter. dec. 6600. 739-0498, 342-1503, 10-11-83
CENTRE-VILLE Durocher, luxueux, 2 salles de bain, 2 c.c., tapis mur-à-mur, cuisinière, réfrigérateur, chauffage, garage, terrasse, 6500, 255-7136, 07-11-83
OUTREMONT, bas de triplex, 7½ réno. libre maintenant, garage disponible. 282-4859, 282-4828, 270-1212, 8-11-83
WILDERTON, grand 4½, près UdeM. Très propre et tranquille. Chauffage et autres services fournis. Raisonnable. 748-9213, 8-11-83
CÔTE-DES-NEIGES, Ridgewood, 10 min. centre-ville, grand 4½, pièces, chauffé, semi-meublé, libre 15 novembre. 737-0657, 7-11-83
LE GARDEUR (près Repentigny), grand 5½, bas, grande cour, porte-patio, stationnement, 300 \$ 581-784, 585-4942, 5-11-83
COURT TERME meubles, superbe app. maison, tout inclus, 6 à 12 mois. Troc-Vacances 875-2577, 10-11-83
METRO BEAUBIEN, 6 pièces, chauffage électrique, libre ter. décembre. Références: 10-11-83
WISEMAN, 7½ pièces, chauffé, très propre. Haut duplex avec foyer 585 \$/mois. Disponible ter. dec. 279-7565, 12-11-83
OUTREMONT luxueux bas duplex, 3.000 pi., 4 c.c., 3 salles de bain, grand salon avec div., double garage idéal pour diplomate, homme d'affaires, professionnel. 279-9010, 7-11-83
OUTREMONT grand 7½ à sous-louer avec foyer entièrement réno. libre immédiatement 675 \$/mois. Téléphonez ou laissez message 495-1122, 11-11-83
- Autos à vendre**
RABBIT 80 à essence, de luxe, 4.200 \$ 484-6902, 739-8856, 7-11-83
- Caméra**
CAMÉRA 16MM BEAULIEU
Très légère, idéale pour documentaires. Peut recevoir magazine de 200". Inclus à l'achat: Objectif Angénieux 12X120. Batterie au cadmium et chargeur. Mallette de rangement. Prix: 3.200 \$ après 18h. 277-3867. 3-11-83
- Chalets à louer**
Lac Memphremagog 335' plage privée 100.000 pi. terrain. 3 min. Mont Owl's Head. Foyer, 3 c.c., 2 s.b. Saison nov. à mai. 4.800 \$/jour. 641-1577, 207-9665, 5-11-83
Temps des fêtes, 6 semaines, Orford-sur-lac, 10 min. par Provincial. Confortable, lave-vaisselle, foyer, 3 c.c., \$1.600 tout compris. 676-6144 Week-end 1-297-3086, 05-11-83
Couton petit châli meublé, foyer, Ste-Anne des Lacs. Du 15 nov. au 15 avr., \$1.250 MtL. 728-4785, Lacs 224-2737, 07-11-83
BROMONT 2 c.c., tout confort, piano, Franklin, dec. à avr. \$2.000 tout compris. Références 623-1704, 05-11-83
ST-DONAT magnifique résidence, 4 c.c., salle de séjour, tout équipé \$800/mois. 695-2274, 7-11-83
LAC MEMPHREMAGOG près Orford. Très beau chalet, 4 c.c., foyer, 465-2365, 819-843-2603, 7-11-83

les plaisirs du BRIDGE

Il faut savoir compter pour bien jouer au bridge!

par Charles-A. Durand

Donneur: Ouest
Vulnérables: Est-Ouest

Nord
 ♠ A 10 4
 ♥ V 9 4
 ♦ 10 9 4
 ♣ D V 7 3

Ouest Est
 ♠ 6 3
 ♥ A R 10 8 3
 ♦ 6
 ♣ R 10 8 2

Sud
 ♠ R D V 9 5
 ♥ 5 2
 ♦ A R 7 2
 ♣ A 5

Les enchères:
 Ouest Nord Est Sud
 1♥ passe passe 2♠
 2♣ passe passe 2♣
 3♣ passe 4♣

Entame: le Roi de coeur par Ouest.

Le joueur ordinaire ne possède pas cette technique avancée, de l'évaluation des mains; tout de même, par les enchères et par le jeu des premières cartes, il peut faire des déductions faciles qui lui serviront à placer certaines cartes clés qui l'aideront à accomplir son contrat.

Ouest ouvre les enchères de 1 coeur. Il a certainement 12 ou 13 points, et l'équipe Nord-Sud par des enchères variées a la préséance de jouer le contrat de 4 piques. Les deux mains de l'équipe ayant 25 points d'honneurs, il ne reste plus que 2 points au joueur Est. Le déclarant Sud doit exploiter ces observations mathématiques et les utiliser à la réalisation de son contrat. Le plan s'élabore

Pour compléter vos études sur le bridge, l'auteur offre les deux volumes qu'il a déjà publiés: « Améliorons notre Bridge » 4e Impression \$11,95 « Le Jeu de la Carte et ses Techniques » \$8,00 Franc de port sur réception de votre chèque.

Charles-A. Durand
1000 Ave Rockland # 1108
Outremont, Qué. H2V 4P5, Canada

Walesa envoie sa femme et son fils aîné à Oslo

VARSOVIE (AFP) — M. Lech Walesa a renoncé hier officiellement à se rendre à Oslo le 10 décembre prochain pour recevoir le prix Nobel de la paix 1983, et a choisi d'envoyer à sa place sa femme Danuta et leur fils Bogdan (13 ans), aîné de leurs sept enfants.

M. Walesa souhaite que sa femme et son fils soient accompagnés de M. Tadeusz Mazowiecki, ancien conseiller du syndicat dissous Solidarité.

L'ancien président de Solidarité, qui s'était vu décer-

ner le Prix Nobel le 5 octobre dernier, a fait connaître sa décision hier en fin d'après-midi à Gdansk, dans une déclaration lue par un de ses proches au terme d'un entretien qu'il venait d'avoir dans l'église Sainte-Brigitte (paroisse des chantiers navals) avec deux diplomates norvégiens en poste en Pologne.

Dans cette déclaration, M. Walesa indique qu'il a décidé, après consultation avec des « représentants de l'ambassade de Norvège », de dépecher en son nom sa femme Danuta et son fils aîné à la

cérémonie de remise du diplôme et de la médaille du prix (Nobel), ajoutant: « J'aimerais qu'ils soient accompagnés par M. Tadeusz Mazowiecki, intellectuel catholique et l'un des principaux anciens conseillers du syndicat aujourd'hui hors-la-loi.

Le dirigeant ouvrier précise que le texte de son intervention au cours de la cérémonie « sera remis » par son épouse, et que celle-ci et son fils « adresseront ces jours prochains une demande de passeport aux

autorités compétentes de Gdansk ».

M. Walesa indique en outre qu'il a décidé d'inviter à la cérémonie d'Oslo plusieurs dirigeants de centrales syndicales internationales, parmi lesquels, notent les observateurs, le Hongrois Sandor Gaspar, président de la Fédération syndicale mondiale (FSM, communiste).

La Hongrie, et plus particulièrement la FSM, au travers de M. Gaspar, avaient toujours observé une attitude relativement modérée, par rapport au camp socialiste,

vis-à-vis de Solidarité, au temps de l'existence légale du syndicat, soulignent les observateurs.

Outre M. Gaspar, M. Walesa adresse des invitations à MM. Jean Kulakowski (Belgique, secrétaire général de la Confédération mondiale du travail), Jean van der Veecken (CISL, Confédération internationale des syndicats libres), Francis Blanchard (directeur de l'OIT, Organisation internationale du travail), enfin au syndicaliste chilien Rodolfo Seguel (président du Commande-

ment national des travailleurs, CNT, Front national) et à l'évêque Szczeban Wesoły, délégué au Vatican de l'épiscopat polonais pour les émigrés.

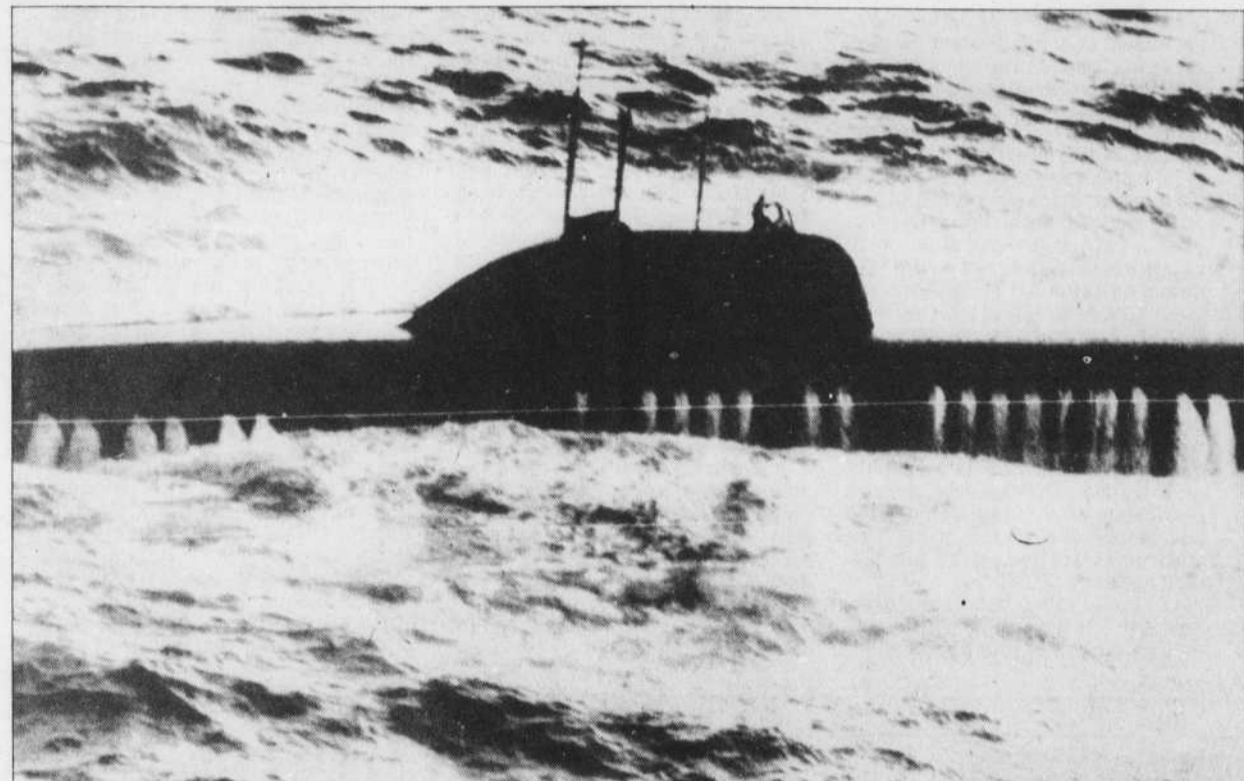
Enfin, le dirigeant ouvrier confirme qu'il destine — comme il l'avait indiqué dès après l'attribution du Nobel — le montant de son prix, soit un million et demi de couronnes suédoises, au « fonds d'aide à l'agriculture individuelle » en Pologne, pour lequel l'épiscopat polonais ambitionne de réunir quelque 5 milliards de deutschemarks.

« Jusqu'à ce qu'apparaissent », précise Lech Walesa, « les conditions requises, formelles et juridiques, pour la création de ce fonds (objet de difficultés et lents pourparlers entre le pouvoir et l'Église), je laisse la somme mentionnée sur le compte de la Fondation Nobel ».

L'ancien président de Solidarité, qui a regagné son domicile après la lecture de cette déclaration, n'a pas évoqué de nouveaux raisons qui l'ont conduit à renoncer à se rendre en personne à Oslo. Il avait fait sa-

voir aussitôt après l'attribution du prix qu'il craignait, s'il se rendait dans la capitale norvégienne, de ne pas être autorisé à rentrer en Pologne.

Toutefois, M. Walesa avait surtout évoqué, comme raison principale de sa décision de ne pas faire lui-même le voyage, le fait que plusieurs de ses anciens camarades, qui avaient lutté avec lui pour les mêmes objectifs démocratiques, restaient actuellement emprisonnés pour des raisons politiques.



Un sous-marin soviétique à propulsion nucléaire, victime d'une panne de nature inconnue, a fait surface hier matin dans l'Atlantique, à quelque 750 km au large de Charleston, Caroline du Sud. Ne transportant pas de missile, le sous-marin long de 103 mètres a été repéré par la patrouille aérienne américaine. Pendant ce temps, un remorqueur soviétique venant de Cuba se dirigeait vers le sous-marin pour lui porter secours. (Photolaser AP)

Grenade: gouvernement provisoire formé d'ici peu

ST GEORGE'S (d'après Reuter et AFP) — Le gouverneur général de la Grenade, sir Paul Scoon, a annoncé hier qu'il nommerait un gouvernement provisoire dans moins d'une semaine, et que des élections législatives ouvertes à tous les Grenadins auraient lieu dans moins d'un an.

Sir Paul, qui a tenu à démontrer qu'il contrôle la situation, a dévoilé devant les journalistes ses plans pour l'avenir de l'île.

Il a souligné que le développement de l'île était avant tout l'affaire des Grenadins eux-mêmes, avec l'aide des autres pays des Caraïbes orientales.

Le gouverneur général, représentant de la reine Elisabeth d'Angleterre, a affirmé qu'il ne consulterait pas les États-Unis au sujet du gouvernement qu'il entend former dans les prochains jours.

Il a cependant réaffirmé qu'il avait bien demandé l'aide des États-Unis pour

faire face aux militaires grenadins et cubains qui avaient pris le contrôle de l'île à la suite d'un coup d'État sanglant.

« Pour ce qui est des Grenadins, il s'agit d'une mission de sauvetage, d'une mission de libération », a-t-il dit.

D'autre part, quarante-neuf Soviétiques et 16 Libyens, des diplomates et leurs familles, expulsés de la Grenade sur ordre du gouverneur général sir Paul Scoon, ont quitté l'île hier pour la Barbade.

Le départ des représentants de Moscou et de Tripoli a été annoncé par l'ambassadeur des États-Unis, M. Charles Gillespie, au cours d'une conférence de presse.

Les Soviétiques et les Libyens, a-t-il dit, ont été conduits à la Barbade à bord d'avions militaires américains.

La situation est par contre demeurée inchangée à l'ambassade de Cuba où se trouvent une cinquantaine de personnes constituant la mission diplomatique et les familles. Les négociations se poursuivent à leur sujet, a dit M. Gillespie.

Les Cubains faits prisonniers « seront rapatriés dès que les préparatifs de leur départ seront achevés », a

déclaré le porte-parole du département d'État, M. John Hughes.

En début de semaine, les diplomates cubains à la Grenade avaient reçu l'ordre de Cuba « de ne pas quitter la Grenade tant que les prisonniers, les morts et les blessés cubains n'en seraient pas partis ». 57 Cubains blessés à la Grenade et dix médecins cubains qui travaillaient dans l'île ont été rapatriés mercredi, rappelle-t-on.

D'autre part, la Maison-Blanche a annoncé que l'armée américaine à la Grenade avait dénombré 60 morts cubains.

Le gouverneur général de l'île a précisé qu'il n'avait pas décliné l'expulsion de tous les diplomates cubains ni la rupture des relations diplomatiques avec Cuba. Il a seulement demandé que la mission cubaine soit réduite au minimum en attendant la décision du gouvernement provisoire, qui doit être mis en place la semaine prochaine.

De source américaine, on a estimé que le souci du gouverneur de maintenir une représentation cubaine à la Grenade s'explique par le fait que 300 étudiants grenadins au moins se trouvent actuellement à Cuba.

Négligeant une réprobation internationale quasi-unanime, les États-Unis viennent de réaffirmer avec force leur détermination de contrôler le bassin Caraïbe et l'Amérique centrale et ont prouvé qu'ils ont les moyens militaires de leurs ambitions.

Hier, un président Ronald Reagan en grande forme a déclaré qu'il était prêt à ordonner une nouvelle opération du type de celle de la

Grenade si les mêmes conditions se répétaient ailleurs. Il a toutefois ajouté qu'il ne voyait pas pour le moment de situation réunissant les mêmes conditions.

Il a aussi souligné que le vote de l'Assemblée générale des Nations-Unies de mercredi « déplorant » à une très large majorité l'action américaine n'avait « pas troublé son petit déjeuner ».

Dans un style rappelant un peu celui de l'ex-président Theodore Roosevelt, resté célèbre pour sa politique du « gros bâton », M. Reagan a choisi la Grenade pour rappeler à l'Union soviétique, à Cuba et à leurs alliés que les eaux caraïbes restent bien la « mare nostrum » des États-Unis, de même que l'isthme centro-américain est leur « arrière-cour ».

L'intervention à Grenade baptisée « urgent fury » par le Pentagone — est maintenant terminée, a indiqué le président, qui a ajouté que tous les objectifs avaient été atteints.

Dès aujourd'hui, quelque 2,500 hommes appartenant à la 82ème division aéroportée seront rapatriés sur Fort Bragg, en Caroline du Nord, a confirmé hier le Pentagone.

Environ 3,000 autres soldats de cette unité d'élite resteront encore dans l'île pour une durée indéterminée, a-t-on ajouté de même source.

Une mission d'enquête des Nations unies est partie pour Grenade hier, en application de la résolution votée la veille par l'Assemblée générale demandant au secrétaire général de faire rapport dans les 72 heures sur la situation dans l'île.

Strapontin pour les métis et Indiens sud-africains

PRETORIA (AFP) — Les électeurs sud-africains blancs ont approuvé par une très forte majorité d'environ 66 % la nouvelle constitution du pays instaurant un régime présidentiel fort, et l'association partielle des métis et Indiens à l'exercice d'un pouvoir dont la majorité noire reste totalement exclue.

Votée par le Parlement en septembre dernier, la nouvelle constitution sud-africaine sera mise en œuvre à partir du second semestre de 1984, après consultation des 2,6 millions de Métis et 850.000 Indiens, a déclaré M. Pieter W. Botha, le premier ministre.

Dans un premier commentaire, lors d'une conférence de presse à Pretoria, il a qualifié « d'écrasante », la victoire du « oui », ajoutant qu'elle constitue un encouragement à une « évolution vers de nouvelles réformes ».

M. Botha est le principal architecte des réformes constitutionnelles qu'il a justifiées dès son accession au pouvoir, en 1978, dans un avertissement aux Sud-Africains blancs resté célèbre: « Nous devons nous adapter ou mourir ».

Le résultat au référendum du 2 novembre (65,95 % de « oui », 33,53 % de « non » des 2,062 millions de suffrages exprimés, sur 2,713 millions d'électeurs blancs), représente une cuisante défaite pour le Parti fédéral progressiste (FPF d'opposition libérale) ainsi que pour le Parti conservateur et le Herstigte Nasionale Party (HNP d'extrême droite), tous trois partisans du rejet de la nouvelle constitution.

A deux jours du scrutin, le chef Gatscha Buthelezi, premier ministre du « homeland autonome » du Kwazoulou avait affirmé qu'un succès du « oui » constituerait une « condamnation à mort politique » des 24,7 millions de Noirs (72 % de la population).

Pour la première fois depuis des décennies, l'opposition noire nationaliste a exprimé son rejet de la constitution de 1983. C'est ainsi qu'a notamment vu le jour un Front démocratique uni (UDF) mobilisant près de 500 organisations anti-apartheid.

Au terme de la constitution de 1983, le président de la république — jusqu'à présent

doté de prérogatives honorifiques — devient le véritable chef de l'État et du gouvernement. Par ailleurs, un Parlement à trois chambres ségréguées est créé, avec l'apparition d'une « Chambre des représentants » de 85 métis et une « Chambre des délégués » de 45 Indiens, venant s'adjoindre à l'Assemblée nationale » de 178 députés blancs, seule existante jusqu'ici.

Les trois Chambres voteront séparément sur les « affaires particulières » du ressort de leurs communautés respectives (santé, éduca-

tion...), aussi bien que sur les « affaires d'intérêt général ».

En cas de désaccord, le partiendra à un organe de 60 membres (à majorité blanche) de décider — sans possibilité d'appel — le texte destiné à avoir force de loi.

Le Parti conservateur et le Herstigte Nasionale Party avaient demandé à leurs électeurs de s'opposer par leurs bulletins de vote au partage du pouvoir avec des non-Blancs, afin de préserver intacte la « souveraineté blanche ».

Le Parti fédéral progressiste a déclaré redouter la

mise en place d'une « dictature présidentielle » et d'un « parti » omnipotent. Surtout, il a affirmé que la nouvelle constitution « enracinait » l'apartheid en excluant les Noirs relégués dans des « homelands », au risque de provoquer chez eux une réaction désespérée de violence.

Une première analyse des résultats du référendum du 2 novembre dans les fiefs du PFP indique que bon nombre des électeurs anglophones — traditionnellement libéraux — ont décidé de rallier les réformes prônées par le premier ministre.

Rumsfeld, envoyé de Reagan au M-O

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a chargé hier M. Donald Rumsfeld, un républicain conservateur qui fut secrétaire à la Défense du président Gerald Ford, de relancer la politique américaine au Proche-Orient.

M. Rumsfeld, 51 ans, succède au poste de représentant spécial du président Reagan au Proche-Orient à M. Robert McFarlane. Ce dernier avait été nommé le mois dernier conseiller du président Reagan pour les affaires de sécurité nationale.

« Je ne peux penser à personne de plus qualifié pour assurer la coordination de notre rôle dans le processus de paix au Proche-Orient et dans les négociations au Liban », a déclaré le président américain en annonçant la nomination de M. Rumsfeld.

Cette décision avait été souhaitée par le secrétaire d'État George Shultz qui avait déjà travaillé avec M. Rumsfeld dans le gouvernement Nixon. De source officielle, on indique que M. Shultz avait proposé M. Rumsfeld pour la direction du Conseil national de sécurité.

En annonçant à la presse la nomination de M. Rumsfeld, le président Reagan a défini la lourde tâche qui attend son nouvel envoyé spécial au Proche-Orient en évoquant les conversations en cours à Genève entre les res-

ponsables libanais et son initiative de paix du 1er septembre 1982 actuellement dans l'impasse.

Le président américain a exprimé l'espoir que les conversations de Genève conduiront à un retrait des forces syriennes, israéliennes et palestiniennes du Liban et à l'établissement d'un gouvernement (libanais) réellement représentatif.

M. Reagan a également souligné que son plan de paix du 1er septembre 1982 constitue « la meilleure chance pour une solution réaliste du conflit israélo-arabe ».

« Personne n'a fait de meilleure proposition depuis », a déclaré le président américain, dont le plan de paix s'est heurté au refus du roi Hussein de Jordanie de se joindre à des négociations.

En réponse à une question sur la possibilité d'une annulation de l'accord israélo-libanais du 17 mai dernier à la Conférence de Genève, le président Reagan a répondu: « Je ne pense pas que cela devrait arriver ».

M. Richard Fairbanks, actuellement à Genève, poursuivra sa mission en tant que « second » de M. Rumsfeld, a indiqué le président Reagan.

Contrairement à Philip Habib, le prédécesseur de M. McFarlane, M. Rumsfeld n'est pas un spécialiste du Proche-Orient. L'ancien secrétaire à la Défense de 1975 à 1977 a cependant une lon-

gue expérience des affaires internationales et est considéré comme un négociateur acharné et une personnalité de renom connue par les chefs d'État de la région.

Sa réputation de conservateur plutôt modéré l'avait écarté du gouvernement Reagan après les élections de 1980. Elle devrait aider le président Reagan à rallier la classe politique américaine et une opinion réticente autour du maintien des « marines » à Beyrouth après l'attentat du 23 octobre.

Après le départ de William Clark de la direction du Conseil national de sécurité, la nomination de M. Rumsfeld constitue un nouveau signe de l'influence croissante exercée par le secrétaire d'État et le clan des « pragmatistes » dans l'élaboration de la politique étrangère américaine, estime-t-on dans les milieux politiques à Washington.



FAITES LE MAINTENANT

RECEVEZ LE DEVOIR À DOMICILE PAR CAMELOTS

COMPOSEZ à Montréal: 332-3891 à Québec: 687-2022

pour les régions dont les indicatifs régionaux sont les suivants vous composez sans frais:

514: 1-800-361-6059
418: 1-800-463-4748
819: 1-800-361-5699
613: 1-800-361-5699

CARTES D'AFFAIRES

ORDINATEURS
OLIVETTI - XEROX - SONY pour les P.M.E.
Consultation gratuite avec experts. Etudes préliminaires.
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035, av. du Parc, Montréal 270-1141

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention Marques de commerce Dessins industriels - Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield Montréal H3G 1X5. Tél: (514) 934-0272 Téléc: 05-268656. Cable MARION Télécopieur international Xerox 400

MADELINE ARSOUR BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

GALATÉE KINÉSITHÉRAPIE
L'Algo-balnéo thérapie en bain Turbo-Masseur augmente l'effet thérapeutique des algues naturelles. Série de 12 sessions. \$200. Réduction 10% avec cette annonce.
Exercice. Soulagement de douleur articulaire et musculaire 2124 Drummond Tét: 843-4884
Membre de l'Association professionnelle des Orthothérapeutes du Québec.

LA PUISSANCE DE L'INFORMATION.

Installez-vous dans le poste de pilotage de la nouvelle et spectaculaire Nissan 300ZX GLL: vous êtes maître de la situation.

Les renseignements vous arrivent d'une façon discrète et continue. Numériquement. Graphiquement. Vocalement. Des renseignements sur votre voiture et votre environnement. Tours/minute. Force gravitationnelle. Direction. Des renseignements éminemment pratiques... une voiture absolument spectaculaire.

Passer chez le concessionnaire Datsun/Nissan et conduisez la 300ZX GLL. Vite.

QUEL PLAISIR DE CONDUIRE

300ZX
ÇA BOUGE EN GRAND C'EST NISSAN

NISSAN

Mieux vaut négocier

Une compagnie Steinberg s'est retrouvée toute seule de son côté hier, quand ses employés, malgré la menace de lock-out qui pesait sur eux, ont rejeté les offres « finales » de l'employeur. Celui-ci misait sur la crainte d'une fermeture pour faire passer un contrat qui aurait « gelé » les traitements de ses commis et bouchers et réduit de quelque 25 % les salaires des employés à temps partiel. Steinberg serait bien inspiré en renonçant à ce genre de coup de force et en reprenant les négociations. Un règlement négocié est préférable et reste possible, car de leur côté, les membres du local 500 de l'Union des employés de commerce affiliée à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) ne peuvent se payer le luxe d'une longue grève.

Comme chez Proviso, ce conflit s'inscrit dans la lutte serrée que se livrent les chaînes alimentaires pour conserver et, si possible, augmenter leur part d'un marché important mais limité. La stagnation de la population, fruit de la dénatalité et de la politique d'immigration fédérale, rendait déjà difficile la position concurrentielle des supermarchés et des épiceries. Le ralentissement de l'économie, l'inflation qui rogne le panier à provision et un chômage qui frappe encore une grande partie des consommateurs, ont réduit la marge de manoeuvre des entreprises d'alimentation. Celles-ci se livrent une vive concurrence, mais c'est davantage pour se défendre que pour gagner une victoire décisive.

Tout en se resserrant, la part du marché de Steinberg et la situation financière de l'entreprise n'ont cependant pas poussé l'employeur au bord du précipice. La compagnie, certes, a fait de mauvais calculs dans le passé, mais elle a aussi pris des risques de développement qui ont compensé largement ses pertes. Ses dirigeants écrivent dans le dernier rapport annuel: « Malgré les résultats décevants de l'exercice écoulé, la compagnie est en excellente situation financière. Elle présente un des meilleurs bilans du secteur. En outre, certaines composantes de l'entreprise sont très prospères et continuent de croître. »

Or, avec la branche immobilière de l'entreprise, Ivanhoe Inc, les supermarchés québécois Steinberg font partie des secteurs d'avenir, malgré les problèmes de rentabilité que plusieurs d'entre eux connaissent. Steinberg ne saurait donc perdre du terrain de ce côté ni par un lock-out ni par une grève le moins prolongée. La société fondée par Ida Steinberg a consenti à ses syndiqués un des régimes les plus favorables dans l'alimentation, mais ces largesses n'ont pas empêché la compagnie d'encasser des profits substantiels. La satisfaction des employés fait du reste partie de la stratégie de l'entreprise auprès de la clientèle.

Dès lors on s'étonne que Steinberg ait tenté de diviser le syndicat et les employés en créant des catégories de salariés très diversement traités. Les uns auraient la sécurité d'emploi, les autres pas. Certains, même avec un salaire « gelé », resteraient parmi les mieux payés de l'industrie, mais d'autres seraient traités comme du *cheap labor*: les aide-

caissiers auraient \$ 6,18 l'heure, et les futurs aide-caissiers recevraient presque le salaire minimum! L'exploitation de la main-d'oeuvre à temps partiel apparaît d'autant plus déplorable que ces gagne-petit permettent de rentabiliser l'ensemble du service.

Certes, en période de resserrement économique, les syndiqués doivent faire preuve de souplesse et tenir compte de la situation de l'entreprise. Il est vrai que la fermeture brutale, dans l'est de la métropole, d'une boulangerie que Steinberg ne trouvait plus rentable — mais dont la liquidation a donné un joli profit aux actionnaires — n'a pas aidé à conserver le climat de coopération qui s'était établi dans l'entreprise. Mais tout n'est pas que bluff dans la position de Steinberg. Le président de l'Union, M. Thomas Kukovica, a raison de refuser de faire payer à ses membres la coûteuse guerre des prix que Steinberg a déclenchée et perdue le printemps dernier. Mais Steinberg ne peut non plus rester un employeur de pointe si ses ventes stagnent ou reculent.

Les revendications de la FTQ paraissent meilleures chez Proviso, autre concurrent de Steinberg, présentement en grève partielle, qui paie de moins bons salaires que Steinberg, et voudrait geler ses coûts de main-d'oeuvre pour deux ans. En effet, Proviso détient une grande part du marché de l'alimentation et y a même pris de l'expansion, ce qui lui a permis d'afficher une prospérité inégale dans le dernier rapport annuel aux actionnaires, et cela même au milieu de la crise économique! Le dynamisme de Proviso est redouté à bon droit chez Steinberg. Paradoxalement, la FTQ fait plus mal à l'employeur le moins bien placé, alors qu'elle frappe finalement peu Proviso, ouvert dans la plupart de ses établissements et en meilleure position financière soit pour payer davantage ses gens soit pour les laisser sur la ligne de piquetage!

Voilà qui impose une lourde responsabilité à l'Union des employés de commerce et à son président, M. Kukovica. Le syndicat est en mesure de jouer un employeur contre l'autre, mais s'il calcule mal la position des entreprises, il peut mettre en péril, à long terme, des avantages pour ses membres, voire des emplois. Il est vrai que les compagnies, en parlant de la « préservation des jobs » en négociation, ont joué avec les nerfs des salariés. Mais dans un marché limité et auquel les exportations ne peuvent être d'un grand secours, la prudence commande, avec la fermeté dans les discussions, une sage prise en compte des situations véritables des entreprises.

Les rapports de Proviso et de Steinberg sont publics. Ils parlent pour qui sait les lire. On n'y trouve présentement rien qui permette d'imposer des sacrifices indus aux employés. Mais il faudrait être aveugle pour croire que le marché n'est pas devenu très serré. Employés et consommateurs y trouvent leur avantage, mais personne n'y trouvera son compte si des erreurs de négociations réduisent les points de vente.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Langue, medium et message

RARES SONT les témoignages, devant la commission parlementaire qui étudie actuellement la loi 101, qui ont pris la peine de se fonder sur des études objectives aussi poussées que celles de la Commission québécoise des droits de la personne, qui s'exprimait mercredi. On a souvent préféré étourdir la galerie de sentiments, d'impressions, de convictions intimes, et autres confidences à la Jean Drapeau, qui visent moins à éclairer le législateur qu'à l'intimider dans un sens ou dans l'autre. Le travail de la Commission est tout autre: elle a concentré ses efforts sur l'un des effets les plus controversés de la Charte de la langue française, l'unilinguisme dans l'affichage public et la publicité commerciale, et fourni tous les éléments d'une discussion publique enfin rationnelle sur le rapport entre ces dispositions contraignantes, et les droits de la personne.

Première question: y a-t-il là discrimination fondée sur la langue, contrairement aux prescriptions de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne? Non, répond la Commission, qui s'appuie sur une jurisprudence ayant démontré que la loi 101 « s'applique aussi bien aux francophones qu'aux anglophones », et n'impose rien de plus aux uns qu'aux autres.

Deuxième question: y a-t-il atteinte à la liberté d'expression, fondamentale dans la Charte des droits? La Commission est là-dessus beaucoup plus nuancée, et finit par conclure que l'article 58 de la loi 101 peut porter atteinte au droit à la liberté d'expression

des non francophones en matière d'affichage ». La prudence de cette affirmation s'appuie ici sur une jurisprudence parfois contradictoire, ou incertaine. Ainsi il y a un an, dans la célèbre affaire Allan Singer, le juge Jacques Dugas de la Cour supérieure a décrété que le droit à la liberté d'expression ne comprend pas la liberté de choisir la langue d'expression. Mais ce jugement a été porté en appel, et la Cour supérieure pourrait bien penser autrement.

C'est ce que semble croire la Commission, qui s'appuie notamment sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, et sur la jurisprudence américaine récente. La Déclaration universelle stipule clairement que le droit de ne pas être inquiété dans la diffusion d'informations ou d'idées implique le droit de choisir « quelque moyen d'expression que ce soit ». La jurisprudence américaine étend aux messages commerciaux la protection accordée aux opinions et à l'information, et conclut que l'État ne peut non plus en imposer la forme et la manière.

La Commission québécoise est, elle-même, pour sa part, à penser de la même façon. Et dans un esprit de bonne entente, elle propose d'aller au-delà des exceptions déjà prévues à la loi, et de permettre l'usage d'autres langues que le français dans l'affichage, à condition que celui-ci reste « prépondérant ».

La Commission, en somme, suggère de devancer une obligation que les tri-

bunaux pourraient bien finir par imposer à Québec, bon gré mal gré. On aurait aimé qu'elle explore plus avant les suites logiques de sa démonstration. Si la jurisprudence devait consacrer un jour au Canada la protection du choix du medium autant que du message, il est bien possible qu'elle interdise même des dispositions prévoyant la prépondérance du français.

D'autant qu'on puisse en juger par cette partie trop brève de son mémoire, la Commission suppose que le gouvernement du Québec pourrait en venir à une « entente » finale avec les groupes concernés. Mais l'expérience de la loi 22, et de l'affaire Singer elle-même — puisque ce commerçant défendait son droit d'afficher en anglais seulement — tend à montrer que le compromis pourrait lui-même être contesté par des jusqu'au-boutistes. Si la Cour devait leur donner raison, c'est la liberté totale de la langue d'affichage qui risquerait de redevenir le régime linguistique de la province.

On peut comprendre le gouvernement du Québec, dans ces conditions, d'être tenté de laisser les procédures judiciaires suivre leur cours. Il peut aussi décider d'un geste immédiat d'apaisement. Mais se poserait à nouveau, alors, la question à laquelle ces audiences n'ont pas permis de répondre. En cinq ans, les choses ont-elles tant changé qu'on puisse croire le « visage français » du Québec irréversiblement acquis?

— LISE BISSONNETTE

Une aide juridique au rabais?

JEAN BELLEHUMEUR

Président du Comité des avocats de la pratique privée

RÉPUBLIQUE

L'OPINION exprimée par Me Yves Lafontaine, président de la Commission des services juridiques, (LE DEVOIR DU 20 octobre) commande une mise au point.

Rappelons dans un premier temps que Me Lafontaine fait son intervention pour commenter un rapport qui a été présenté au ministère de la Justice dans le cadre des négociations qui se déroulent actuellement entre ce ministère et le Barreau.

Ces négociations portent sur la révision des tarifs payables aux avocats de la pratique privée qui acceptent des mandats d'aide juridique, lesdits tarifs n'ayant fait l'objet d'aucune modification depuis 10 ans en matière civile, cinq ans en matière matrimoniale, et trois en matière criminelle.

De plus plusieurs matières importantes sont simplement « non tarifées », et ce depuis plus de 10 ans. Non seulement les avocats désirent-ils depuis de nombreuses années voir tarifier ces matières, mais ils ont de plus eux-mêmes préparé une grille de tarifs qu'ils ont soumise aux négociateurs gouvernementaux depuis déjà deux ans.

Il faut comprendre que la loi de l'aide juridique prévoit expressément que tout client qui est admissible à l'aide juridique peut choisir son avocat parmi des avocats permanents ou parmi des avocats pratiquant dans un bureau privé.

Au début de l'aide juridique, les avocats de pratique privée représentaient moins de 20 % des clients admissibles. Au cours des années cette participation des avocats de pratique privée s'est accrue à chaque année pour atteindre près de 31 %.

Il est intéressant de constater qu'au dernier rapport annuel préparé par la Commission dont Me Lafontaine est le président, la participation des avocats de pratique privée a, non seulement cessé d'augmenter, mais légèrement baissé de 0,4 %.

Il est évident que la rémunération des avocats n'ayant pas été modifiée depuis 10 ans, cinq ans et trois ans dans les matières déjà mentionnées, ces derniers ne peuvent plus, dans plusieurs cas, se permettre d'accepter des mandats d'aide juridique.

Il faut se rappeler, en effet, que les avocats de pratique privée doivent payer leur loyer, leurs secrétaires, et tous leurs frais de bureau qui représentent habituellement au moins 55 % des honoraires qu'ils perçoivent dans une année.

Ainsi un avocat qui réussirait à facturer \$100,000 par année à l'aide juridique en retirerait un profit d'environ \$45,000.

Un avocat qui réussirait à facturer

\$100,000 devrait y consacrer à peu près tout son temps et ses énergies. Or de l'aveu même de Me Lafontaine, seuls six avocats dans toute la province de Québec ont réussi cet « exploit ».

Me Lafontaine se prétend neutre dans toute cette affaire, mais on se rend compte qu'il ne peut s'empêcher d'intervenir dans les négociations qui ont lieu entre le ministère et le Barreau.

Cela se comprend également lorsque l'on sait que cette même Commission qu'il dirige a été l'inspiratrice du premier rapport qui présentait que les avocats de pratique privée coûteraient deux fois plus cher que les permanents.

Cela se comprend également lorsque l'on sait que l'avocat négociateur du ministère de la Justice est en même temps l'avocat qui représente la Commission d'aide juridique dans toutes les causes ou affaires que celle-ci peut avoir devant les tribunaux, et que par ailleurs plusieurs intervenants de la Commission ont agi directement dans les négociations comme personnes ressources du négociateur gouvernemental.

Il semble qu'actuellement la volonté commune du ministère de la Justice et des négociateurs des avocats de la pratique privée soit de mettre de côté cette guerre de chiffres établie par deux rapports qui s'annulent, et de simplement tenir compte du bon sens qui veut que des tarifs qui remontent à trois, cinq et 10 ans fassent l'objet d'une révision.

Les faits avant l'idéologie

VICTOR LEVANT

Attaché au département des humanités du collège John Abbott

RÉPUBLIQUE

DANS LE DEVOIR du 27, 28 et 31 octobre MM. Lambert, Solomon et Coulton mettent en doute la véracité de mon affirmation selon laquelle Washington a brandi la menace nucléaire contre l'Union soviétique et le tiers-monde.

Or, depuis 1945 Washington a ouvertement et explicitement menacé Moscou d'une attaque nucléaire à quatre reprises: lors des crises de Suez en octobre 1956, du Liban en juillet 1958, de Cuba en octobre 1962 et celle du Moyen-Orient en octobre 1973. De plus, les bombardiers stratégiques américains ont été mis en état d'alerte en vol ou encore rapprochés de la frontière soviétique à six autres occasions: en novembre 1946 quand un avion US a été descendu au-dessus de la Yougoslavie, trois fois pendant la crise de Berlin en 1948, lors de l'éclatement de la guerre de Corée en 1950 et pendant la crise de Berlin en 1961. Le stationnement des B-29 et B-50 en Angleterre et en Allemagne de l'Ouest pendant toute la période du monopole américain a constitué une menace consciente et constante contre les Soviétiques jusqu'en 1955 quand Moscou a développé son propre bombardier nucléaire TU-20.

Les menaces nucléaires américaines contre le tiers-monde s'avèrent plus fréquentes et plus efficaces en-

core. En novembre 1950 Truman a menacé d'utiliser les armes nucléaires pour briser l'encerclement des marines à Choisin Reservoir en Corée. Le président Eisenhower, si on en croit ses mémoires, fera la même chose en 1953 afin d'obliger la Chine populaire à signer une armistice. Les notes sténographiques du Conseil national de sécurité révèle que le 11 février 1953 on a entamé des préparatifs concrets pour détruire la région de Kaesong. La présence de la Chine à la table de négociations a mis fin à l'opération. Le premier ministre français Bidault rapporte que le secrétaire d'État américain Dulles lui avait offert quatre armes nucléaires afin de libérer ses troupes assiégées à Diem Bien Phu. En mai 1954 les bombardiers stratégiques atterris-

sur au Nicaragua: ceci faisait partie de la crise qui provoqua la chute du gouvernement nationaliste d'Arbenz au Guatemala. En août de la même année, des bombardiers nucléaires seront mis en état d'alerte en vol pendant la crise des Îles Tachen entre la Chine populaire et Taiwan. Lors des événements du Liban en 1958 Eisenhower ordonna au Joint Chiefs l'utilisation des armes nucléaires en cas d'attaque iraquienne contre les puits de pétrole au Koweït.

Selon le rapport « Top Secret » RM-4900-ISA du RAND Research Corporation, Eisenhower donne la même année le feu vert pour une attaque nucléaire contre Pékin au cas où celle-ci tenterait de prendre les îles de Quemoy et Matsu. Plus récemment, lors de la guerre du Vietnam en 1968, le général Westmoreland a laissé entendre publiquement qu'il songeait à une attaque nu-

claire contre Hanoi afin de défendre des marines encerclées à Khe Sanh. Kissinger avait utilisé la même menace à plusieurs reprises pour garder Hanoi à la table de négociations entre 1969-1972. En 1980 le président Carter a annoncé sa politique sur l'utilisation des armes nucléaires tactiques afin de protéger les puits de pétrole arabes. Celle-ci fut réaffirmée par le président Reagan le 3 février 1981.

À son tour Moscou utilisera la menace nucléaire à trois reprises: contre Londres et Paris lors de la guerre de Suez en 1956, et pendant les crises de Berlin de 1958-59 et celle de 1961. Depuis il s'est engagé à n'être pas le premier à utiliser les armes nucléaires. L'OTAN refuse d'en faire autant.

Pour ma part je trouve l'intimidation nucléaire inacceptable en tant que moyen de résoudre des problèmes Est-Ouest ou Nord-Sud. Je tiens à réaffirmer que c'est Washington qui a pris l'initiative dans la course aux armements nucléaires et qu'en général, la politique de l'Union soviétique était de nous rattraper.

Contrairement à MM. Lambert, Solomon et Coulton je ne vois pas la politique impériale américaine d'un meilleur oeil que celle de l'expansionnisme soviétique. Pour mes détracteurs toute critique de Washington semble équivaloir à un soutien à Moscou. Une telle vision en noir et blanc, divisant le monde en Bon et en Mauvais, constitue le moteur même de la course affolée aux armes nucléaires. Elle stigmatise toute critique et empêche la réflexion dans un contexte où nous avons tant besoin de logique, de sang-froid et d'objectivité. Au-delà de l'idéologie nous avons besoin de regarder les faits.

— STUART RUSSELL
KATHRYN PENWILL
Montréal, 29 octobre

LETRES AU DEVOIR

Une Suisse de l'Amérique

ACTUELLEMENT, toute la population de la terre est menacée par le danger éminent d'une guerre nucléaire. La course aux armements n'a plus de frein et le stock d'armes existant présentement dans le monde tient de la démente. Malgré toute cette réserve infernale d'armes, les gouvernements continuent d'allouer de l'argent pour en produire toujours plus. N'est-il pas temps que toute cette folie cesse? Faudra-t-il attendre qu'un accident se produise et fasse des millions de victimes pour que l'on élimine ces engins du diable?

Le Canada jouit d'une assez bonne réputation dans le monde. Pourquoi ne serait-il pas un exemple de sagesse en devenant un pays de paix, un médiateur entre les grandes puissances, une « Suisse de l'Amérique »? La Suisse ne possède ni armée ni armes et pourtant elle est respectée mondialement. Lors de la dernière guerre, alors que tous les pays autour d'elle étaient à feu et à sang, elle n'a pas été touchée. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour notre pays?

Les gens s'inquiètent de la puissance de destruction des armes nucléaires. Ils ne veulent pas d'un autre Hiroshima... Il faut que le Canada devienne une zone sans armes nucléaires et par le fait même le territoire canadien ne doit pas servir à l'expérimentation des missiles de croisière ou de toute arme nucléaire de quelque origine qu'elle soit... Le Canada doit travailler à inciter tous les pays à supprimer les armes nucléaires sur leur territoire respectif. C'est une question de survie pour la planète toute entière... Il y va de l'avenir de nos enfants, de nos petits-enfants et des générations qui suivront.

— CLAUDETTE ESSIEMBRE
Cambellton, N.-B., 27 octobre

De la difficulté d'être athée

IL PEUT sembler étonnant que l'intervention de M. Daniel Baril du Mouvement laïque québécois sur le projet de restructuration scolaire du gouvernement péquiste (LE DEVOIR du 4 octobre) ait suscité autant de réactions défavorables en ces pages, souvent sur le ton de l'agressivité. Dans la mesure où les positions du mouvement qu'il représente sont, comme toute, assez modérées et mêmes timides aux yeux de certains (dont les miens), les hauts cris qu'elle provoquent surprennent d'autant plus.

Tout ceci m'est prétexte pour réaffirmer qu'il est toujours difficile d'être athée sans s'attirer la réprobation des bien-pensants. Il est même difficile d'être reconnu comme athée. On n'accepte pas que vous vous déclariez athée et cela même dans les milieux chrétiens « dits » progressistes. Bien sûr, on y est plus tolérant que chez les intégristes, car on est en faveur du pluralisme, pluralisme religieux s'entend. Vous pouvez être musulman, bouddhiste, etc. Mais athée? Sans religion? Sans croyance au surnaturel? Voyons, c'est impossible...

Ces jugements, comme tous ceux qui secrètent le dogmatisme et l'intolérance, s'appuient sur une ignorance en apparence naïve, mais dans le fond habilement entretenue: sans religion, sans croyance en un dieu, quel qu'il soit, il n'y a pas de morale possible. Les athées sont en conséquence des gens amoraux, donc dangereux à fréquenter. Cette grossière erreur qui force à ne considérer la morale que sur des assises religieuses oblige les athées à répéter inlassablement qu'ils ne sont pas des gens qui vivent sans principes, sans profondes convictions, sans idéaux dont la générosité et l'ampleur pourraient surprendre les es-

prits étroits qui semblent encore nombreux au Québec.

En d'autres termes, une morale athée, une morale laïque est possible, elle est même réelle et vivante dans la mesure où de plus en plus de personnes se passent de religion et de croyance en Dieu pour vivre et donner un sens profond à cette existence. D'ailleurs, à observer le comportement de plusieurs croyants, je suis persuadé que bien des athées pourraient leur donner des leçons de morale qui leur seraient sûrement profitables.

— PIERRE CHICOINE
Montréal, 20 octobre

L'anglicisation est à la baisse

L'auteur de cette lettre s'adresse à Lise Bissonnette, rédactrice en chef du DEVOIR

PERMETTEZ-MOI de faire quelques commentaires sur un reportage de Denis Lessard paru dans LE DEVOIR du 18 octobre, lequel semble avoir déclenché une vendetta entre vous et William Johnson, du *Globe and Mail*.

L'en-tête en caractère gras laisse entendre que l'anglicisation est toujours à la hausse, en dépit des lois 22 et 101. « L'anglicisation n'a cessé de s'aggraver depuis 1971 ». Comment peut-on exprimer une telle opinion, qui n'est pas appuyée par les données des recensements? Ces derniers nous informent seulement que le taux d'anglicisation était légèrement plus élevé en 1981 qu'en 1971. C'est probable que l'anglicisation a atteint son apogée vers 1977 et que la tendance actuelle est à la baisse, et non plus à la hausse.

D'ailleurs M. Castonguay lui-même attire notre attention sur la migration différentielle en fonction des comportements linguistiques et Mireille Baillargeon, dans une étude parue en même temps que celle de Charles Castonguay, nous informe (tableau 14) que parmi ceux qui sont partis du Québec entre 1976 et 1981 se trouvaient 25,435 personnes de langue usuelle anglaise et de langue maternelle française ou autre, des « anglicisés » selon le vocabulaire du reportage.

À la lumière de ces faits, pourquoi s'étonner quand William Johnson reproche aux journaux d'avoir donné tant de publicité, à la veille des audiences sur la loi 101, à une étude qui ne sera lue que par une poignée de spécialistes. Pour chaque personne qui lira les 76 pages de Charles Castonguay, mille personnes se seront fait des opinions basées entièrement sur votre en-tête trompeuse.

— RICHARD J. JOY
Ottawa, 24 octobre

Que les troupes se retirent

(Lettre adressée à M. Pierre Elliott Trudeau)

LA SOUVERAINÉTÉ nationale de la Grenade a été violée par l'intervention de troupes étrangères dans ce pays des Caraïbes. Faisant fi de tous les principes reconnus par les Nations unies, le gouvernement Reagan a déclenché une opération qui, loin de protéger des vies, a entraîné la mort de plusieurs personnes de différentes nationalités et accru le climat de tension et d'affrontement dans la région.

Nous déplorons et condamnons les événements sanglants qui ont causé la semaine du 10 octobre la mort du président Maurice Bishop, de quelques-uns de ses collègues et de syndicalistes. Nous condamnons aussi le rôle et l'action du Conseil militaire du gouvernement grenadien dans ces événements. Mais aussi déplorables qu'ils soient, ces événements ne peuvent justifier d'aucune façon l'intervention militaire en cours, la violation totale de la souveraineté nationale grenadienne.

L'intervention américaine inquiète toutes les personnes, tous les groupes vraiment soucieux de démocratie, et de l'avenir de la démocratie et de la paix dans les Caraïbes

et en Amérique centrale. C'est pourquoi, nous demandons au gouvernement canadien:

- 1) de condamner l'intervention militaire des États-Unis et de quelques pays des Caraïbes à l'île de Grenade;
- 2) de demander le retrait immédiat de toutes les forces militaires étrangères de l'île de Grenade; et
- 3) d'exiger la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies à propos de cette intervention.

— STUART RUSSELL
KATHRYN PENWILL
Montréal, 29 octobre

Pour libérer Mai Van An

Il y a huit ans s'achevait la guerre du Vietnam. Cette guerre qui a tellement troublé les consciences de l'Occident et accaparé les médias.

Qu'est devenu le Vietnam, lui-même si engagé dans le combat pour la liberté et l'égalité?

Après le renversement du régime sud-vietnamien en 1975, tous les fonctionnaires ont dû se rapporter. Des milliers ont été détenus pour une période de rééducation. D'après la loi vietnamienne, cette rééducation ne peut durer plus de trois ans sans qu'il y ait accusation criminelle et procès.

Le Vietnam a signé le Pacte international des Nations unies sur les droits civils et politiques en décembre 1982, déclaration qui défend la détention sans procès. Amnistie Internationale demande au gouvernement du Vietnam d'appliquer cet accord qu'il a signé, car des milliers de citoyens se sont présentés pour rééducation au printemps de 1975 et restent toujours sans procès dans des camps où l'alimentation et les soins médicaux sont déficients.

Aujourd'hui, un groupe d'Amnistie Internationale de la région de Québec attire l'attention sur le cas de M. Mai Van An. Il en est à sa 9^e année de détention dans un camp situé au nord du pays: le camp 25 ATD 63/NH P.T.A. à Ha Nam Ninh. Le groupe d'Amnistie de Québec travaille depuis deux ans pour que M. Mai Van An puisse retrouver sa femme et ses trois filles aujourd'hui aux États-Unis. M. Mai Van An, ancien juge de la cour suprême, est âgé de 61 ans et sa santé déjà précaire s'est affaiblie ces dernières années.

Pourquoi les autorités politiques ne répondent-elles pas aux nombreuses demandes qui leur sont adressées au sujet de M. Mai Van An? Le détenu Mai Van An est-il si « dangereux »?

Si les Québécois veulent eux aussi aider M. Mai Van An, nous leur demandons d'écrire aux autorités vietnamiennes pour demander sa libération. Ils aideront en même temps la cause des droits et libertés partout dans le monde.

C'est ce message que les Québécois peuvent envoyer à M. Tran Hluu Duc, procureur chef, Hanoi, Vietnam.

— LOUIS BERGEAT
Groupe 45 d'Amnistie Internationale
Sainte-Foy, 30 octobre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebec Inc. dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebec Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$110, par année: six mois \$56; trois mois \$30. L'étranger: \$120, par année; six mois \$62; trois mois \$35; édition du samedi \$26, par année.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Edition quotidienne \$25 par semaine. Le samedi seulement \$50. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Lionel Groulx n'était pas le raciste qu'on a dit

JACQUES GENEST

Directeur de l'Institut de recherches cliniques de Montréal

RÉPÈTE

J'ai lu dans LE DEVOIR du 27 octobre courant, une « libre opinion » de M. Elie Feuerwerker à l'hommage que j'ai rendu à Lionel Groulx dans votre numéro du 22 octobre. Je suis très heureux que M. Feuerwerker cite le texte publié par Victor Teboul dans son ouvrage intitulé *Mythe et images du Juif au Québec*. C'était un peu mon intention de provoquer une telle réponse. Car ce texte cité par M. Teboul est le seul qu'on ait pu trouver dans les archives

de Lionel Groulx parmi les innombrables publications (livres, fascicules, conférences, et lettres) que Groulx a faites durant une période de près de 60 ans. L'édition critique des œuvres de Groulx le confirme.

Ce texte cité par M. Teboul est authentique mais il est en contraste total, d'une part, avec l'unanimité des témoignages de personnes qui ont très bien connu Groulx durant sa vie et, d'autre part, avec la générosité de pensée et l'esprit de tolérance que Groulx a toujours manifestés vis-à-vis des autres indépendamment de leur origine ethnique. C'est ce témoignage que je voulais rendre et qui est partagé par tous ceux qui ont eu un contact personnel avec Groulx durant sa vie. Si l'on récuse un témoignage véridique et honnête qui est le mien et celui de tous ceux qui ont connu Groulx, cela manifeste un manque de

respect et une attitude qui sert de préjugé profond ou des intentions douteuses. Le dialogue devient alors difficile ou impossible.

La seule façon dont je puisse expliquer cette lettre est une réaction de frustration ou de tension émotionnelle que Groulx a traversée à de nombreux moments devant les menaces qui pesaient sur la survie du peuple canadien-français et, peut-être à ce moment-là, devant celle créée par l'émergence des grandes épiceries à chaîne qui menaçaient le petit commerçant canadien-français. Il faut admettre qu'il y a dans cet extrait de cette lettre personnelle adressée à un abbé Lamoureux, prêtre de l'Ordre de Saint-Vincent-de-Paul, une généralisation malheureuse écrite à un moment donné et qui contraste avec tout le caractère et toute la vie de Lionel Groulx. Lequel d'entre nous n'a ja-

mais, dans un moment de frustration, de tension ou de fatigue, fait une déclaration intempestive ou une généralisation regrettable? N'est-il pas arrivé à de nombreux non-Canadiens français de faire de telles généralisations sur la conduite, quelquefois stupide ou incorrecte de quelques-uns de leurs propres concitoyens? Vouloir faire d'un moment d'humeur, d'une généralisation écrite dans une lettre personnelle, probablement dans un état de frustration, un jugement d'ensemble sur l'homme et de l'étiqueter brutalement raciste, avec tout ce que ce mot comporte d'odieux dans son sens actuel, reflète un manque de jugement équilibré, une intolérance qui sont compatibles seulement avec un préjugé profond ou avec des intentions douteuses.

Je le répète encore une fois, combien souvent Groulx donnait à tous en

exemples les anglophones et les Juifs en faisant ressortir leur sens du travail, leur fierté collective et leur service à leur communauté? Cette attitude, il la comparait avec le dénuement mutuel et l'absence d'unité des Canadiens français pour la défense ou la promotion de leurs droits dont Groulx s'était fait si totalement le champion. L'extrapolation de M. Feuerwerker en élaborant un jugement aussi grave sur un homme qu'il n'a probablement jamais connu, non plus que M. Teboul, est injustifiée. À ce compte, il serait dangereux d'étiqueter tous les non-Québécois (en particulier les Manitobains et les Canadiens de l'Ouest) d'être tous des anti-Canadiens français. Un jugement global et simpliste sur un si grand homme vénéré par tout le peuple canadien-français et qui ne tient pas compte de tous les aspects d'une longue vie tel-

lement riche, est peut-être l'expression d'une hyper-sensibilité ou d'un jugement trop prompt.

Je tenais à rétablir la vérité sur cet aspect de Groulx qui n'a jamais rien eu d'un raciste et qui est actuellement condamné d'emblée et *ex cathedra* sur une généralisation regrettable exprimée dans une seule lettre personnelle et, le plus probablement, dans un moment de frustration et de tension émotionnelle. C'est le propre des personnes sages de montrer plus de nuance dans leur jugement et de s'informer davantage avant de mettre une étiquette odieuse et erronée à un très grand homme qui aura consacré sa vie à tenter de donner au peuple canadien français un peu des qualités qu'il admirait tant chez les Juifs, i.e., leur fierté collective et leur unité dans lequel il s'agit de protéger les droits de leur communauté.

Abolir le système pénal?

À la recherche d'une « alternative » à l'appareil répressif classique

ANDRÉ NORMANDEAU

Criminologue et co-directeur du Centre international de criminologie de l'Université de Montréal

Le neuvième Congrès international de criminologie, qui s'est tenu à Vienne, au début d'octobre, s'est interrogé sur les liens entre le savoir criminologique et les politiques pénales des gouvernements. Les congressistes ont constaté, à la lumière des conférences, que ces liens étaient plutôt minces. Les décisions gouvernementales dans le domaine de la justice pénale sont souvent le fruit de politiques à courte vue qui s'appuient sur les « passions » du moment plutôt que sur une analyse raisonnée de la réalité sociale et pénale.

C'est ainsi, au cours des dernières années, que la peur du crime ou, selon l'expression française, le sentiment d'insécurité des citoyens, telle que filtrée par le microscope des politiciens a souvent été le socle sur lequel les gouvernements ont édifié leurs politiques de justice, que ce soit le « law and order » made in USA, « à la Reagan », ou le « sécurité et liberté » de la loi d'Alain Peyrefitte, ministre français de la Justice en 1980-81 ou, plus près de nous, le « ordre et sécurité publics » à la canadienne, cette législation des années 1976-77 qui a aboli la peine de mort au Canada, mais qui a tourné la clé d'une certaine répression ailleurs dans l'ensemble du système pénal.

Le thème spécifique du Congrès de Vienne qui a toutefois volé la vedette a été celui sur « les politiques et les pratiques de contrôle social extra-pénal et informel ». À la limite, ce thème débouche sur une pensée abolitionniste et à la suppression, au moins partielle, de certains éléments du code criminel et pénal, ainsi que de la procédure criminelle et pénale.

Les figures de proue de cette pensée se retrouvent autour de certaines écoles



et de certains modèles:

a) le modèle scandinave du sociologue-criminologue norvégien Nils Christie au sujet des alternatives à la « souffrance » des justiciables et des victimes provoquée par le système pénal. Le titre de son livre est significatif: *Limits to Pain* (1981). Son collègue Thomas Mathiesen a aussi beaucoup influencé le débat avec ses livres: *The Politics of Abolition* (1974) et *Law, Society and Political Action* (1980).

b) le modèle hollandais du juriste-criminologue Louk Hulsman, ancien ministre de la Justice des Pays-Bas et professeur de droit à l'Université de Rotterdam. Professeur invité à plusieurs reprises à l'Université de Montréal depuis 1970, Hulsman a publié en français l'an dernier (avec Jacqueline Bernat de Célis) un petit livre non technique pour le grand public qui expose ses solutions de remplacement de type: compensation, réparation et dédommagement; médiation communautaire; arbitrage de conciliation. Le public québécois sera intéressé à consulter ce livre: *Peines perdues, le système pénal en question* (Paris, le Centurion, 1982).

c) le modèle français à la croisée du mouvement de défense sociale nouvelle du juge Marc Ancel et de son équipe du centre de recherches de politique criminelle de Paris (à laquelle est associée Bernat de Célis), et du mouvement des alternatives à l'emprisonnement issu en particulier du livre important du philosophe français bien connu Michel Foucault sur la naissance des prisons: *Surveiller et punir* (1975). Foucault est déjà venu d'ailleurs au département de criminologie de l'Université de Montréal en 1976 pour traiter de sa vision des « alternatives à l'enfermement ».

d) le modèle italien et allemand qui met en cause l'omnipotence de l'État. Tout en décrivant de façon critique la faillite du système pénal, les « jeunes » criminologues radicaux italiens et allemands dénoncent « le monopole étatique de punir » et imaginent une société qui ferait de la prévention plutôt que la répression la priorité des politiques sociales. L'un des chefs de file de ce modèle, même s'il est « moins jeune », est

le juriste-criminologue italien Alessandro Baratta, qui enseigne à l'Université allemande de Saarbrücken. Il est déjà venu à quelques reprises à Montréal à titre de professeur invité.

e) le modèle européen du Conseil de l'Europe au sujet de la décriminalisation de *jure et de facto* ainsi que des mécanismes de contrôle social en droit civil et en droit administratif pour remplacer, en tout ou en partie, le droit pénal. Le Conseil de l'Europe est une autorité politique importante puisqu'il regroupe au Parlement de Strasbourg les pays démocratiques d'Europe. Un document officiel, intitulé: *Rapport sur la décriminalisation* (1980) a eu depuis une diffusion et un impact importants.

f) finalement, le modèle nord-américain de la médiation entre l'agresseur et la victime qui s'est exprimé de plusieurs façons depuis une dizaine d'années. Dans les années 70, le mouvement de justice populaire a été celui de la « déjudiciarisation » pour reprendre le titre d'un document de la Commission de réforme du droit du Canada (1975). Les Américains utilisent pour exprimer cette réalité l'expression: « division ». Les années 80 ont amené jusqu'ici, surtout aux États-Unis, plus de 150 expérimentations socio-judiciaires de médiation, souvent en dehors du contexte pénal et judiciaire. Certains « community boards » américains ont remplacé certains tribunaux pour « régler les conflits » à l'amiable entre le « criminel » et sa « victime », surtout en matière de délits contre la propriété.

À Québec, les travaux récents sur « la gestion des conflits » de l'équipe de Pierre Landreville, directeur du département de criminologie de l'Université de Montréal, ouvrent des sentiers de recherche, de réflexion et d'action qui mènent également à la décriminalisation de fait, sinon de droit.

Ces six modèles d'alternatives au système pénal ont donc été débattus au Congrès international de criminologie de Vienne. Mais au-delà des particularités de chaque modèle, le lecteur québécois serait probablement intéressé à connaître l'arrière-fond commun et les principes de cette nouvelle politique

abolitionniste qui remet en question notre bon vieux système pénal. Les lignes directrices sont les suivantes:

1) Toute vie sociale s'exprime dans un jeu complexe d'antagonismes de toute nature, qui débouche nécessairement sur des conflits interpersonnels, ouverts ou latents, entre des êtres humains marqués par la « différence ». Une politique sociale ordonnée au bien-être collectif par l'épanouissement de chacun tend à limiter les conflits latents. Une politique culturelle visant un plus haut degré de « tolérance » entre les êtres et les groupes contribue à diminuer le nombre des conflits ouverts. D'une manière générale, il s'agit moins d'éviter les conflits que d'apprendre à vivre dans la différence: on doit pouvoir se supporter. Aussi ne faut-il pas nécessairement essayer de résoudre les conflits ni de conclure sur le point de savoir qui a raison et qui a tort. Il faut trouver des lieux et des instances où chacun puisse dire ce qu'il pense. D'où l'intérêt du si original « community board ».

2) Tout comportement censé indésirable doit être regardé comme la manifestation d'une « situation-problème » (ce terme remplace la notion de « crime ») et, quand l'on envisage de la faire cesser, il convient de la resituer dans le contexte interpersonnel, culturel et socio-politique qui lui a donné origine si l'on veut trouver le mode d'intervention adéquat.

3) Un conflit ouvert attribuable à un individu n'a de chance d'être réglé dans l'apaisement social qu'avec le concours de personnes psychologiquement et sociologiquement proches des personnes directement impliquées, et la participation active de ces dernières.

4) Quand une intervention extérieure aux intéressés apparaît inévitable, il y a lieu de recourir en priorité aux groupes sociaux naturels agissant à titre de conciliateurs, le face-à-face des intéressés restant toujours préservé lorsqu'il est possible.

5) En l'absence d'intermédiaires sociaux, ou en cas d'échec de ceux-ci, l'intervention d'organismes étatiques doit être envisagée sur le mode *civil* de ré-

glement des conflits. Dans tous les cas, l'intervention de tierces personnes devrait se limiter strictement à ce que demandent les personnes directement intéressées, et exclure toute imposition de souffrance « gratuite », c'est-à-dire recherchée pour elle-même.

Ces principes commencent à pénétrer le monde des décideurs en matière de justice en Amérique et en Europe.

Règle générale, comme le souligne le livre vert sur la justice du ministère québécois de la Justice (1981) et le livre blanc sur le droit pénal du ministère de la Justice du Canada (1982), on considère que le droit pénal et le système de justice pénal sont et doivent continuer d'être le moyen ultime permettant à la société de contrôler les comportements anti-sociaux. Il existe une gamme de mesures et d'institutions qui régissent les rapports entre les membres de la société, à partir des normes internes, morales ou culturelles, en passant par les traditions et les expectatives communes, jusqu'aux institutions de caractère officiel telles la famille, l'école, les églises, les associations professionnelles, les programmes gouvernementaux, la médiation, la conciliation, le droit civil, les mesures réglementaires, et enfin le droit pénal.

C'est dans cette perspective égale, ment que la Commission de réforme du droit du Canada (1975) a signalé qu'il faut accorder plus d'attention aux « institutions intermédiaires »: famille, voisinage, lieux de travail, tel groupe d'amis, tel club de jeu, etc. Il est suggéré que l'État apporte son soutien aux institutions intermédiaires et que le contrôle du conflit et de la médiation leur soit laissé autant que possible.

Le Congrès de Vienne s'inscrit dans ce courant de pensée. La pensée abolitionniste est ainsi utilisée à titre d'instrument pédagogique pour promouvoir la recherche de modèles alternatifs à l'application quasi exclusive du droit pénal et de l'appareil répressif classique (police, tribunaux, prisons...) aux situations-problèmes que le commun des mortels appelle « crime » ou « délit ». Bien entendu, cette pensée est un ferment de renouveau pour le règlement des conflits de la société des années 2000.

La monnaie de l'avenir sera-t-elle électronique?

YVON VALCIN

Économiste de Québec, l'auteur prépare un ouvrage sur la monnaie électronique dans le cadre de l'Année internationale des communications

DEMAIN, une monnaie électronique dans une société informatisée. Mais ce demain est déjà actualisé par les guichets automatiques — (environ 1,300 au Canada) — après la grande pénétration de la carte bancaire au cours de la dernière décennie. Mais, plus encore que VISA ou Master Charge, le système intercaisse (cinq millions de transactions annuelles), mis en service par le Mouvement Desjardins en 1974, préfigurait déjà la monnaie électronique. Enfin, d'ici cinq à dix ans, le vidéotex (télidon) rendra possible la transformation de tout récepteur de télévision équipé d'un terminal adéquat en mini-comptoir bancaire à domicile que les Américains ont baptisé « vidéo banking ». Ce dernier sera dans bien des cas relié, entre autres, à un réseau de téléshopping et à un journal électronique qui déplacera une partie du marché publicitaire des médias traditionnels. Mais que faut-il entendre par monnaie électronique?

J'ai retenu, pour sa simplicité, la définition qu'en donne le Conseil économique et social en France: « l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques permettant l'échange de fonds sans support-papier et impliquant une relation tripartite entre les banques, les commerces et les consommateurs ». Ce concept se réfère donc autant à la quincellerie (guichets automatiques, terminaux au point de vente, terminaux domestiques, etc.) qu'à l'information véhiculée par celle-ci. McLuhan dirait que la monnaie électronique est à la fois médium et message. Comme nouvel instrument de paiement, elle constitue l'un des catalyseurs les plus puissants et l'un des signes les plus sensibles de l'informatisation de la société.

C'est, selon moi, par l'application de nouvelles technologies de communications aux transactions financières que la télématique — (jonction convergente

et synergique entre l'informatique et les télécommunications) — deviendra le plus tôt une « réalité grand public », une télématique de masse, suscitant à la fois intérêt, émerveillement et inquiétude chez les gens, parce qu'elle les atteindra et, en fait, les atteint déjà dans une dimension névralgique de leur vie quotidienne, c'est-à-dire leur poche, leurs avoirs monétaires et leurs comptes dans les institutions financières.

L'apparition de la monnaie électronique appelle enfin certaines mises au point éclairées le plus possible à la lanterne de l'histoire économique et monétaire pour éviter le débat et la controverse qu'elle ne manquera pas de susciter au fur et à mesure qu'elle s'imposera.



Une interrogation attentive de l'histoire économique et monétaire nous indique, en effet, les constantes historiques suivantes:

A. L'apparition d'une nouvelle forme de monnaie ou d'un nouvel instrument de paiement n'a jamais été, à bien observer l'histoire économique et monétaire, le fruit du hasard. Elle a été, en général, une réponse à des besoins dictés par les relations d'échange entre agents économiques, à une étape donnée du développement économique et technique d'une société, depuis le troc jusqu'à la monnaie électronique, en passant par les métaux précieux (or, argent) et, avant eux, les métaux plus communs (fer, bronze), la lettre de change — l'ancêtre du chèque —, le papier-monnaie et la monnaie de plastique (carte de crédit-paiement). Cette incursion analogique dans la biologie appa-

raira osée aux yeux de plus d'un. Pourtant, l'histoire monétaire dans son ensemble ressemble étrangement à une succession de vérifications empiriques du principe biologique voulant que le besoin crée l'organe. Ainsi, tout nouvel instrument de paiement qui, au moment de son apparition ou au cours de son développement, ne répondrait pas à un besoin réel subirait très vite l'expérience du rejet par les agents économiques, ce besoin en étant un de commodité, de transportabilité, de sécurité ou de divisibilité, etc.

B. L'apparition d'un nouvel instrument de paiement a toujours suscité des hauts cris, et provoqué méfiance et résistance. Justifiées ou non! Cette méfiance ne s'estompe qu'avec le temps et, surtout, avec la confiance que le nouvel instrument de paiement (ou l'institution ou la personne, le banquier, — qui s'en porte garant —) réussit à imposer. Mais les oppositions peuvent devenir irréductibles dans certains cas.

En corollaire de ce qui précède, l'argent électronique apparaît correspondre, tout simplement, à un instrument de paiement de la société informatisée ou, si l'on veut, à celle de la troisième vague d'Alvin Toffler, la notion de monnaie ayant, de façon inexorable, évolué à travers et au fil de l'histoire selon un processus de dématérialisation progressive, passant du troc de biens matériels et d'animaux, dans les temps anciens, au bit électronique à l'âge de l'économie.

C. Enfin, l'apparition d'un nouvel instrument de paiement ne réussit généralement pas à faire disparaître complètement les précédents. C'est le principe de la coexistence multiple entre les instruments de paiements qui a été la règle plutôt que l'exception. Ainsi, le chèque n'a point fait disparaître le numéraire, pas plus que la carte de crédit ne fera disparaître le chèque. La monnaie électronique ne fera pas disparaître le papier-monnaie ni le chèque. Évidemment, le nouvel instrument de paiement, s'il réussit à s'imposer réellement, affectera la fréquence d'utilisation des autres instruments existants, bousculant ainsi certaines habitudes de paiement.

On se rappellera, en effet, que dans l'euphorie initiale du déploiement des systèmes électroniques de fonds aux États-Unis (EFTS), on a commencé à parler de société sans chèque et sans

« cash » (cashless and checkless society). On s'est rendu compte par après, de l'exagération intrinsèque que comportaient de tels vocables. Les Américains s'en tiennent, aujourd'hui, à des expressions plus réalistes et plus respectueuses des leçons de l'histoire. On parle donc de « less check and less cash society », entendant par là qu'il y aura moins de chèque et de numéraire dans l'économie de la société informatisée de demain.

Mais il y en aura pour contenter tout le monde et son père, laissant à chacun le choix entre un mode paiement traditionnel (numéraire, chèque, carte de crédit et même le troc!) et la monnaie électronique. Encore que les règles économiques, juridiques voire éthiques qui régissent ces choix ne soient pas encore connues. Du moins au Canada qui offre pourtant à la monnaie électronique d'excellentes possibilités d'implantation, même si le décollage est relatif-

vement lent comparée à ce qui se passe en France et aux États-Unis particulièrement.

Il appartient aux acteurs oeuvrant dans le système de paiement, d'améliorer les conditions nécessaires pour faciliter une implantation harmonieuse des systèmes. Parmi ces conditions, une apparaît sine qua non: la prise en considération des points de vue fondés des consommateurs.

McGill en bref

Conférence Maxwell Cummings

C'est un des acteurs de la résistance allemande au national-socialisme qui donnera la troisième conférence publique Maxwell Cummings le mardi 15 novembre prochain à 20 heures, salle 232 du pavillon Leacock. La conférence de Monsieur Hans Heinrich Herwarth von Bittenfeld aura pour titre: *The Rise of National Socialism and the German Resistance*. Premier ambassadeur de l'Allemagne de l'Ouest à Londres après la deuxième guerre mondiale, M. von Bittenfeld a acquis la majeure partie de son expérience dans la carrière diplomatique comme deuxième secrétaire d'ambassade à Moscou de 1931 à 1939. Il a d'ailleurs relaté dans des mémoires passionnants — qui ont été publiés en anglais en 1981 sous le titre *Against Two Evils* — la vaste purge déclenchée par Staline au sein du parti bolchévique (1936-38) ainsi que les démarches qui ont abouti, le 23 août 1939, à la signature du pacte germano-soviétique. Les origines juives de M. von Bittenfeld lui ont toujours causé des ennuis avec les autorités nazies. C'est pourquoi il est devenu officier de la Wehrmacht durant la guerre. À ce titre, il a collaboré à l'intégration au sein de l'armée allemande des milliers de volontaires d'URSS opposés au régime soviétique. Mais tout ce temps-là, « Johnnie », comme on l'appelle familièrement, était un membre actif de la résistance militaire à Hitler qui était dirigée par un cousin de sa femme, Claus Schenk comte von Stauffenberg. L'expérience de M. Herwarth von Bittenfeld met en lumière le fait qu'il y avait en Allemagne et ce dès le début, un réseau d'individus farouchement opposés à Hitler.

Il n'y aurait pas que le cholestérol

Pourquoi la moitié des victimes d'une crise cardiaque ont-elles un taux de cholestérol normal mais des artères aussi endurcies que celles d'un vieillard, quand la plupart d'entre elles ont moins de 65 ans? Professeur de cardiologie à McGill et chef de l'unité de recherches cardiovasculaires de l'hôpital Royal Victoria, le Dr Alan Sniderman pense avoir trouvé une réponse à cette question. « On s'est peu intéressé à l'étude des

protéines porteuses de cette substance grasse de l'organisme. Et ce n'est pas en mesurant le taux de cholestérol sanguin qu'on peut arriver à les décrire », explique-t-il, « car il faut séparer le cholestérol du plasma sanguin pour étudier ces protéines ». C'est ainsi que le Dr Sniderman a pu démontrer qu'un taux de cholestérol normal pouvait correspondre à un taux anormalement élevé d'apoprotéines qui, en outre, ont une taille et un comportement forts différents de ceux d'un sujet en bonne santé. « Il semble donc », conclut-il, « qu'un taux élevé d'apoprotéines soit un facteur de durcissement des artères aussi important que celui du cholestérol ».

GRATUIT!

Lundi 7 novembre à 18h: dans le cadre des conférences Consolidated Bathurst sur l'imagination littéraire, l'auteur Nicholas Pennell traitera de: « *A Variable Passion* » — a dramatic anthology. Amphithéâtre Fieldhouse du pavillon Leacock.

Mardi 8 novembre à 20h: la soprano Kathleen Anderson accompagnée au piano par Michael McMahon interprétera des oeuvres de Beethoven, Berg, Britten et Holby. Salle Pollack, 555 ouest, rue Sherbrooke.

Jeudi 10 novembre à 19h30: dans le cadre de la série de conférences *La chimie pour tous* les professeurs Harpp (McGill), Fenster (Dawson) et Schwarz (Vanier) traiteront du charlatanisme en science: *Quackery in Science*. Amphithéâtre Purvis du pavillon Otto Maass de chimie.

Lundi 14 novembre à 15h: conférence de M. Jean-Claude Marsan, Université de Montréal: *Montreal: a Scenario for the Future*. Salle 101 du centre d'études canadiennes-françaises, 3475, rue Peel.

Mercredi 16 novembre à midi: table ronde avec Messieurs Sylvio Gagnon (CSN), Yvon Charbonneau (CEQ), Louis-André Cadieux (SPGQ) et Osvaldo Nunez (FTQ): *Quebec Trade Unions and the Third World*. Centre d'études sur le développement, salle C103E du pavillon Macdonald-Harrington.



◆ La Régie

1867, lui revient en exclusivité. Comme la loi 107 prévoit que les régisseurs de la Régie du logement sont nommés par le gouvernement provincial, les propriétaires jugeaient cela opposé à l'Acte de l'Amérique du nord britannique, suivant lequel c'est le gouverneur-général du Canada qui nomme les juges des cours supérieures, de district et de comté dans chaque province (art. 96).

En plus de réfuter cette argumentation par l'histoire, le jugement de la Cour suprême a pris également en compte une donnée de nature politique. On sait que le gouvernement fédéral appuyait le gouvernement du Québec en son pouvoir en Cour suprême. Ottawa avait un intérêt évident et ne désirait guère voir disparaître la Régie du logement.

Si la Cour suprême avait affirmé l'inconstitutionnalité de la Régie du logement, la Cour suprême, qui est de juridiction fédérale, eût été littéralement engorgée en son fonctionnement. Pour en avoir une idée, la Régie du logement aura entendu cette année près de 80,000 causes.

Aussi la Cour suprême a-t-elle tenu compte de l'alliance Québec-Ottawa dans ce litige. Le juge Chouinard cite le passage suivant d'un jugement antérieur de son collègue, le juge Dickson: « Le fait que les autorités fédérales et provinciales soutiennent toutes deux la validité de la Loi québécoise instituant la Régie du logement a une valeur non négligeable », même si ce facteur n'est pas déterminant au plan constitutionnel.

« Il est intéressant, écrivait le juge Dickson en 1982, de noter que même si, en l'espèce, une loi provinciale est contestée pour le motif qu'elle relève de la compétence fédérale, le procureur général du Canada n'attaque pas la constitutionnalité de cette loi provinciale. Il aimerait que la loi provinciale soit maintenue. »

Dans une autre cause de 1982, le juge Estey, aussi de la Cour suprême et cité également par le juge Chouinard, notait que « l'évolution historique de nos cours tend vers une reconnaissance graduelle du pouvoir constitutionnel des provinces d'instituer... des programmes qui comportent l'établissement de tribunaux administratifs... et dont les membres sont nommés par les provinces. »

Le juge signalait en effet « la transformation radicale de la collectivité canadienne à tous les égards depuis la constitution de 1867... Entre autres faits, les gouvernements ont pris à leur charge bien des programmes sociaux qui requièrent une souplesse d'application que ne savait prévoir la Confédération de 1867... La présente affaire, dit le juge Chouinard, est une illustration de l'évolution dont parle le juge Estey. »

À Québec on jubile. Le ministre de l'habitation, M. Guy Tardif, responsable de la Régie du logement, a confié au DEVOIR hier que la disparition de la Régie eût signifié des délais et des dépenses considérables pour le million de locataires québécois (45 % des Québécois sont locataires), pour les membres de leur ménage et pour les propriétaires, s'il avait fallu qu'ils aillent faire trancher désormais leurs litiges en Cour suprême.

En Cour suprême, il en coûte au moins \$400 par cas et les délais se mesurent souvent en termes d'années, note M. Tardif. À la Régie, en revanche, le ministre estime à 60 jours le délai moyen aujourd'hui. Il reconnaît que la Régie fut complètement débordée au moment où des groupes de propriétaires s'appliquaient, en 1981 et 1982, à contester la légalité de la Régie devant les tribunaux.

Il mentionne d'abord la flambée des taux hypothécaires et la conjoncture économique générale du début des années 80: locataires et propriétaires ont pris peur, les litiges se sont multipliés.

Autre facteur, l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1980, de la Loi sur la réforme de la fiscalité municipale. Celle-ci abolissait d'un coup sec, explique le ministre, les surtaxes sur l'excédent de \$100,000 d'évaluation et autorisait les locataires ainsi visés à réclamer une baisse de loyer en conséquence. Voilà qui a amené quelque 45,000 litiges devant la Régie du logement. Il n'y en restait que 200.

À Montréal, par exemple, le propriétaire d'un immeuble se voyait imposer, avant la loi notée, une surtaxe combinée (CUM, Ville de Montréal et taxe scolaire) de \$2.16 par \$100 d'évaluation pour la valeur excédant \$100,000. « Pour des

édifices valant \$1 million, cela diminuait de moitié le compte de taxe », explique M. Tardif. Il était par conséquent normal que le loyer reflète la différence.

Enfin, M. Tardif se réjouit de ce que la Cour suprême ait retenu l'argument historique mis en valeur par les procureurs du gouvernement du Québec.

La Cour suprême renverse ainsi neuf jugements en Cour supérieure ayant fait l'objet de 12 appels à la Cour d'appel, laquelle avait confirmé la Cour supérieure sur l'ensemble de la question. Au fait, des centaines de causes avaient été inscrites en Cour supérieure, mais toutes n'ont pas été entendues.

Des propriétaires mécontents avaient contesté la constitutionnalité de la Régie et la Cour supérieure leur avait donné raison une première fois par l'intermédiaire du juge Jean-Claude Nolin qui, le 16 mars 1982, déclarait ultra vires 27 des pouvoirs accordés par le gouvernement à la Régie. Le juge Nolin n'en épargnait qu'un seul, soit le pouvoir judiciaire de fixer les loyers, « de nouveau droit », avait-il précisé. Pour le reste, la Régie même était jugée inconstitutionnelle.

Le gouvernement du Québec a porté la cause en Cour d'appel, laquelle maintenait, le 25 octobre 1982, la décision du juge Nolin. Le 30 novembre 1982, le gouvernement du Québec perdait une autre cause similaire devant le juge John Hannan de la Cour supérieure, qui déclarait ultra vires sept articles de la loi instituant la Régie du logement.

Hier la Cour suprême a déclaré bien fondés constitutionnellement entre autres les pouvoirs suivants de la Régie du logement: autoriser la récupération du loyer placé en dépôt pour cause d'exécution d'une obligation par le locataire, puis le pouvoir de résilier un bail pour des causes similaires.

L'Association des propriétaires d'immeubles locatifs du Québec (environ 3,500 membres), qui avait milité activement depuis deux ans pour amener les tribunaux à réduire les pouvoirs de la Régie du logement, a exprimé hier sa déception. Son président, M. Jules Maroist, a déclaré que la décision de la Cour suprême « plongera les propriétaires dans l'insécurité et la morosité ». L'Association sera plus explicite aujourd'hui.

◆ Pêches

plus l'inspection de ses produits marins au système d'inspection fédéral « renommé pour son laxisme et son incompétence ». Il a précisé qu'en vertu d'un décret gouvernemental, cette décision s'appliquera à compter du 1er avril 1984.

La guerre entre Ottawa et Québec sur les pêcheries a éclaté, pour de bon, en juillet dernier, lorsque le ministre fédéral, M. De Bané annonçait la décision d'Ottawa de retirer au Québec la gestion des pêches maritimes. À l'époque, même les libéraux provinciaux avaient exprimé leur désaccord avec le geste de M. De Bané qui est revenu à la charge, ces dernières semaines, en mettant de l'avant un plan unilatéral de restructuration, se disant même disposé à investir \$26 millions en cinq ans, dans le développement de l'industrie de la pêche.

L'offre d'Ottawa a été bien accueillie par les gouvernements des provinces maritimes mais Québec a refusé d'y souscrire.

Les deux projets de lois visant à permettre au Québec d'assumer pleinement sa juridiction sur les pêcheries s'inscrivent dans le menu législatif que le gouvernement a préparé en vue de la rentrée parlementaire du 15 novembre. Le conseil des ministres et le caucus des députés ont étudié plus d'une vingtaine d'autres projets de lois, qui furent portés à la connaissance du DEVOIR, et dont les objectifs se résument ainsi:

■ La loi sur « la participation gouvernementale au financement des municipalités » vise à favoriser une saine gestion des fonds publics et à protéger la compétence exclusive du Québec sur les institutions municipales et sur les affaires de nature locale. Le gouvernement entend appliquer ces principes fondamentaux à la question des subventions offertes par le fédéral aux municipalités du Québec.

■ La loi « instaurant un nouveau recours pour les citoyens en matière fiscale » prévoit notamment la mise sur pied de nouveaux mécanismes devant permettre aux citoyens qui s'estiment lésés d'en appeler des jugements rendus par les fonctionnaires de l'impôt. Un autre projet de loi comporte des mesures additionnelles visant à « l'humanisation » des relations entre le ministre de l'impôt et les contribuables québécois.

■ La loi sur « le transport par taxi », donne suite au rapport du programme d'action intitulé: « De nouvelles avenues pour le taxi » et prévoit notamment que le gouvernement contrôlera l'émission des permis mais la gestion quotidienne des activités de cette industrie serait laissée aux municipalités.

■ La loi concernant « les travailleurs au pourboire » instaurera un nouveau régime inspiré des audiences de la commission parlementaire de 1982 et obligerait les employés au pourboire des secteurs de la restauration et de l'industrie à payer des impôts devant être per-

çus par l'employeur.

■ La loi de la fonction publique a été substantiellement remaniée dans le sens d'une réorientation des objectifs et de la réorganisation des organismes concernés.

■ Le mandat du vérificateur général sera élargi de sorte que la nouvelle loi lui permettra dorénavant de se prononcer sur la question de la gestion gouvernementale et sur l'optimisation des ressources financières et humaines.

■ La loi sur les accidents de travail sera abrogée et remplacée par la loi sur la réparation des lésions professionnelles.

À l'occasion de cette réunion du caucus, animée par le premier ministre Lévesque, les députés ont également obtenu la confirmation que la loi 101 sera légèrement retouchée. Ces amendements seront définis à la lumière des conclusions des audiences de la commission parlementaire. Il en sera ainsi des projets de lois à caractère économique qui porteront essentiellement sur de nouveaux programmes de création d'emplois et dont l'élaboration attend la fin des travaux du comité de la relance que préside le premier ministre.

◆ Israël

meurtresses israéliennes au Liban et dans les territoires occupés. Ce qu'on connaissait moins bien, avant son départ, c'est que la situation financière du pays était aussi dégradée; et que M. Begin n'a pas pu se résigner, en son âme et conscience, à rencontrer le chef du gouvernement ouest-allemand dont la visite à Jérusalem était prévue pour deux jours après l'annonce de sa démission. M. Begin ne peut oublier ni, semble-t-il, pardonner. En Israël, ce motif est retenu comme fondamental pour expliquer sa retraite, à un moment où le gouvernement avait grand besoin de lui.

Chroniqueur politique au *Jerusalem Post*, Mark Segal ne dramatise pas. On reproche à M. Shamir de manquer du charisme traditionnel, celui de Ben Gourion, de Golda Meir ou de Menahem Begin. « C'est assez, le charisme, me dit Segal; le charisme engendre des problèmes. Shamir connaît fort bien la dimension de la côte à remonter. Il lui sera impossible de se bâtir une réputation, un mythe; il est condamné à jouer les Truman, la carte pragmatique. »

La dégradation de l'économie était tellement grave, quand le gouvernement Shamir a hérité du pouvoir, qu'une nuit a suffi pour décréter un train de mesures d'austérité sans précédent. Pénielle ouverture des yeux. Le shekel dévalué de 23 %, les prix des denrées de base majorés de 50 %, les salaires ne seraient plus compensés automatiquement, par subvention de l'État, pour une inflation qui dépasse actuellement les 130 %/an. Résultat de ces mesures draconiques: l'inflation atteindra à coup sûr les 200 % dans quelques mois.

Mais le premier choc est passé. Après son ultime projet-gaffe — la dollarisation —, le ministre des Finances, M. Aridor, a été forcé de démissionner et il a été remplacé par un économiste fauché, d'esprit *thatcherien*, M. Cohen-Orgad. Finie la course folle au dollar, freinée la perte de confiance dans les actions bancaires, ouverte la Bourse de Tel-Aviv.

Les Israéliens en ont vu d'autres. Ils sont devenus experts dans l'art de faire comme si rien de ce qui se passe les affecte. On a beau les interroger, ils évitent de répondre, gardent leurs réflexions pour eux seuls. Ils vont tenter de vous convaincre que ça va mal, que c'est la crise, que les sources de tension sont innombrables... mais qu'ils sont confiants, optimistes. Impossible de savoir sur quels critères se fonde cet optimisme: refus de répondre, même si la réponse vient, en scrutant leurs attitudes. L'austérité, c'est pour les « autres », les bas-salariés. Le citoyen moyen va « devoir couper quelque chose, certainement pas le pain ». Peut-être prendront-ils, ces prochains mois, leur titre de plus grands consommateurs au monde de magnétoscopes, dans un pays dont le PNB se compare à celui de l'Irlande.

M. Begin était indéniablement LE leader. Toutefois, son ignorance des questions économiques était tout aussi indéniable. Les yeux s'ouvrent. Ce n'est pas seulement le coût de la guerre au Liban — \$1 million par jour — qui a compromis l'équilibre budgétaire. La politique de colonisation rapide des territoires occupés coûte cette année plus de \$300 millions en subsides pour inciter les jeunes ménages à s'y installer. La sécurité, particulièrement onéreuse dans ces territoires litigieux, coûte \$1 milliard à un État qui n'a pas les moyens de ses politiques. Revenir aux appellations bibliques de Judée et de Samarie, plutôt qu'à la Cisjordanie, ne contribue en rien à absorber les coûts d'une politique de peuplement contestable et contestée. Tenter de rendre une situation irréversible ne contribue qu'à la rendre plus explosive, donc à multiplier les frais de sécurité.

Le principal problème du nouveau titulaire des Finances n'est pas de convaincre l'ensemble du conseil des ministres. Le record absolu de l'endettement, \$21 milliards ou \$6,000 par capita, a été forcé l'accord du groupe. Mais l'étape en cours, celle où chaque ministre doit présenter le programme d'austérité de son ministère, est plus difficile. D'accord pour couper... mais dans le budget du voisin, chacun faisant valoir que le sien est déjà serré à la limite. Même phénomène avec les alliés de la coalition gouvernementale, essentiels à la survie du gouvernement mais exigeant en retour que leurs petits partis, les religieux surtout, ne soient victimes d'aucune mesure impopulaire.

Que M. Cohen-Orgad ait du mal à convaincre la centrale syndicale Histadrout, proche de l'opposition travailliste, on s'y attend, mais que les ministres se fassent tirer l'oreille, au risque de provoquer l'éfrètement du gouvernement, cela s'explique moins bien. C'est que la facture des politiques libérales du tandem Begin-Aridor, jointe à la facture de la guerre libanaise du tandem Begin-Sharon, est astronomique. Le résultat, maintenant, c'est par exemple que le ministre de l'Éducation, M. Hammer, élu du Parti national religieux, refuse les coupures proposées par M. Cohen-Orgad: dans le budget des activités parascolaires, dans l'entretien des écoles (confié en partie aux élèves), dans le nombre d'enseignants, sans parler de la hausse des frais de scolarité. Ce qui fait dire aux éditeurs du *Jerusalem Post* que l'austérité se trompe de cible, qu'un « système d'éducation de seconde classe produira, tôt ou tard, un Israël de seconde classe. »

Malgré l'impopularité de leur chef, Shimon Pérès, les travaillistes obten-

naient pour la première fois depuis des années, dans un sondage publié la semaine dernière, la majorité des intentions de vote. C'est là que l'on prend la mesure de la disparition du leader charismatique du Likoud. C'est aussi là que l'on comprend que l'opposition ne rate aucune occasion de marteler le gouvernement. Comme partout, l'opposition est contre... tout ce qui émane du gouvernement, contre le chômage, contre la guerre.

Mais la coalition travailliste se cantonne dans le négatif: son slogan aux élections de 1981 — « Anybody but Begin » (les conservateurs anti-Clark n'ont rien inventé) — n'offre rien de positif. Le vice-premier ministre David Levy, le jeune « espoir » de la communauté sépharade, ne rate d'ailleurs aucune occasion de rappeler le régime de « favoritisme » instauré par les travaillistes durant les trente premières années de l'État. À Haifa, la semaine dernière, il dénonçait ce régime passé où les gens ordinaires devaient se coller au parti pour des emplois, des logements, du pain.

Quant aux colonies de peuplement, ce sont les travaillistes qui les ont lancées; ils reprochent maintenant au Likoud des nuances au plan Allon initial. Gil Kessari, journaliste au *Maariv*, me dit par ailleurs que l'arrivée au pouvoir des travaillistes ne changerait rien au fait que l'armée israélienne est au Liban pour longtemps, que cette « obligation est acquise pour la vaste majorité de la population. »

Même si les travaillistes nationaux nient que cela soit un premier pas vers un rapprochement des grands partis, le maire (Likoud) de Tel-Aviv a conclu, quelques jours après les élections municipales de la semaine dernière, un accord de coalition avec les élus travaillistes locaux; l'objectif avoué est de contrôler l'influence croissante des élus religieux.

Il est trop tôt pour l'affirmer, mais ce pourrait être la voie de l'avenir. Dans une démocratie aussi vivante, on a souvent les yeux mieux ouverts à la base qu'au sommet. La classe politique pourrait être forcée de se diriger vers des consensus, même si les contradictions verbales leur rendent cette tâche difficile. Par exemple, après la démission de M. Begin, 72 % des Israéliens souhaitaient la formation d'un gouvernement d'union nationale pour gérer les crises actuelles. Les dirigeants des partis ont refusé d'aller dans cette direction mais la population pourrait les y contraindre. Ce peut être, même si tous refraient de les identifier, un des motifs de cette absolue confiance en l'avenir. De gré ou de force, on s'en sortirait comme on s'est sorti des crises précédentes. Quitte à devoir se refermer les yeux, baisser la tête, pour foncer, une fois de plus.

◆ Arafat

source, ont également échoué dans leurs tentatives de couper les communications entre les deux camps palestiniens de Baddaoui et Nahr el-Bared, distants d'une dizaine de km.

Un violent duel d'artillerie opposait, en début de soirée, les loyalistes installés dans le camp de Baddaoui, aux dissidents soutenus par l'Armée de libération de la Palestine (ALP, sous commandement syrien) postés dans le djebel Tourbol, au nord-est du camp, indiquent les correspondants. Ces affrontements, ajoutent-ils, avaient baissé d'intensité pendant deux heures au cours de l'après-midi.

Des obus tombaient par intermittence dans le camp ainsi que dans la ville de Tripoli. Alors que toute la région était enveloppée par un immense nuage de fumée noire, l'incendie des réservoirs du terminal pétrolier de Tripoli n'avait pas pu être maîtrisé hier soir, 14 heures après le début du sinistre, précisent les correspondants.

Un autre front, ajoutent-ils, s'est ouvert hier soir entre les soldats syriens de la force arabe de dissuasion (FAD) postés à la périphérie de Tripoli et les partisans de M. Arafat qui tiennent le secteur du port de Mina.

Cependant, de source libanaise, on indique qu'aucune progression notable n'a été enregistrée hier dans la région de Tripoli et qu'il semble qu'une guerre de position s'est engagée.

Le porte-parole de l'OLP à Tripoli, M. Ahmad Abdel Rahmane, a affirmé hier soir pour sa part que la situation des forces loyalistes était excellente.

Un porte-parole syrien a démenti hier soir que des forces syriennes aient été impliquées dans les combats, ajoutant que « la Syrie est fermement décidée à ne pas intervenir dans les dissensions inter-palestiniennes. »

Le roi Hussein de Jordanie a envoyé hier des télégrammes aux souverains et chefs d'État arabes les exhortant à agir ensemble pour mettre un terme à « ce qui se passe » contre les Palestiniens au Liban-nord, a annoncé la radio jordannaise.

Le souverain jordannais a ajouté qu'il avait pris connaissance « avec une profonde douleur » des derniers événements dans les camps palestiniens de Tripoli et du Liban-nord. Il a indiqué avoir reçu un message à ce sujet du chef de l'OLP, a précisé encore la radio.

Dans son télégramme aux dirigeants arabes, le roi Hussein condamne — sans en préciser l'identité — « des forces qui, au nom des Arabes, portent les armes contre des Arabes et assiègent les combattants palestiniens et leurs familles. »

Ainsi, encerclé dans deux camps palestiniens du Liban-nord par d'importantes forces syriennes, des troupes libyennes et des unités palestiniennes dissidentes, M. Yasser Arafat, chef de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) depuis quinze ans, paraît entamer son dernier combat.

Le temps est révolu où il commandait des milliers de fedayine répartis entre la Jordanie, la Syrie, le Liban, l'Irak, et même l'Égypte, où les chefs d'État arabes venaient au secours de la résistance palestinienne dès qu'une crise éclatait avec une capitale arabe, et où les laïcs palestiniens dans les territoires arabes occupés en 1967 étaient assez fréquents.

La Syrie, représentée à la conférence par son ministre des Affaires étrangères Abdel-Halim Khaddam, semble avoir donné son aval à la solution provisoire, ajoutée-on de même source.

Lors de sa séance d'hier soir, apprend-on, le congrès s'est mis d'accord sur un certain nombre de points importants: réaffirmation d'une légalité libanaise incarnée par le président Gemayel, nécessité de montrer que le Liban honore ses engagements, mais aussi conviction unanime que l'accord du 17 mai 1983 entre Israël et le Liban a fait plus de mal que de bien.

Les deux parties en présence ont donc donné mandat au président Gemayel d'exposer ces différents points dans des capitales importantes, puis de revenir rendre compte. Ce sera alors au congrès et non plus seulement au président de la république de décider, là aussi par consensus, de la conduite à tenir par la suite: négociation d'un texte différent de celui du 17 mai, ou sa modification, ou toute autre formule qui permettrait au Liban de mettre fin à l'occupation israélienne sans pour autant apparaître comme incapable d'honorer sa signature.

Hier soir, toutes les délégations estimant que le congrès a surmonté d'une manière insespérée un premier obstacle qui se présentait sur la voie d'un embryon d'unité nationale. Mais, dans un deuxième temps, il lui restera à accomplir une tâche encore plus difficile: faire admettre à Israël que l'accord du 17 mai n'a servi à rien.

Par ailleurs, le parti kateeb (phalanges chrétiennes) a accusé hier à Genève le parti socialiste progressiste (PSP) druze de M. Walid Joumblatt d'avoir violé à trois reprises des accords de cessez-le-feu intervenus depuis mercredi dans trois régions du Liban.

Plus tôt dans la journée, le PSP, dans un communiqué à Genève, avait rendu le parti des phalanges responsable des bombardements d'hier dans trois régions du Liban, l'accusant de saboter les « progrès » réalisés au congrès de Genève et affirmant qu'il avait, pour sa part, « respecté scrupuleusement le cessez-le-feu en vue de favoriser la réussite du dialogue en cours. »

◆ S-31

passent pas \$20 millions par an. De plus, le cabinet pourrait exempter des entreprises en difficultés ou qui ne peuvent trouver ailleurs de financement. La loi s'appliquerait ainsi aux grandes firmes de transport comme le Canadien Pacifique et elle pourrait éventuellement inclure des compagnies comme l'Alcan et Provigo, qui détiennent des intérêts secondaires dans le camionnage ou la navigation.

Le printemps dernier, le comité permanent du Sénat sur les affaires juridiques et constitutionnelles avait entendu plusieurs individus et groupes s'opposer ou défendre le projet controversé. Aussi, Mme Erola affirmait, hier, dans un communiqué: « Des consultations furent également amorcées auprès des gouvernements provinciaux, de parlementaires, de particuliers et de représentants du secteur privé. Ces discussions ont permis d'améliorer plusieurs aspects du projet de loi. »

Or, aucun des arguments invoqués par le président de la Caisse, M. Jean Campeau, et par le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, ne semblait avoir été retenu par Mme Erola et les membres du cabinet. Il faut dire que la compagnie Canadien Pacifique poursuit depuis plusieurs mois un lobby intense auprès des membres du cabinet pour les convaincre de maintenir le projet de loi dans sa forme initiale. Ancien président du CP et responsable de la promotion du programme des 6 % et 5 % auprès du secteur privé, M. Ian Sinclair serait le responsable de l'opération à partir de Toronto et d'Ottawa.

Pour sa part, la Caisse se dit « inquiète de cette volonté et de cet acharnement qu'on met à entraver son activité normale d'investisseur, son autonomie et sa liberté de décision et le rendement économique et financier de ses investissements. »

« Les millions de citoyens dont elle gère une partie de l'épargne doivent en être informés car c'est eux qui risquent d'en payer le prix par des augmentations de cotisations aux différents régimes... »

La Chambre de commerce de Montréal réitère son opposition au projet affirmant que « le débat porte sur le pouvoir économique et notamment la place des Canadiens français dans la distribution du pouvoir économique au Canada, sur le rôle des gouvernements provinciaux dans le contrôle des grandes entreprises canadiennes, sur le rôle de la Caisse de dépôt comme instrument de développement économique des Québécois, sur la canalisation des épargnes recueillies par le régime public de retraite et enfin sur le partage des juridictions sur le contrôle des grandes entreprises canadiennes. »

Les amendements apportés par Mme Erola « n'atténuent en rien cette question d'importance stratégique et n'arrivent pas à démontrer que l'intérêt national pourrait être autrement menacé si le projet n'était pas adopté. »

La Syrie, représentée à la conférence par son ministre des Affaires étrangères Abdel-Halim Khaddam, semble avoir donné son aval à la solution provisoire, ajoutée-on de même source.

Lors de sa séance d'hier soir, apprend-on, le congrès s'est mis d'accord sur un certain nombre de points importants: réaffirmation d'une légalité libanaise incarnée par le président Gemayel, nécessité de montrer que le Liban honore ses engagements, mais aussi conviction unanime que l'accord du 17 mai 1983 entre Israël et le Liban a fait plus de mal que de bien.

Les deux parties en présence ont donc donné mandat au président Gemayel d'exposer ces différents points dans des capitales importantes, puis de revenir rendre compte. Ce sera alors au congrès et non plus seulement au président de la république de décider, là aussi par consensus, de la conduite à tenir par la suite: négociation d'un texte différent de celui du 17 mai, ou sa modification, ou toute autre formule qui permettrait au Liban de mettre fin à l'occupation israélienne sans pour autant apparaître comme incapable d'honorer sa signature.

Hier soir, toutes les délégations estimant que le congrès a surmonté d'une manière insespérée un premier obstacle qui se présentait sur la voie d'un embryon d'unité nationale. Mais, dans un deuxième temps, il lui restera à accomplir une tâche encore plus difficile: faire admettre à Israël que l'accord du 17 mai n'a servi à rien.

Par ailleurs, le parti kateeb (phalanges chrétiennes) a accusé hier à Genève le parti socialiste progressiste (PSP) druze de M. Walid Joumblatt d'avoir violé à trois reprises des accords de cessez-le-feu intervenus depuis mercredi dans trois régions du Liban.

Plus tôt dans la journée, le PSP, dans un communiqué à Genève, avait rendu le parti des phalanges responsable des bombardements d'hier dans trois régions du Liban, l'accusant de saboter les « progrès » réalisés au congrès de Genève et affirmant qu'il avait, pour sa part, « respecté scrupuleusement le cessez-le-feu en vue de favoriser la réussite du dialogue en cours. »

◆ Gemayel

de réconciliation entamés lundi à Genève.

L'initiative annoncée hier fait suite à d'intenses consultations menées sur place par M. Douglas Fairbanks, adjoint de l'émissaire du président Reagan au Proche-Orient, M. Donald Rumsfeld.

Washington s'est efforcé d'amener les représentants libanais à remettre à plus tard l'examen de l'accord du 17 mai — jamais ratifié complètement par le Liban — et à se concentrer sur des questions d'ordre interne.

L'issue des entretiens d'hier équivaut, semble-t-il, à un ajournement de cet examen, et les délégués ont déclaré qu'il ne constituait pas une abrogation de l'accord.

Israël a fait savoir qu'il maintiendrait ses troupes au Sud-Liban et pourrait décider d'isoler le reste du pays la zone qu'il contrôle si le gouvernement Gemayel cédait à des pressions syriennes visant à lui faire abandonner l'accord du mois de mai.

Le président Gemayel commencera incessamment la tournée d'information, a-t-on appris à Genève auprès d'une délégation soutenant le gouvernement libanais. La séance d'aujourd'hui, ajoutent-ils, précisera les capitales que le président libanais devra visiter ainsi que la durée de cette tournée d'information. À son retour il rendra compte au congrès, qui, entretemps, aura ajourné ses travaux, des résultats de ses consultations. Le congrès décidera alors des grandes décisions à prendre en ce qui concerne l'avenir des relations entre Israël et le Liban.

La tournée, indique-t-on toujours de même source, comprendra d'abord Washington, puis des capitales européennes, parmi lesquelles certainement Paris, ainsi que des capitales arabes: probablement celles qui avaient été évoquées quelques jours avant la réunion du congrès, Damas, Ryad, Amman et Rabat. La tournée du président Gemayel devrait durer entre huit et dix jours.

La conférence tiendra aujourd'hui sa dernière session plénière, qui doit être consacrée aux récentes violations du cessez-le-feu signalées au Liban, rapporte-t-on.

Des travaux se poursuivront en commission durant le week-end, et les représentants des diverses factions pourront alors quitter Genève. La conférence reprendra en un lieu extérieur au Liban dès qu'auront pris fin les démarches de M. Gemayel, probablement dans une semaine, précise-t-on.

Le chef druze Walid Joumblatt, qui a réclamé l'abrogation de l'accord israélo-libanais, a déclaré à la presse: « En un sens, c'est une sorte de gel. Il (l'accord) ne sera pas annulé, mais rendu inapplicable. »

« Nous sommes convenus de voir si Gemayel parvient à vendre ça aux États-Unis et aux autres pays de la région », a-t-il dit.

De source proche de la conférence, on rapporte que le dirigeant chiite Nabih Berri, l'un des plus virulents adversaires de l'accord, refuse d'aborder d'autres questions avant que M. Gemayel ait rendu compte de son voyage.

Le dirigeant phalangiste Pierre Gemayel, père du président, a estimé que la formule arrêtée représentait un vote de confiance en faveur de son fils, dont l'autorité constitutionnelle a souvent été contestée par l'opposition.

AUJOURD'HUI

Le Club des diplômés universitaire invite tous les universitaires célibataires, séparés ou divorcés à une danse à l'hôtel Mont-Royal, salle dorée, de 20 h 30 à 1 h 30. Admission: \$5 pour les membres, \$10 pour les non-membres. 340-1515.

« Place à la communication dans la gestion », tel est le thème du colloque organisé par l'Université du Québec à Rimouski. 724-1569.

La Semaine des sciences se tient jusqu'au 13 novembre. 374-4700, poste 393.

À 13 h 30, rencontre intitulée « Réver en couleur » avec Diane Prévost, à la bibliothèque d'Ahuntsic, 770, boul. Henri-Bourassa est. 381-1331.

Le chapitre québécois des universitaires arabo-américains, en collaboration avec l'Office national du film du Canada, présente un documentaire intitulé *Beyrout: à défaut d'être mort* du cinéaste Tahani Rashed, au cinéma Outremont, 1248, rue Bernard, à 19 h 30. Entrée: \$3.

Fin de semaine vocationnelle au Grand Séminaire de Montréal, 2065, rue Sherbrooke ouest. 935-1169.

37e congrès de l'Association des conseils des médecins et dentistes du Québec, sous le thème: « Les services de santé efficaces... une réalité ou un leurre? » au Château Frontenac.

Le Club Richelieu de Chomedey organise sa 10e partie d'huitres annuelle, sous la présidence de M. Gilles Perron, président du club. Cette partie d'huitres se tiendra chez Chomedey Ford, 2455, boul. Labelle à LaVal, \$20 par personne. 681-3328.

La paroisse syriaque catholique Saint-Ephrem, 500, rue de Fleury ouest, vous invite à son bazar annuel à l'église Saint-Benoît, ce vendredi de 19 h à 22 h, samedi de 11 h à 20 h et dimanche de 10 h à 16 h. 253-3371.

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Repentigny, centre commercial Place Repentigny, 171, rue Notre-Dame, de 14 h 30 à 20 h 30; et à Tracy, salle des Syndicats nationaux, 900, rue de l'Église, de 14 h 30 à 20 h 30.

4 novembre
par la PC et l'AP

1982: neuf Turcs qui occupaient leur consulat à Cologne libèrent leurs 13 otages et demandent l'astile politique en RFA.

1980: Ronald Reagan est élu 40e président des États-Unis.

1979: des militants islamiques occupent l'ambassade américaine à Téhéran où ils prennent 50 otages pour demander l'extradition du chah.

1978: le président Sadate refuse de recevoir une délégation des pays arabes opposés aux accords de Camp David.

1975: les États-Unis ferment leur mission diplomatique en Angola en raison de la lutte sanglante entre les trois organisations de libération rivales.

1952: le général Dwight Eisenhower est élu président des États-Unis.

1956: l'Armée soviétique passe à l'action à Budapest où Imre Nagy se réfugie à l'ambassade de Yougoslavie.

1939: la compagnie Packard Motor Car dévoile à Chicago les premières voitures avec air climatisée.

1924: décès du compositeur français Gabriel Fauré.

1922: des archéologues découvrent l'entrée de la tombe de Toutânkhamon.

1988: les Français évacuent Fachoda (Soudan) à la suite des protestations britanniques.

au jour le jour

Tarifs de l'Hydro gelés

Les tarifs actuels d'Hydro-Québec s'appliqueront au moins jusqu'au 1er février 1984, a annoncé hier M. Yves Duhaime, ministre de l'énergie et des Ressources, qui a reporté aussi la commission parlementaire sur les tarifs de l'Hydro à la mi-décembre. Le gouvernement veut s'assurer que les plans de l'Hydro s'inscrivent dans la relance et il pourrait même lui demander de reviser son programme d'investissement et d'entreprendre plus tôt que prévu les travaux de construction de la centrale L.G-1 à la baie James.

Voyageur s'ajuste

En raison de la grève de Greyhound, Voyageur a ajusté son horaire régulier vers Cornwall pour faire le lien entre Montréal et New York via une ligne nouvelle à travers les Adirondacks. Aux USA, 12.700 employés de Greyhound ont déclaré la grève et la compagnie a fermé 60 % de son service inter-cité pendant au moins 2 semaines.

Une autre filiale en G.B.

M. Claude Castonguay, président de La Laurentienne, annonce que sa filiale, l'Impériale vient de lancer en Grande-Bretagne une nouvelle filiale, Laurentian Financial Services, qui elle-même va créer une nouvelle filiale, Laurentian Investment Management Ltd, dont le rôle sera de recevoir les dépôts de clients britanniques ayant des porte-feuilles évalués entre 10.000 et 100.000 livres sterling. C'est un marché mal desservi présentement.

Un avenir sidérurgique?

Un colloque sur « l'avenir de la sidérurgie dans l'optique du Québec » aura lieu à l'École polytechnique les 11 et 12 novembre. L'École des Hautes Etudes Commerciales et la Société des ingénieurs métallurgistes participent aussi à l'organisation de cette réunion, à laquelle participeront plusieurs compétences.

En raccourci

Le taux d'escompte de la Banque du Canada est passé hier de 9,49 à 9,48 %... Power Corporation déclare pour le trimestre finissant le 30 septembre un bénéfice de \$14,34 millions comparativement à \$15,24 millions pour la même période l'an passé; toutefois pour les 9 mois de l'année le bénéfice consolidé est de \$37,3 millions comparativement à \$31,7 millions l'an passé; un dividende trimestriel de 12,5 cents a été annoncé... Northern Telecom International a effectué sa première vente (\$400.000) en commutation numérique en République populaire de Chine à un hôtel de l'Etat à Canton... La Société des alcools du Québec commercialisera 23.600 caisses de vin nouveau cette année... La ville de Laval offre \$20 millions d'obligations à un taux de cote AAA... Cascades Inc annonce un bénéfice net de \$1.248.000 millions pour le trimestre finissant le 30 septembre; les profits nets pour les 9 premiers mois s'établissent à \$2,2 millions, soit 44 cents l'action... Canadian Pacific Ltée annonce pour les 9 premiers mois de l'année des bénéfices nets de \$26,4 millions ou de 17 cents par action comparativement à \$136,4 millions ou 96 cents par l'action pour la période correspondante en 1982; dans le troisième trimestre le bénéfice fut de \$15,5 millions comparativement à \$9 millions l'an passé... La vente d'obligations d'épargne du Canada se terminera le 9 novembre, et non le 7; dans le cas du mode d'épargne sur les salaires, les souscriptions continueront d'être acceptées jusqu'au 18 novembre...

Claude Turcotte

Beaudoin déplore les manoeuvres de l'Ontario et de l'Alberta Bombardier plaide en faveur des politiques préférentielles

par Michel Nadeau

Pour rayonner à l'échelle internationale, les entreprises canadiennes ont besoin, pour démarrer, d'une politique préférentielle dans leur marché de base, le Canada, estiment les dirigeants de la compagnie Bombardier qui ont déploré, hier, les manoeuvres « irritantes » de provinces comme l'Ontario et l'Alberta à l'endroit de la firme québécoise.

Devant la Commission Macdonald sur l'union économique, le président, M. Laurent Beaudoin, a souligné l'importance d'une politique préférentielle pour les firmes autochtones par rapport aux filiales de compagnies étrangères. Si Bombardier vend une locomotive à un pays donné, ce client reviendra au Canada pour acheter des pièces alors que si la vente passe par General Motors du Canada, il est probable que c'est la compagnie-mère américaine ou d'autres filiales qui tireront profit des retombées futures. Si les filiales des cibles étrangères veulent vraiment participer aux grands projets canadiens, el-

les devraient s'engager à fabriquer au Canada des produits non seulement destinés au marché canadien mais aussi à l'exportation.

M. Beaudoin a également mentionné l'urgence de développer des secteurs d'excellence au moyen de subventions directes du gouvernement aux entreprises oeuvrant dans des domaines à potentiel élevé du côté des exportations. « On pense que le miracle japonais, c'est seulement le secteur privé. Au Japon, le gouvernement fournit 90 % des dépenses de recherche. En Allemagne, c'est 80 %! Aux Etats-Unis, en tenant compte des budgets de défense, la proportion atteint 60 %. Au Canada, le taux n'est que de 12 %. Une petite ou une moyenne entreprise ne peut absolument pas se permettre de faire seule le développement de nouveaux produits. Nous avons reçu \$2 millions pour développer le train LRC alors que les Français ont mis \$2 milliards dans le TGV ».

Le vice-président au transport en commun, M. Raymond Royer, a déploré l'attitude passée de certaines pro-



M. Laurent Beaudoin

vinces à l'égard de Bombardier. « En Alberta, plutôt que de nous inviter à présenter une soumission, on a préféré transiger directement avec une compagnie européenne dont nous étions les licenciés au Canada. Du côté de l'Ontario, le gouvernement a mis sur pied une société d'Etat qui nous a seulement nous ferme le marché de cette province mais nous concurrence sur les marchés internationaux. »

M. Royer faisait allusion à l'Ontario Transport Development Corp. (OTDC) qui, avec l'aide d'Ottawa, a mis au point un train de banlieue.

Le président de la Commission, M. Donald Macdonald, a dit: « Pour l'Ontario, je comprends, ils veulent créer des emplois mais comment l'Alberta a-t-elle pu privilégier des Européens? » M. Royer n'a pas laissé passer la première partie de la remarque de l'avocat torontois, en affirmant: « Le gouvernement peut bien chercher à protéger des emplois mais de là à nous concurrencer sur les marchés internationaux avec une société gouvernementale... »

Un autre commissaire, M. Michel Robert, a demandé à M. Beaudoin et Royer si la requête pour une politique protectionniste n'était pas contradictoire de la part d'une firme comme Bombardier qui vient de gagner directement un contrat à New York en dépit de protestations d'un fabricant installé aux Etats-Unis?

Les hommes d'affaires montréalais ont donné plu-

sieurs exemples qui montrent comme l'obtention d'un contrat à Montréal ou au Québec a permis à Bombardier d'acquiescer une expertise qui lui a valu par la suite des contrats à l'étranger. « Le marché de base demeure un point d'appui des activités d'exportation des entreprises canadiennes », selon M. Yvon Turcot, conseiller aux relations publiques de la firme montréalaise.

« Une fois que vous avez acquis de l'expertise au sein du marché de base, vous n'avez plus peur de concurrencer les autres entreprises car vous avez en mains un produit de qualité », d'ajouter M. Beaudoin.

Pour sa part, l'Ordre des ingénieurs du Québec a présenté un mémoire invitant la Commission à se prononcer en faveur d'une ouverture plus grande à la science et à la technologie. Les universités devraient former des gens plus aptes à devenir gestionnaires du développement technologique. L'Etat et les compagnies devraient agir conjointement et de façon plus agressive sur les marchés extérieurs, selon

la Corporation qui croit que les gouvernements, tout en assumant un leadership positif, devraient susciter une demande interne pour les produits au Canada.

En matinée, le ministre des Communications, M. Francis Fox, a souligné l'importance des secteurs de télécommunications et de la culture. Il est impérieux, selon le ministre, de rationaliser les infrastructures dans le domaine du cinéma en créant trois centres d'excellence: Montréal, Toronto et Vancouver. Tout comme les Américains ont choisi New York, Chicago et Los Angeles, le Canada doit se doter de centre avec une masse critique de production.

Selon lui, la bataille de juridiction dans ce secteur est résolue et il faut se concentrer sur la production.

Enfin, la Fédération des femmes du Québec a décrit la situation injuste des femmes dans le marché du travail et au sein des régimes de retraite. L'organisme a avancé une longue série de mesures correctrices pour améliorer la situation.

Pendant que Steinberg et Provigo sont en grève

Métro-Richelieu veut acheter trois succursales de A&P à Montréal

Pendant que se confirmait hier la fermeture des 101 supermarchés Steinberg de la région de Montréal à la suite du vote de grève pris mercredi soir à 57 % par quelque 4.500 de leurs 7.500 employés affiliés à l'Union des employés de commerce (local 500 de la FTQ), la compagnie rivale Métro-Richelieu, épargnée par les conflits de travail qui touchent aussi en partie la chaîne Provigo, confirmait de son côté son intention d'acquiescer quelques-unes des succursales de la petite chaîne A&P, à la suite de leur

mise en vente par la maison-mère de Toronto.

M. Jacques Poirier, vice-président aux communications de Métro-Richelieu, questionné par le DEVOIR, a admis le bien-fondé de cette rumeur touchant 3 des 13 succursales A&P de Montréal, mais cependant que sa compagnie se « frotte les mains » des difficultés que connaissent ses concurrentes et veuille profiter de la situation actuelle pour élargir sa part du marché. Il s'est contenté là-dessus de répéter que Métro-Richelieu ferait

tout en son possible pour assurer un approvisionnement normal à ses clients durant les prochaines semaines qui promettent des affaires d'or pour la compagnie.

De son côté, le Conseil du patronat du Québec voit dans l'actuelle situation prévalant dans l'alimentation une preuve de plus qu'il serait immoral pour un gouvernement d'imposer par la négociation sectorielle des conditions de vie inacceptables à une population qui en définitive ferait les frais de cette

mesure gouvernementale s'ajoutant à la syndicalisation obligatoire », selon le communiqué publié hier.

Dans le conflit lui-même, l'épreuve de force s'annonce longue et féroce. Le président du local 500, M. Thomas Kukovica, a dit hier se préparer à un litte de plusieurs semaines, « non pas pour des augmentations de salaires mais pour le simple maintien des droits acquis », n'excluant pas que le tout se poursuive jusqu'aux Fêtes. Il a répété qu'il n'est absolu-

ment pas question que Steinberg « fasse payer les employés pour le désastre de sa guerre des prix », remarquant que les \$8 millions qui séparent les deux parties « correspondent exactement à ce que la compagnie a perdu dans cette guerre ».

Quant à la société Steinberg, elle a réagi à la déclaration de grève par un lock-out immédiat touchant la totalité de ses employés de la région métropolitaine. Déclarant « regretter infiniment d'avoir à décréter ce

lock-out de nos supermarchés », le porte-parole de la compagnie, M. Jean-Claude Lelièvre a ajouté que les employés « n'ont pas compris la situation financière qui a marqué notre dernier exercice financier ». A cela, on répond au syndicat qu'« une grève ou un lock-out, pour nous c'est pareil ».

Par ailleurs, en province, « les négociations se poursuivent », dit-on de source syndicale, et l'extension du mouvement aux régions de Québec et de Sherbrooke n'est pas exclue.

MINES KERR ADDISON LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

Le comité exécutif du conseil d'administration de la société Mines Kerr Addison Limitée a déclaré un dividende de quinze cents par action (en devises canadiennes) sur les actions ordinaires en circulation de la société, payable le jeudi 15 décembre 1983 aux actionnaires inscrits au livre des actions le mercredi 30 novembre 1983. Ce dividende est payable en espèces à tous les actionnaires qui choisissent, le 30 novembre 1983, de ne pas recevoir un dividende en actions. Le dividende en actions est payable en actions ordinaires d'une valeur de 21,30 \$ l'action, conformément à la politique de paiement de dividende en actions de la société.

Par ordre du conseil,
John B. Sage
Secrétaire

Toronto, Ontario
le 27 octobre 1983

Le fossé reste important entre agriculteurs et consommateurs

Par Claude Turcotte

Producteurs agricoles et représentants d'associations pour la protection des consommateurs ont réuni hier à discuter de plans conjoints de manière très civilisée, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant qu'ils en arrivent à des positions communes.

Fait plutôt inusité, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a organisé un colloque dans le cadre des activités du Salon de l'Agriculture à laquelle elle a invité comme conférencier deux de ses principaux « ennemis », qui souvent accusent les producteurs agricoles et leurs plans conjoints d'être responsables de la hausse du prix des aliments.

Dans son discours de présentation, le président de l'UPA, M. Jacques Proulx, a posé la question: « Agriculteurs et consommateurs sont-ils d'irréductibles ennemis condamnés à s'affron-

ter sans cesse les uns les autres? A première vue, il semble bien que oui. Pourtant, ajoutait-il, à l'UPA on a toujours cru que les intérêts des agriculteurs et ceux des consommateurs pouvaient se rejoindre et c'est justement par la formule des plans conjoints de mise en marché que nous avons toujours cru qu'il était possible d'y arriver plus facilement ».

Les représentants des consommateurs, soit M. Jean-Claude Beauchamp de l'Association des consommateurs du Québec et M. Pierre Racicot de la Fédération nationale des consommateurs ont tous deux reconnu que présentement au Québec « les prix agricoles sont raisonnables ». M. Beauchamp surtout a dit s'inquiéter de

l'avenir: ils considèrent que les producteurs réunis dans un plan conjoint constituent un cartel et qu'ils tiennent une partie importante de l'industrie de transformation par leur participation aux coopératives; par ailleurs, les détaillants et les grossistes sont près les uns des autres; bref, selon lui, « on va vers une cartélisation de tout le secteur agro-alimentaire ».

Un professeur de l'Université Laval, M. Robert St-Louis, a soutenu pour sa part que « les plans conjoints coûtent quelque chose aux consommateurs », mais beaucoup moins que ne le laissait entendre un rapport du Conseil économique du Canada, qui demandait, il y a quelques années, l'abolition des plans conjoints.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

HÔPITAL POUR ENFANTS DE L'EST DE L'ONTARIO

ORTHOPHONISTE

Un/e orthophoniste à plein temps est demandé à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario.

Les responsabilités comprennent l'évaluation et le traitement des troubles de la parole et du langage, l'organisation de groupes de parents, la charge du programme de bégaiement auprès d'une population de 0 à 18 ans.

Qualification: Une maîtrise en orthophonie.

Veuillez transmettre votre demande écrite à:

La directrice du Personnel
Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario
401, chemin Smyth
Ottawa, Ontario
K1H 8L1

Université McGill

ADMINISTRATION COMMERCIALE

Professeur adjoint et professeur agrégé

débutant dans les spécialités suivantes: comptabilité, finances, marketing, politique de commerce international, systèmes et ordinateurs, sciences de la gestion, comportement de l'homme dans l'organisation et relations industrielles.

Posséder un doctorat et manifester de l'intérêt tant pour l'enseignement que pour la recherche. Le candidat au poste de professeur agrégé devra obligatoirement détenir un dossier de publications.

Enseignement des programmes de jour et de soir aux niveaux du B. Com. et du MBA à la faculté d'administration de l'Université McGill.

Salaires comparables à celui qu'offrent les établissements semblables.

Envoyer les candidatures à:

M. Laurent Picard
Doyen de la faculté d'administration
Université McGill
1001 rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Qué. H3A 1G5

Date d'entrée en fonction: 1er août 1984

Date limite des candidatures: 15 décembre 1983

En vertu des règlements de l'immigration canadienne, cette offre d'emploi s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada.

Université McGill

POSTE D'ENSEIGNANT PSYCHOLOGIE DE LA RELIGION ET ÉTHIQUE CHRÉTIENNE

Poste de professeur adjoint, non permanent, pour un ou deux ans avec possibilité d'emploi permanent par la suite.

La tâche porte principalement sur la psychologie de la religion (cours du premier cycle et séminaires d'études supérieures). Enseignement de l'éthique théologique au premier cycle.

A compter du 1er septembre 1984.

Prière d'envoyer les candidatures avant le 1er décembre 1983, à l'adresse suivante:

J.C. McLelland, Doyen
Faculté des études religieuses
Université McGill
3520, rue University
Montréal, Québec H3A 2A7

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est par les présentes donné que des dividendes sur les actions en circulation de cette Banque ont été déclarés payables pour le trimestre en cours, au siège social de la Banque et à ses succursales, à compter du 24 novembre 1983 aux actionnaires inscrits le 24 octobre 1983, comme suit:

1. Dividende n° 11 de \$0,47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de \$1,88;
2. Dividende n° 2 de \$0,3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de \$1,45;
3. Dividende n° 8 de \$0,6875 par action sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de \$2,75;
4. Dividende n° 385 de \$0,50 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions des classes ci-dessus peuvent choisir de recevoir leurs dividendes, plutôt qu'en espèces, sous forme d'actions ordinaires de la Banque conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

Par ordre du conseil d'administration

Le vice-président et secrétaire,
R.J. Moores

Montréal, le 4 octobre 1983

12e colloque
Augustin-Frigon
11 et 12 novembre 1983
École Polytechnique
de Montréal

L'avenir de la sidérurgie dans l'optique du Québec

Renseignements et inscription:
(514) 344-4915

MEC Gimet

Organisé par l'École Polytechnique de Montréal avec la collaboration de l'École des Hautes Études Commerciales et la SIMET

Avocat(e)

IBM Canada Limitée recherche un(e) avocat(e) pour son contentieux de la région de l'Est situé à Montréal. Le(la) candidat(e) doit être membre du Barreau du Québec et aura préalablement de 2 à 4 ans d'expérience en droit corporatif ou général. Un stage initial au siège social à Toronto sera nécessaire.

Veuillez faire parvenir votre curriculum-vitae à:

IBM Canada Ltée
M^o M. T. Lavoie
5, Place Ville Marie
Bureau 629
Montréal, Qué.
H3B 2G3



*Marque déposée d'International Business Machines Corp. IBM Canada Ltée, compagnie affiliée, est un usager inscrit.

LA BOURSE ET L'ECONOMIE

Mouvement enrayé

La Bourse n'a enregistré qu'un faible gain, jeudi, l'indice TSE 300 terminant la séance en hausse de 1,33 point à 2404,51.

Le marché torontois avait montré des signes d'amélioration au regard de la semaine dernière, mais des liquidations massives de New York et une chute du prix de l'or entravé le mouvement.

A Londres, le métal jaune a clôturé à \$377 U.S. l'once, contre \$381,38 la veille à la fermeture.

Malgré le faible gain, dix des 14 compartiments du marché torontois ont consolidé leurs positions.

L'immobilier-construction termine grand vainqueur, sur un bond de 45,64 à 4346,24. Les services publics avancent de 10,44 à 4161,01, un record haut de 2133,58, l'or ferme en hausse de 14,82 à 3549,35.

Les services financiers sont les grands perdants: moins 9,91 à 1770,91.

Dans les valeurs industrielles, Bell Enterprises gagne 1,8 à \$301,2. Consolidated Bathurst A-1-8 à \$22,38, Gulf Canada 1-4 à \$17,14, Inco 1-4 à \$16,58 et Imasco 3-8 à \$31,58.

Quant aux pétroliers, Asamera J.L. gagne 1,4 à \$117,8. Poco Petroleum cède à \$4 et Total Pet. NA 7-8 à \$12. Ranger Oil abandonne 1-4 à \$12,58 et Wharf Resources 15 cents à \$1.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various industrial firms.

MONTRÉAL

Encore en hausse

Les valeurs se sont appréciées pour la troisième journée de suite, jeudi à la Bourse de Montréal, et l'indice composé a terminé la séance sur un gain de 0,57 à 406,98.

Sept des onze secteurs du marché ont amélioré leurs positions. Le volume des échanges s'est inscrit en hausse à 1.780.737 contre-paires à 1.536.260 la veille.

Les investisseurs ont avancé de 4.22 à 584,65, les industriels de 0,93 à 422,96, les papeteries de 0,94 à 203,08 et les services publics de 0,36 à 315,10. Les bancaires ont reculé de 1,27 à 473,07.

La Bourse industrielle la plus active, a baissé de 1,4 à \$14 5-8 et 106,020 actions ont changé de main. Asamera, vedette des pétroliers, gagne 1,8 à \$117,8 dans un volume de 24.500.

Au total 89 titres sont à la hausse, 68 à la baisse et 69 stables.

Total Petroleum gagne 3-4 à \$12, Genstar 5-8 à \$27,14, Denon Mines 1-4 à \$43,14, Norcen 1-4 à \$18,7-8 et Bell 1-8 à \$30,3-8, tandis que Long Lac Minerals perd 3-8 à \$26.

Walker 1-2 à \$25,7-8, Banque royale 1-4 à \$32,1-4 et Alcan 1-8 à \$45,1-8. Agnico Eagle est stationnaire à \$14,3-4 ainsi que Banque de Montréal à \$30,5-8.

Pour ce qui est des valeurs de deuxième rang, Lynx, Cadam Explorations est en baisse d'un cent à \$1,45, Bateman recule d'un demi-cent à 10 cents, tandis que Muscocho gagne un cent à \$1,44.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Agnico, Alcan, and various industrial firms.

LA BOURSE ET L'ECONOMIE

Mouvement enrayé

La Bourse n'a enregistré qu'un faible gain, jeudi, l'indice TSE 300 terminant la séance en hausse de 1,33 point à 2404,51.

Le marché torontois avait montré des signes d'amélioration au regard de la semaine dernière, mais des liquidations massives de New York et une chute du prix de l'or entravé le mouvement.

A Londres, le métal jaune a clôturé à \$377 U.S. l'once, contre \$381,38 la veille à la fermeture.

Malgré le faible gain, dix des 14 compartiments du marché torontois ont consolidé leurs positions.

L'immobilier-construction termine grand vainqueur, sur un bond de 45,64 à 4346,24. Les services publics avancent de 10,44 à 4161,01, un record haut de 2133,58, l'or ferme en hausse de 14,82 à 3549,35.

Les services financiers sont les grands perdants: moins 9,91 à 1770,91.

Dans les valeurs industrielles, Bell Enterprises gagne 1,8 à \$301,2. Consolidated Bathurst A-1-8 à \$22,38, Gulf Canada 1-4 à \$17,14, Inco 1-4 à \$16,58 et Imasco 3-8 à \$31,58.

Quant aux pétroliers, Asamera J.L. gagne 1,4 à \$117,8. Poco Petroleum cède à \$4 et Total Pet. NA 7-8 à \$12. Ranger Oil abandonne 1-4 à \$12,58 et Wharf Resources 15 cents à \$1.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various industrial firms.

MONTRÉAL

Encore en hausse

Les valeurs se sont appréciées pour la troisième journée de suite, jeudi à la Bourse de Montréal, et l'indice composé a terminé la séance sur un gain de 0,57 à 406,98.

Sept des onze secteurs du marché ont amélioré leurs positions. Le volume des échanges s'est inscrit en hausse à 1.780.737 contre-paires à 1.536.260 la veille.

Les investisseurs ont avancé de 4.22 à 584,65, les industriels de 0,93 à 422,96, les papeteries de 0,94 à 203,08 et les services publics de 0,36 à 315,10. Les bancaires ont reculé de 1,27 à 473,07.

La Bourse industrielle la plus active, a baissé de 1,4 à \$14 5-8 et 106,020 actions ont changé de main. Asamera, vedette des pétroliers, gagne 1,8 à \$117,8 dans un volume de 24.500.

Au total 89 titres sont à la hausse, 68 à la baisse et 69 stables.

Total Petroleum gagne 3-4 à \$12, Genstar 5-8 à \$27,14, Denon Mines 1-4 à \$43,14, Norcen 1-4 à \$18,7-8 et Bell 1-8 à \$30,3-8, tandis que Long Lac Minerals perd 3-8 à \$26.

Walker 1-2 à \$25,7-8, Banque royale 1-4 à \$32,1-4 et Alcan 1-8 à \$45,1-8. Agnico Eagle est stationnaire à \$14,3-4 ainsi que Banque de Montréal à \$30,5-8.

Pour ce qui est des valeurs de deuxième rang, Lynx, Cadam Explorations est en baisse d'un cent à \$1,45, Bateman recule d'un demi-cent à 10 cents, tandis que Muscocho gagne un cent à \$1,44.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Agnico, Alcan, and various industrial firms.

LA BOURSE ET L'ECONOMIE

Mouvement enrayé

La Bourse n'a enregistré qu'un faible gain, jeudi, l'indice TSE 300 terminant la séance en hausse de 1,33 point à 2404,51.

Le marché torontois avait montré des signes d'amélioration au regard de la semaine dernière, mais des liquidations massives de New York et une chute du prix de l'or entravé le mouvement.

A Londres, le métal jaune a clôturé à \$377 U.S. l'once, contre \$381,38 la veille à la fermeture.

Malgré le faible gain, dix des 14 compartiments du marché torontois ont consolidé leurs positions.

L'immobilier-construction termine grand vainqueur, sur un bond de 45,64 à 4346,24. Les services publics avancent de 10,44 à 4161,01, un record haut de 2133,58, l'or ferme en hausse de 14,82 à 3549,35.

Les services financiers sont les grands perdants: moins 9,91 à 1770,91.

Dans les valeurs industrielles, Bell Enterprises gagne 1,8 à \$301,2. Consolidated Bathurst A-1-8 à \$22,38, Gulf Canada 1-4 à \$17,14, Inco 1-4 à \$16,58 et Imasco 3-8 à \$31,58.

Quant aux pétroliers, Asamera J.L. gagne 1,4 à \$117,8. Poco Petroleum cède à \$4 et Total Pet. NA 7-8 à \$12. Ranger Oil abandonne 1-4 à \$12,58 et Wharf Resources 15 cents à \$1.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various industrial firms.

MONTRÉAL

Encore en hausse

Les valeurs se sont appréciées pour la troisième journée de suite, jeudi à la Bourse de Montréal, et l'indice composé a terminé la séance sur un gain de 0,57 à 406,98.

Sept des onze secteurs du marché ont amélioré leurs positions. Le volume des échanges s'est inscrit en hausse à 1.780.737 contre-paires à 1.536.260 la veille.

Les investisseurs ont avancé de 4.22 à 584,65, les industriels de 0,93 à 422,96, les papeteries de 0,94 à 203,08 et les services publics de 0,36 à 315,10. Les bancaires ont reculé de 1,27 à 473,07.

La Bourse industrielle la plus active, a baissé de 1,4 à \$14 5-8 et 106,020 actions ont changé de main. Asamera, vedette des pétroliers, gagne 1,8 à \$117,8 dans un volume de 24.500.

Au total 89 titres sont à la hausse, 68 à la baisse et 69 stables.

Total Petroleum gagne 3-4 à \$12, Genstar 5-8 à \$27,14, Denon Mines 1-4 à \$43,14, Norcen 1-4 à \$18,7-8 et Bell 1-8 à \$30,3-8, tandis que Long Lac Minerals perd 3-8 à \$26.

Walker 1-2 à \$25,7-8, Banque royale 1-4 à \$32,1-4 et Alcan 1-8 à \$45,1-8. Agnico Eagle est stationnaire à \$14,3-4 ainsi que Banque de Montréal à \$30,5-8.

Pour ce qui est des valeurs de deuxième rang, Lynx, Cadam Explorations est en baisse d'un cent à \$1,45, Bateman recule d'un demi-cent à 10 cents, tandis que Muscocho gagne un cent à \$1,44.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Agnico, Alcan, and various industrial firms.

LA BOURSE ET L'ECONOMIE

Mouvement enrayé

La Bourse n'a enregistré qu'un faible gain, jeudi, l'indice TSE 300 terminant la séance en hausse de 1,33 point à 2404,51.

Le marché torontois avait montré des signes d'amélioration au regard de la semaine dernière, mais des liquidations massives de New York et une chute du prix de l'or entravé le mouvement.

A Londres, le métal jaune a clôturé à \$377 U.S. l'once, contre \$381,38 la veille à la fermeture.

Malgré le faible gain, dix des 14 compartiments du marché torontois ont consolidé leurs positions.

L'immobilier-construction termine grand vainqueur, sur un bond de 45,64 à 4346,24. Les services publics avancent de 10,44 à 4161,01, un record haut de 2133,58, l'or ferme en hausse de 14,82 à 3549,35.

Les services financiers sont les grands perdants: moins 9,91 à 1770,91.

Dans les valeurs industrielles, Bell Enterprises gagne 1,8 à \$301,2. Consolidated Bathurst A-1-8 à \$22,38, Gulf Canada 1-4 à \$17,14, Inco 1-4 à \$16,58 et Imasco 3-8 à \$31,58.

Quant aux pétroliers, Asamera J.L. gagne 1,4 à \$117,8. Poco Petroleum cède à \$4 et Total Pet. NA 7-8 à \$12. Ranger Oil abandonne 1-4 à \$12,58 et Wharf Resources 15 cents à \$1.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell, and various industrial firms.

MONTRÉAL

Encore en hausse

Les valeurs se sont appréciées pour la troisième journée de suite, jeudi à la Bourse de Montréal, et l'indice composé a terminé la séance sur un gain de 0,57 à 406,98.

Sept des onze secteurs du marché ont amélioré leurs positions. Le volume des échanges s'est inscrit en hausse à 1.780.737 contre-paires à 1.536.260 la veille.

Les investisseurs ont avancé de 4.22 à 584,65, les industriels de 0,93 à 422,96, les papeteries de 0,94 à 203,08 et les services publics de 0,36 à 315,10. Les bancaires ont reculé de 1,27 à 473,07.

La Bourse industrielle la plus active, a baissé de 1,4 à \$14 5-8 et 106,020 actions ont changé de main. Asamera, vedette des pétroliers, gagne 1,8 à \$117,8 dans un volume de 24.500.

Au total 89 titres sont à la hausse, 68 à la baisse et 69 stables.

Total Petroleum gagne 3-4 à \$12, Genstar 5-8 à \$27,14, Denon Mines 1-4 à \$43,14, Norcen 1-4 à \$18,7-8 et Bell 1-8 à \$30,3-8, tandis que Long Lac Minerals perd 3-8 à \$26.

Walker 1-2 à \$25,7-8, Banque royale 1-4 à \$32,1-4 et Alcan 1-8 à \$45,1-8. Agnico Eagle est stationnaire à \$14,3-4 ainsi que Banque de Montréal à \$30,5-8.

Pour ce qui est des valeurs de deuxième rang, Lynx, Cadam Explorations est en baisse d'un cent à \$1,45, Bateman recule d'un demi-cent à 10 cents, tandis que Muscocho gagne un cent à \$1,44.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies including Agnico, Alcan, and various industrial firms.

Options sur l'or

(Prix en devises américaines)

Table of gold options prices for various companies and contracts.

Options sur l'or

(Prix en devises américaines)

Table of gold options prices for various companies and contracts.

Options sur l'or

(Prix en devises américaines)

Table of gold options prices for various companies and contracts.

Options sur l'or

(Prix en devises américaines)

Table of gold options prices for various companies and contracts.

Options sur l'or

(Prix en devises américaines)

Table of gold options prices for various companies and contracts.

Options sur l'or

(Prix en devises américaines)

Table of gold options prices for various companies and contracts.

Options sur l'or

(Prix en devises américaines)

Table of gold options prices for various companies and contracts.

Options sur l'or

(Prix en devises américaines)

Table of gold options prices for various companies and contracts.

Le dollar canadien

Le dollar canadien a clôturé jeudi en hausse de 1,25 et coté à \$1,2322 contre la devise américaine.

Le dollar canadien a été à \$1,2310 et \$1,2310.

Le dollar canadien

Le dollar canadien a clôturé jeudi en hausse de 1,25 et coté à \$1,2322 contre la devise américaine.

Le dollar canadien a été à \$1,2310 et \$1,2310.

Le dollar canadien

Le dollar canadien a clôturé jeudi en hausse de 1,25 et coté à \$1,2322 contre la devise américaine.

Le dollar canadien a été à \$1,2310 et \$1,2310.

Le dollar canadien

Le dollar canadien a clôturé jeudi en hausse de 1,25 et coté à \$1,2322 contre la devise américaine.

Le dollar canadien a été à \$1,2310 et \$1,2310.

Tandis que le GAM appuie les vues de Drapeau

Le monde scolaire anglophone dénonce la loi 101, mais Laurin proclame sa nécessité

par Gilles Lesage

QUEBEC — L'un après l'autre, hier, quatre organismes anglophones se sont employés à dénoncer les abus et les excès qu'ils relèvent dans la mise en oeuvre de la loi 101, surtout dans le domaine scolaire. Mais le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, conteste fermement leur alarmisme et proclame la nécessité des mesures qu'il a fait adopter il y a six ans.

La Commission parlementaire qui tient des audiences publiques sur la loi 101 s'est fait dire que:

■ La Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM) estime qu'il n'est pas nécessaire d'imposer des règlements linguistiques restrictifs pour assurer la prédominance de la langue française, et la loi devrait être modifiée pour rassurer tous ceux qui ont été « perturbés par une loi particulièrement dure et injuste »;

■ L'Association des directeurs généraux des commissions scolaires protestantes

du Québec respectent la loi 101, mais ils contestent et ne peuvent respecter les abus causés par une application démesurée de la loi;

■ La Provincial Association of Catholic Teachers (PACT) juge que les dispositions restrictives quant à l'accès aux écoles anglaises ont eu un effet dévastateur sur la communauté anglophone; elle souhaite plus de souplesse et une application plus humaine de la loi;

■ Le Voice of English Quebec (qui regroupe la communauté anglophone de la région de Québec) en a contre les abus et les excès causés par la loi 101.

Pour sa part, le Groupe d'action municipale (GAM), le deuxième parti d'opposition à l'hôtel de ville de Montréal, est d'accord avec le maire Drapeau pour qu'un statut linguistique particulier soit reconnu à la région montréalaise, suite et fin lesage re loi 101.

M. Marcel Fox, directeur général de la CEPGM, a été le principal défenseur des

deux premiers mémoires. Il soumet que la loi 101 contribue à la ruine de l'enseignement en anglais, que les prévisions d'effectifs pour les écoles anglaises de Montréal, au cours des cinq prochaines années, indiquent un déclin constant et dramatique. La Commission et les directeurs généraux estiment que les dispositions concernant la langue d'enseignement sont d'une sévérité excessive, et l'une des causes essentielles de l'effondrement de la population scolaire dans les écoles anglaises.

« La loi, dit la Commission, ne tient aucun compte des droits de la communauté anglophone à coexister et à évoluer avec la communauté francophone ». Elle propose divers amendements visant à réduire les difficultés et à freiner la chute des effectifs scolaires. Elle rappelle sa conviction selon laquelle les dispositions de la constitution canadienne concernant les droits à l'enseignement dans la langue de la minorité doivent prévaloir sur la loi 101.

d'où son recours jusqu'en Cour suprême.

La loi 101 menace la survie de l'enseignement en anglais, selon la Commission, elle entraîne une chute des effectifs et cause de nombreux problèmes au plan humain et pédagogique; des parents se font refuser le droit de choisir le type d'enseignement qu'ils souhaitent pour leurs enfants; des élèves d'origine anglaise se font refuser le droit à l'enseignement en anglais; les démarches pour obtenir l'autorisation de recevoir l'enseignement en anglais sont souvent excessives, et le reste.

Encore plus durs, les directeurs généraux dénoncent « l'influence délétère que la charte de la langue française exerce sur la viabilité de la langue anglaise... menacée dans son existence même ». Les anglophones, disent-ils, demandent qu'on respecte leurs droits et leurs aspirations en ce qui concerne leur langue et leur culture, et qu'on s'abstienne de les dénigrer, les subjuguier et les proscrire. Ils s'en prennent à des procédures kafkaïennes ou grotesques, à de petits fonctionnaires mesquins, à une série d'erreurs tragiques ou loufoques, à la police de la langue (la Commission de surveillance) dont les procédures peuvent s'identifier facilement aux tactiques autoritaires d'un État policier, et le reste à l'avenant.

Le ministre de l'Éducation conteste ces données alarmistes. Il admet la baisse des effectifs scolaires anglophones, mais la CEPGM connaît un déclin à peu près identique. Il n'est pas question de revenir au libre choix ou à la clause universelle pour les anglophones, dit M. Laurin. Mais, étant donné les progrès accomplis dans l'enseignement de la langue seconde (français ou anglais), les dispositions seront probablement assouplies à cet égard.

Quant au porte-parole libéral, M. Claude Ryan, il se redit en faveur de la clause Canada, qui ne comporte aucun danger pour le fait français au Québec. M. Fox précise que cette clause n'ajouterait que 130 à 150 élèves à la CEPGM. Mais, selon le ministre, il y a encore dans les écoles anglaises un fort pourcentage d'élèves dont la langue maternelle n'est pas l'anglais.

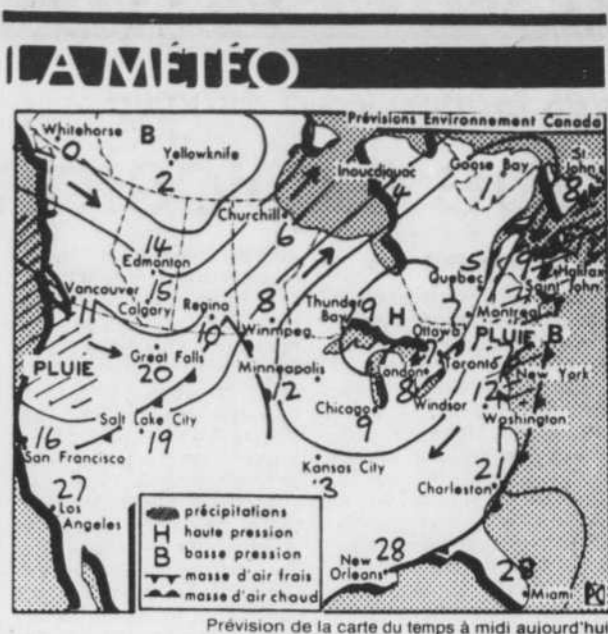
Loin d'admettre que l'anglais soit dominé au Québec, M. Laurin fait valoir que l'anglais continue d'être prédominant dans le secteur des affaires. Quant à la baisse des effectifs scolaires anglophones, elle est due, dans l'ordre, à la baisse de la fécondité, les critères d'admission à l'école anglaise, la migration nette négative et le choix volontaire du français. Le pouvoir d'attraction de l'anglais reste très fort, même plus fort qu'auparavant. Le ministre justifie en

fin l'utilité des organismes linguistiques.

Pour sa part, le GAM fait valoir que la communauté anglophone diminue à un rythme alarmant à Montréal, en voie de perdre sa dimension internationale. Il s'en prend à l'application rigide et sans imagination de la loi 101, qui crée ainsi un climat social oppressif.

Représenté par son président, M. Marc Lebeau, et deux de ses trois conseillers, MM. Nick Auf der Maur (Peter McGill) et Sam Berliner (Victoria), le GAM fait valoir le consensus des élus municipaux de la région montréalaise à l'égard des changements linguistiques souhaités, quant à la langue des communications, de l'affichage et de l'enseignement. Il est possible, dit-il aux députés, de protéger et de renforcer les deux groupes linguistiques, tenant compte de la situation particulière de Montréal, telle que décrite la semaine dernière par M. Drapeau.

Enfin, dans son mémoire présenté uniquement en anglais, la communauté anglophone de la région de Québec estime que la loi 101 a créé, développé et maintenu une image négative de la société québécoise. La loi devrait aussi promouvoir la langue et la culture anglaise, de même que toutes les autres langues et cultures qui existent au Québec.



De l'air plus frais envahira graduellement le Québec du nord-ouest vers le sud-est aujourd'hui. Un dégel graduel s'effectuera sur plusieurs régions mais le sud-est de la province restera nuageux avec quelques chutes de neige. Les températures seront sous la normale saisonnière jusqu'à demain.

chutes de neige dispersées. Vents modérés par moments. Max: 1 à 3. Précipitations: 40%. Demain: dégelage.

Trois-Rivières: Drummondville: nuageux avec quelques chutes de neige fondante. Vents modérés. Max: 4 à 6. Précipitations: 60%. Demain: dégelage.

Estrie: Beauce: pluie ou bruine passagère. Plus tard: pluie de neige fondante en terrains montagneux en matinée. Vents modérés. Max: 6 à 8. Précipitations: 80%. Demain: nuageux.

Québec: Rivière-du-Loup: La Malbaie: nuageux avec quelques chutes de neige fondante. Vents modérés. Max: 4 à 6. Précipitations: 60%. Demain: nuageux avec éclaircies.

MONTREAL

Nuageux avec quelques chutes de neige fondante. Vents modérés. Max: 4 à 6. Précipitations: 60%. Demain: dégelage.

QUEBEC

Abitibi: Temiscamingue: ensolleillé avec passages nuageux. Max: 0 à 2. Précipitations: 10%. Demain: beau.

Reservoirs Cabonga, Gouin, Lac-St-Jean: dégelage graduel. Max: 1 à 3. Précipitations: 20%. Demain: beau.

Pontiac, Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Outaouais: nuageux avec chutes de neige fondante dispersées. Vents modérés. Max: 3 à 5. Précipitations: 40%. Demain: dégelage.

Laurentides: Mauricie: nuageux avec éclaircies et possibilité de chutes de neige fondante. Vents modérés. Max: 3 à 5. Précipitations: 30%. Demain: beau.

Sept-Îles, Basse Côte Nord, Anticosti, secteur de Natashquan et à l'ouest: dégelage graduel et vents modérés par moments. Max: 1 à 3. Précipitations: 20%. Demain: beau.

Secteur à l'est de Natashquan: dégelage graduel. Max: 1 à 3. Précipitations: 20%. Demain: beau.

La charte des droits devrait être prioritaire

La CEQ favorable à la clause Canada

par Gilles Lesage

QUEBEC — La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) est favorable à ce que l'accessibilité à l'école anglaise soit étendue aux enfants dont les parents ont fait leurs études primaires en anglais au Canada, avant le 26 août 1977. Elle estime que ce droit devrait être reconnu sans marchandage, c'est-à-dire ne pas être conditionnel à ce qui se passe ailleurs.

Telle est la position que la Centrale, représentée par son vice-président, M. Raymond Johnson, a fait valoir hier devant la commission parlementaire qui tient des audiences publiques sur la loi 101. Elle s'oppose toutefois à l'application de l'article 23 (droits à l'instruction dans la langue de la minorité) de la charte fédérale des droits. Cet article aurait pour effet d'accorder le droit à l'enseignement en anglais aux frères et sœurs de toute personne qui, à un moment donné, reçoit son enseignement primaire ou secondaire en anglais dans une autre province du Canada ou dans une institution privée non subventionnée au Québec. De plus, cet article 23 constitue une ingérence inacceptable dans la législation québécoise en matière d'éducation.

La CEQ plaide par ailleurs pour que la charte des droits de la personne du Québec ait priorité sur toutes les autres lois.

Dans son mémoire, la CEQ réitérait son appui au principe de commissions scolaires anglophones distinctes, pour autant que soient maintenus les critères établis par la loi 101 quant au droit à l'enseignement en anglais. Devant les députés, M. Johnson a demandé de biffer cette phrase, pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer, dit-il.

Le français doit devenir en fait la langue commune de tous les Québécois, dit le mémoire. Le droit à l'usage du français dans tous les secteurs et à tous les niveaux doit

être garanti clairement. Une fois ce minimum assuré, il y a lieu de définir des droits linguistiques minoritaires.

La CEQ propose que la loi soit renforcée en ce qui a trait à la langue du travail, notamment pour obliger l'employeur à communiquer en français avec chacun des membres de son personnel, à moins qu'un employé ait lui-même fait la demande écrite à son employeur de communiquer avec lui dans une autre langue. Elle demande d'autre part que soient restaurées certaines protections au chapitre de la langue de la justice; elle suggère aussi des adoucissements concernant la langue de l'administration, les conditions linguistiques d'accès à l'exercice des professions et la langue d'affichage.

Ainsi, la Centrale estime qu'il serait logique de reconnaître aux individus et aux entreprises le même droit que certaines municipalités qui peuvent afficher à la fois en français et en une autre langue. En matière d'accès aux professions, la CEQ ne voit pas pourquoi l'octroi de permis temporaires et restrictifs, dans les cas où l'intérêt public le justifie (par exemple, les cas de pénurie relative), serait limité aux personnes venant de l'extérieur du Québec; on pourrait aussi bien s'en accommoder avec une personne venant du Québec.

La CEQ propose que l'ensemble des acquis législatifs, aussi bien dans le sens de l'affermissement du fait français que dans le sens de la reconnaissance des droits des minorités, soient encaissés dans la constitution du Québec, de façon à les mettre à l'abri de remises en question unilatérales ou inconsidérées. L'adoption de cette constitution doit dépendre en dernier ressort de la volonté du peuple québécois. Elle devrait cependant prévoir un droit de veto à la minorité anglophone sur les modifications affectant les droits essentiels qui lui sont reconnus par la constitution.

Dans l'espoir d'attirer des noms prestigieux

Le PC demande aux associations de ne pas choisir de candidats avant février

OTTAWA (PC) — Le député David Crombie a fait savoir, hier, que le comité de la campagne électorale du Parti conservateur a demandé aux associations des circonscriptions représentées à Ottawa par un libéral ou un néo-démocrate d'attendre au 1er février avant de choisir un candidat.

Cela, a expliqué M. Crombie, qui est le seul député au sein du comité, dans l'espoir d'attirer entre-temps des noms prestigieux, particulièrement au Québec, fortement des libéraux.

Selon des sources fiables, le procureur général ontarien Roy McMurtry et les anciens présidents du parti Michael Meighen et Peter Blaikie auraient tous trois évoqué devant le nouveau chef Brian Mulroney la possibilité d'accepter une candidature.

Un homme comme M. McMurtry hésiterait peut-être à abandonner son poste au cabinet pour se porter candidat avant Noël, mais il le ferait plus probablement au printemps, tout près d'une élection prévue pour juin ou l'automne.

M. Crombie a fait part, également, de la nomination au comité de la campagne électorale de MM. John Lashinger, ex-directeur de la campagne au leadership de M. John Crosbie, et William McAleer, ex-directeur de la campagne de M. Joe Clark.

Avec un nouveau leader et des sondages d'opinion qui les donnent gagnants, les conservateurs doivent de plus en plus maîtriser leur impatience, à l'approche d'une élection générale.

Dans Calgary-Nord, le député conservateur Bill Wright a déjà été remplacé par un autre candidat.

Dans Prince George-Bulkley Valley (Colombie-Britannique), le député conservateur Lorne McGuish devra faire face à quatre adversaires, à l'assemblée de nomination d'un candidat, le 14 novembre.

Les conservateurs sont également très actifs dans les circonscriptions qu'ils ont l'espoir de conquérir, comme la circonscription torontoise de St. Paul, qui a continuellement changé d'allégeance au cours des cinq dernières élections.

Snyder pourra aller en appel

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a autorisé hier l'ex-conservateur montréalais Gerry Snyder d'interjeter appel contre la décision de la Cour d'appel du Québec de réduire de \$135,000 à \$13,500 le montant des dommages-intérêts exigé du quotidien montréalais *The Gazette*.

Un jury avait accordé à M. Snyder (63 ans) la somme de \$135,000 pour « préjudice moral » causé par un article paru en 1975 sur le crime organisé.

La Cour d'appel du Québec, saisie de l'affaire, a décidé de réduire le montant des dommages-intérêts à \$13,500, faisant valoir qu'une jeune personne devenue paralysique à la suite d'un accident avait obtenu \$100,000, montant maximal pour préjudices non-financiers.

La Cour avait donc décidé qu'il ne serait pas approprié d'accorder davantage à « un homme d'âge moyen qui a été victime de diffamation ».

M. Snyder a également assigné en justice deux agents de la Sûreté du Québec, le *Montreal Star*, le *Montréal-Matin*, la station de radio CJAD, le réseau anglais de Radio-Canada (CBC), La Presse Canadienne et Broadcast News (affiliée de la PC), réclamant un total de \$5 millions.

Le verdict de la Cour d'appel signifie que M. Snyder aurait droit à un total de moins de \$100,000 s'il obtenait gain de cause dans les huit poursuites entamées.

Pour M. Snyder, la Cour d'appel a eu tort d'assimiler un cas de préjudice corporel à celui de la diffamation.

Il ajoute que la Cour n'aurait pas dû supposer qu'à la lumière du verdict rendu dans l'affaire de *The Gazette*, il aurait gain de cause dans les autres poursuites qui restent encore à juger.

A son avis, la Cour d'appel n'a pas fait grand cas du souci du jury de « protéger la réputation des hommes publics ».

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 14

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR MUNICIPALE
NO 63-04176
VILLE DE MONTREAL
-vs-
OEUVRES MISSIONS MONTREAL INC., autr. trefils du 1700 rue Notre-Dame ouest, Montréal, et maintenant introuvable. Il est joint à la défenderesse OEUVRES MISSIONS MONTREAL INC., à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.
Jean Teasdale, Greffier adjoint de la Cour Municipale
L'Intimé peut y faire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis. Première parution: 3 novembre 1983. Deuxième parution: 4 novembre 1983.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
LA BANQUE ROYALE DU CANADA, demanderesse
-vs-
NOMADE INC., -et-
F. HUBERT GODIN, -et-
BERNARD GODIN, défendeurs
ORDONNANCE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur, BERNARD GODIN, de comparaître d'ici trente (30) jours, copies du bref d'assignation et de la déclaration ayant été laissées au greffe à son intention.
MONTREAL, le 31 octobre 1983
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS et donné que MME GHISLAINE PARENT-LEBOEUF résidente et domiciliée au 50, rue St-Léon à St-Charles, Qué. détenteur du permis M-508281 région 06 s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Guy Latremie, résident et domicilié au 156, rue Michaud à St-Gabriel de Brandon, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.
1ère parution: 4 novembre 1983
2ème parution: 5 novembre 1983

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
NO 500-04-002284-835
ANITA LACHANCE, requérante
-vs-
LEONCE ROY, intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans le délai de 60 jours à compter de la présente insertion. Copie de l'action en séparation de corps a été laissée à la division de pratique du Palais de Justice de Montréal, à son intention.
Faute par la partie intimée de comparaître dans les délais susdits.
Statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Me Dominique Audet, avocat
411 boul. Goineau #1
Laval
667-7168

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LONGUEUIL
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE
NO 505-43-000100-832
AVIS DE COMPARAÎTRE ET DE PRODUIRE UNE DÉFENSE (art. 813.5 C.P.C.)
A NORMAND PELLETIER, Adresse inconnue
PRENEZ AVIS qu'il y a eu dépôt de la présente déclaration au Greffe de l'adoption du Tribunal de la Jeunesse du district de Longueuil, et que si vous désirez la contester, vous devez le faire en produisant une comparution ou votre contestation et ce, dans un délai de vingt (20) jours (ou quarante (40) jours si signification est faite à l'extérieur du Québec) de la date de la signification de la présente déclaration. PRENEZ AVIS de plus qu'à défaut par vous de comparaître et de produire une défense, soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'un avocat, dans le délai fixé, le demandeur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en déclaration d'adoption.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE
BOUCHERVILLE, ce 28 octobre 1983.

Prenez avis que RICHARD TURCOTTE TRANSPORT ENR, 638 rue Pouliot #7, Chomedey, Laval, demande à la Commission des transports du Québec le permis spécial suivant: Demande de permis de voiture, pour le compte de LES ENTREPRISES F. D. W. L.T.E.E., détenteur du permis M-305710, et ce sur toutes les clauses du permis.
Tout intéressé peut y faire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis. Première parution: 3 novembre 1983. Deuxième parution: 4 novembre 1983.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
Division des Divorces
NO 500-12-128-949-835
PIERRETTE CYR, requérante
-vs-
REJEAN CHAMPAGNE, intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, REJEAN CHAMPAGNE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

ME DOMINIQUE DIBERNARDO
Protonotaire-Adjoint
LORD FOURNIER, TOURANGEAU
2099, boul. Édouard
St-Hubert (Québec)
J4T 2A2
CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
Chambre de la famille (divorces)
NO 500-12-129183-830
ROLF BOEHM, requérant
-vs-
KATHARINA HEINRICH, intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée KATHARINA HEINRICH est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, ce 31 octobre 1983
(S) FRANCINE HAMELIN
Protonotaire-Adjoint
Jean Barrière, Avocat
1024 Notre-Dame
Laché, Qué.
H8S 2C1
637-2561

appel de candidatures

Gouvernement du Québec
Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

CONCOURS — 1ÈRE ÉTAPE

Projet: Conception et implantation de la structure organisationnelle en gestion financière et des systèmes de gestion financière de la Société immobilière du Québec.
No de projet: 303-98-169
Spécialité: Conseillers en administration

Dans le cadre de la transformation du Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement en une société d'état, la Société immobilière du Québec, le Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement procède à la tenue d'un concours afin de choisir une firme de conseillers en administration, spécialisés en organisation et gestion financière, budgétaire et comptable pour effectuer l'analyse fonctionnelle détaillée, la conception et l'implantation de la structure organisationnelle de gestion financière et des systèmes de gestion financière de la future société.

Le budget annuel de la future société sera d'environ 300 000 000 \$.

Seules sont admises à présenter leur candidature les personnes physiques, sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec.

Les documents nécessaires à la présentation d'une candidature sont disponibles à l'adresse suivante:
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT
Service des contrats
Édifice La Laurentienne,
475 St-Amable, 5e étage,
Québec, QC
G1R 4X9
(Tél: (418)-643-6622)
Les candidatures doivent être reçues à cette même adresse avant 15 heures le 22 novembre 1983.
Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des candidatures reçues.
Jean-Yves Gagnon
Sous-ministre

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

PRATTE Georgine Rivard, A.
Québec le 2 novembre 1983 à l'âge de 83 ans est décédée Dame Georgine Rivard épouse de feu l'Honorable Garon Pratte. Elle demeurait au 750 chemin Ste-Foy. Elle laisse dans le deuil ses fils et belles-filles: Yves (Pauline Gauvreau), Louis (Charlotte Tremblay), son frère l'Honorable Antoine Rivard ainsi que ses petits-enfants, neveux et nièces. La famille recevra les condoléances au Funérarium Lépine, Cloutier Ltée, 300 chemin Ste-Foy, Québec, jeudi de 14h à 17h et de 19h à 22h, vendredi de 13h à 14h. Le service religieux sera célébré le vendredi 4 novembre à 14h30 en l'église des Saints-Martyrs Canadiens et de là au cimetière Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VADEBONCOEUR Me Marcel G., C.R. — A Montréal le 2 novembre 1983, à l'âge de 78 ans, est décédé Me Marcel G. Vadeboncoeur R.U., époux de Lucille Menard (autre son épouse, il laisse ses enfants: Françoise (épouse de M. Claude Lavallée), Gamelin, Michel, ses petits-enfants: Marie-France, Isabelle, Jean-François Lavallée, Dominique, Suzanne, Frédéric, Nicolas Vadeboncoeur, André, Julie Vadeboncoeur ainsi que sa nièce et ses neveux. Les funérailles auront lieu samedi le 5 novembre. Le convoi funéraire partira du Salon Alford Dallaire Inc, 1111 rue Laurier Ouest, outremer, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé entre 17h et 19h.

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

- Horizontalement**
- D'une manière puissante.
 - Supporte tout le poids du véhicule. — Partie antérieure d'un projectile.
 - Usa de ruses. — Gaz rare.
 - Esséulée. — Molybdène.
 - Petite pomme rouge.
 - Sel ou ester de l'acide oléique. — Enfant.
 - Jumeau.
 - Abus qu'un homme en place fait de son crédit en faveur de sa famille. — Cinquante-cinq.
 - Construire. — Met à l'écart.
 - Celui qui lie des gerbes de blé. — Malaxer.
 - Endroit d'une rivière où l'on peut traverser sans perdre pied. — Charpente du corps humain.
 - Difficile à entamer.
 - Zinc. — Forme la zone externe de la peau.
 - Règle observée dans le mode de vie. — Seule.
- Verticalement**
- Propre à quelqu'un. — Zirconium.
 - Courant. — Instrument chirurgical.
 - Née de. — Pièce de bois de métal, point à un bout pour pouvoir être enfoncée dans le sol.
 - Se dit d'une substance qui augmente la production de la salive.

Solution d'hier

- MOSATIENS OBIT
- APPROBATEUR
- CHIFFONNETTEUR
- ATRIUM URNE
- ROTTLELET A V
- OLITEN RANGÉE
- NATTEN AERIEN
- ARTIENS ELAVE
- ARMANIEN SEIC
- CIEL ANTE RAH
- HELOTIRISE
- EDECERNER C

Les tapisseries d'Akhmim Une exposition de vie

par Denise Robillard

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer de ces tapisseries d'Akhmim exposées au Musée d'art de Saint-Laurent jusqu'à dimanche, où se marient, dans une harmonie séduisante, fraîcheur et naïveté de l'inspiration, richesse des couleurs et des motifs. C'est une exposition de vie qui nous est révélée, celle de ces jeunes femmes égyptiennes de 12 à 25 ans qui ont réalisé ces œuvres dont la réputation est maintenant connue mondialement. C'est aussi la révélation d'une expérience inédite d'éducation et de libération qui, depuis 20

ans, permet à ces paysannes de se prendre en main. Plus de 80 œuvres sont présentées, grâce à la collaboration de la communauté égyptienne du Québec et à l'initiative des Partenaires de l'Association chrétienne de la Haute-Égypte (PACHE). L'exposition est placée sous la présidence d'honneur de l'artiste peintre-lyonnais Marie-Rose Vermette, de réputation internationale. Pour permettre de mieux situer cette exposition, une conférence sur l'architecture dans l'art islamique et sur l'art copte sera donnée à 14 h 30 dimanche, par Mme Mireille Chebib-Aubé et

Mme Isis Khalil. Akhmim est une ville artisanale située sur la rive droite du Nil à 480 km du Caire, en Haute-Égypte. Elle est réputée pour sa tradition de tissage depuis quatre mille ans. Un métier jusque-là réservé exclusivement aux hommes. Les femmes d'Akhmim ont transgressé la tradition et se sont initiées à ce métier. Le Centre de tissage et de broderie d'Akhmim regroupe aujourd'hui une centaine de femmes. Il s'agit d'une coopérative où les membres participent à l'organisation des travaux de tissage, de broderie, de menuiserie, d'entretien et d'administration. Fondé en 1963 pour accueillir les filles âgées de 8 à 25 ans les moins favorisées au plan de la richesse et des études, et leur proposer une expérience d'éducation et de libération, le Centre est devenu pour ces femmes le lieu où elles gagnent leur vie mais aussi celui où elles assument leur promotion culturelle et sociale. Les femmes d'Akhmim tissent la toile sur laquelle elles brodent aujourd'hui leurs propres dessins. Au début de l'expérience, ce sont de vieux dessins coptes qu'elles ont



Une tapisserie d'Akhmim exposée au Musée d'art de Saint-Laurent.

patiemment copiés. L'exposition du Musée de Saint-Laurent offre un bon échantillon des sujets traités, surtout des scènes de la vie quotidienne où se retrouvent le traditionnel et le contemporain. Un artisanat dont les origines remontent à quatre millénaires a ainsi retrouvé vie. Puisant leur inspiration aussi bien dans leur imagination que dans leur vécu, les femmes d'Akhmim nous font partager leurs rêves et leurs espoirs. Le symbolisme y occupe une place importante: l'arbre de vie, le paon, signe d'immortalité dans la tradition chrétienne, le canard, symbole oriental de l'union et du bonheur conjugal, le chat

et le chameau... Avec le temps, un sens critique s'est développé, des personnalités artistiques se sont dessinées, la qualité de la production s'est améliorée. Certaines de ces œuvres sont reconnues comme ayant une très haute valeur artistique. Signalons qu'un catalogue très bien fait des œuvres exposées est disponible. On peut également se procurer sur place des reproductions de ces tapisseries qui proviennent de collections particulières. Au Musée d'art de Saint-Laurent, dimanche, 6 novembre de 11h à 17h. La conférence à 14h30.

Le « Prix du génie » décerné à Uderzo

PARIS, (Reuter) — Un jury composé des rédacteurs en chef des principales revues françaises de bandes dessinées a décerné hier le « Prix du génie » au dessinateur Uderzo pour l'ensemble de son œuvre. Uderzo a notamment été le coauteur des bandes dessinées mettant en scène les

célèbres personnages « Asterix » et « Obélix ». Le « Prix du petit génie », destiné à récompenser les auteurs de bandes dessinées non encore publiées a été décerné conjointement à cinq auteurs belges: Peter Pluut, Thierry Joor, Christine Wasenhove, Jan Smet et Irma Smeets.

TELEVISION

- 2 CBFT**
 - 12.00 Première édition
 - 12.22 Téléarts
 - 12.30 Allo Bou Bou
 - 13.30 Au jour le jour
 - 14.30 La chasse aux trésors
 - 15.30 Les héritiers
 - 16.00 Bobino
 - 16.30 Légende indienne
 - 17.00 La route de l'amitié
 - 17.30 La clé des bois
 - 18.00 Ce soir
 - 18.25 Les nouvelles du sport
 - 18.30 Avis de recherche
 - 19.00 Par les chemins d'Ambrise
 - 19.30 Grand-papa
 - 20.00 Déjà 20 ans
 - 21.00 Hors série
 - 22.00 Le téléjournal
 - 22.25 Le Point
 - 22.55 La météo
 - 23.00 Les nouvelles du sport
 - 23.10 Téléarts
 - 23.15 Vivre en forme
 - 23.20 Cinéma.

- On ne vit que deux fois avec Sean Connery, Tetsuro Tamba et Donald Pleasence
- 1.45 Ciné-nuit
 - Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère avec Claude Hébert, Jacqueline Millère et Joseph Leporter
- 10 CFTM**
 - 12.00 Le dix vous informe
 - 12.30 Entree nous
 - 14.00 Ciné-quiz
 - L'homme qui défia l'organisation - it-fr-esp 1975, avec Howard Ross, Karin Schubert, Stephen Boyd et Alberto Dalbes
 - 15.00 L'anthématique
 - 16.00 Daniel Boone
 - 17.30 Tout un monde
 - 18.00 Le 15 heures
 - 19.00 Shogun
 - 19.29 La quotidienne
 - 19.30 Huit ça suffit
 - 20.30 Actualités plus
 - 21.30 Michel Jasmijn
 - 22.30 Les nouvelles TVA
 - 22.50 Le dix vous informe
 - 23.00 Les sports

- 23.15** La couleur du temps
- 23.30** Nero Wolf
- 17 RADIO-QUÉBEC**
 - 18.00 Passe-Partout
 - 18.30 Télé-service
 - 19.00 Pierre Nadeau rencontre
 - 19.30 Retraite-action
 - 20.00 Voyage
 - 20.30 S.O.S. j'écoute
 - 22.00 Caméra
 - 22.30 Le 60-80
 - 23.00 Pierre Nadeau rencontre
 - 23.30 Télé-Service
- 10 TVFQ (Câble)**
 - 12.30 Jack Spot
 - 13.00 Au théâtre ce soir: Histoire de rrrr
 - 15.00 Vendredi: Pour l'amour de l'art
 - 15.46 Le théâtre de Bouvard
 - 15.57 Prélude à la nuit
 - 16.00 Les actualités régionales
 - 17.00 L'île aux enfants
 - 17.20 L'académie des neufs
 - 18.00 Atout-coeur
 - 18.30 Des chiffres et des lettres
 - 19.00 Aujourd'hui la vie
 - 20.00 Jack Spot
 - 20.30 Au théâtre ce soir

- 23.30** Vendredi: Descente dans la police
- 23.00** Théâtre de Bouvard
- 23.45** Prélude à la nuit
- 00.06** Les actualités régionales
- 6 CBMT**
 - 12.00 The Midday News
 - 12.10 Midday
 - 12.25 Community events
 - 13.00 Happy Days
 - 13.00 All my Children
 - 14.00 Take Thirty
 - 14.27 Weather Report
 - 14.30 Coronation Street
 - 15.00 Two Ronnies
 - 15.30 Going straight
 - 16.00 Do it yourself
 - 16.29 Newswatch 6
 - 16.30 Amateur Naturalists
 - 17.00 Coming attractions
 - 17.30 Three's Company
 - 18.00 Newswatch
 - 18.00 The Muppets
 - 19.30 Reach for the top
 - 20.00 The Tommy Hunter Show
 - 21.00 Dallas
 - 22.00 The National
 - 22.25 The Journal
 - 23.00 Newswatch Headlines and the National Update
 - 23.05 Newswatch

- 23.27** STCU Network
- 00.27** Rock & Roll video
- 00.57** Benny Hill
- 12 CFCF**
 - 12.00 The Flintstones
 - 12.30 Pulse 12
 - 13.00 The Don Harron Show
 - 14.00 Another hour
 - 15.00 General Hospital
 - 16.00 Soap
 - 16.30 Take a Break with Matthew Cope
 - 16.37 Family Feud
 - 17.00 The Price is Right
 - 18.00 Pulse
 - 19.00 A5H
 - 19.30 Circus
 - 20.00 The Dukes of Hazzard
 - 21.00 Falcon Crest
 - 22.00 Matt Houston
 - 22.58 Loto Québec
 - 23.00 CTV National News
 - 23.21 Pulse
 - 00.00 Nite life
 - 01.00 Cinema 12
 - Midnight Cowboy + avec Dustin Hoffman, Jon Voight, Sylvia Miles (1969)
- 03.23** The Chairman of the Board.

CINÉMA

- ASTRE I:** (327-5001) — "Flash Dance" 9 h 10 — "Brilliant" 7 h 10
- ASTRE II:** — "Psychose 11" 9 h 00 — "Le sang du sorcier" 7 h 15
- ASTRE III:** — "Superman 111" 9 h 00 — "Les naufragés de l'île perdue" 7 h 10
- ASTRE IV:** — "Pot problem" 8 h 50 — "Gènes ben dur" 7 h 10
- BERRI I:** (288-2115) — "Les dieux sont tombés sur la tête" 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00
- BERRI II:** — "Coup de foudre" 12 h 40, 2 h 50, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 30
- BERRI III:** "L'été meurtrier" 1 h 10, 3 h 30, 5 h 25, 9 h 00
- BERRI IV:** — "Fanny & Alexandre" 1 h 15, 4 h 50, 8 h 30
- BERRI V:** — "Vivement dimanche" 13 h 35, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 20
- BOVAVENTURE I:** (861-2725) — "Fanny et Alexandre" 8 h 00
- BOVAVENTURE II:** — "Fanny et Alexandre" 8 h 00
- BROSSARD I:** (465-3851) — "Rien de un nu" 7 h 45, 9 h 45
- BROSSARD II:** (465-3851) — "L'été meurtrier" 7 h 00, 9 h 25
- BROSSARD III:** "Au nom de tous les mens" 6 h 30, 9 h 15
- CARTIER-AVAL:** (663-5124) — "Les dieux sont tombés sur la tête" 7 h, 9 h
- CHAMPLAIN I:** (271-1103) — "Au nom de tous les mens" 6 h 30, 9 h 15
- CHAMPLAIN II:** — "Rien qu'un jeu" 7 h 10, 9 h 00
- CINÉMA CHATEAUGUAY:** (698-0141) — "Flash dance" 7 h 00, 9 h 30 — "La maison près du cimetière" — "El Condor" 7 h 00
- CINÉMA DE PARIS:** — "Richard Pryor here and now" 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 20
- CINÉMA PLAZA:** (272-1980) — "Blanche neige" 7 h 00 — "Gentlemen" — "Ladies and Gentlemen" (Rolling Stones) 9 h 15
- CINÉMATHEQUE:** (842-9763) — "Festival international du nouveau cinéma" du 4 au 13 novembre
- CINÉPLEX I:** (849-4518) — "The big chill" 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 05, 9 h 15, 11 h 15
- CINÉPLEX II:** — "The big chill" 1 h 00,

- 3 h 00, 5 h 00, 7 h 05, 9 h 15, 11 h 15
- CINÉPLEX III:** — "Educating Rita" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 00, 9 h 10
- CINÉPLEX IV:** — "Educating Rita" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 00, 9 h 10
- CINÉPLEX V:** — "The big Chill" 12 h 00, 2 h 40, 4 h 50, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00
- CINÉPLEX VI:** — "The big Chill" 12 h 00, 2 h 40, 4 h 50, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00
- CINÉPLEX VII:** — "Educating Rita" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
- CINÉPLEX VIII:** — "Educating Rita" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
- CINÉPLEX IX:** — "Beyond the limit" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
- CINÉMA MONTREAL I:** (521-7870) — "Octopussy" 12 h 25, 5 h 10, 9 h 35 — "C'est ma vie après tout" 2 h 45, 7 h 30
- CINÉPLEX X:** — "Beyond the limit" 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
- CINÉMA MONTREAL II:** (521-7870) — "Octopussy" 12 h 25, 5 h 10, 9 h 35 — "C'est ma vie après tout" 2 h 45, 7 h 30
- COMPLEXE DESJARDINS I:** — "Québec gai" — "Jésus prie pour mauvais garçon" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55
- COMPLEXE DESJARDINS II:** — "Gandhi" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55
- COMPLEXE DESJARDINS III:** — "Joy Anna et le plaisir" 12 h 05, 14 h 05, 16 h 05, 18 h 05, 20 h 05, 22 h 05 — "Patricia Valéria, Anna et les autres" 13 h 00, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
- COMPLEXE DESJARDINS IV:** — "Officier et Gentlemen" 13 h 00, 15 h 30, 18 h 00, 20 h 30
- CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE:** (879-4349) — "El mar del tiempo perdido", 19 h 00 — "Roma, città aperta" 21 h 00
- CÔTE-DES-NEIGES I:** (735-5528) — "The big chill" 7 h 00, 9 h 00
- CÔTE-DES-NEIGES II:** — "Osterman weekend" 7 h 15, 9 h 15
- CRÉMAZIE:** (388-4210) — "Carmen" 7 h 30, 9 h 30
- DAUPHIN I:** (721-6060) — "Mortelle randonnée" 7 h 15
- DAUPHIN II:** (721-6060) — "Dieux et Gentlemen" (Rolling Stones) 9 h 15
- DORVAL I:** (631-8587) — "Dead zone" 7 h 00, 9 h 00
- DORVAL II:** "All the right moves" 7 h 30, 9 h 30
- DORVAL III:** "Under fire" 7 h 00, 9 h 20
- DECARIE I:** (341-3190) — "Richard Pryor here and now" 7 h 20, 9 h 20
- DECARIE II:** — "Trouble with Harry" 7 h

- 00, 9 h 00
- ÉLYSÉE I:** (842-6053) — "Benvenuto" 7 h 30, 9 h 30
- ÉLYSÉE II:** — "Erendira" 7 h 05, 9 h 05
- FAIRVIEW I:** (697-8095) — "The Wicked Lady" 7 h 00, 9 h 00
- FAIRVIEW II:** — "Never say never again" 7 h 15, 9 h 35
- FAIRVIEW III:** — "Right stuff" 1 h 45, 4 h 30, 8 h 00
- JEAN-TALON:** (725-7000) — "Puisions cannabales" 6 h 15, 9 h 45 — "Le dévastateur" 8 h 00
- LA CITE I:** (459-9707) — "Dead zone" 7 h 10, 9 h 15
- KENT II:** — "All the right moves" 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30
- LA CITE I:** (844-2829) — "Never say never again" 7 h 10, 9 h 30
- LA CITE II:** — "The Wicked Lady" 7 h 15, 9 h 15
- LA CITE III:** — "All the right moves" 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30
- L'AUTRE CINÉMA:** (722-1451) — "Mercenaires en quête d'autres" 7 h 00 — "La valse des pantins" 7 h 15, "Edith et Marcel" 9 h 00, "L'homme blessé" 9 h 30
- LAVAL I:** (688-7778) — "Never say never again" 7 h 05, 9 h 30
- LAVAL II:** — "Lune de sang", "Dernière maison sur la gauche", 6 h 00, 7 h 30
- LAVAL III:** — "Bonheur d'occasion" 7 h 15, 9 h 15, 11 h 15
- LAVAL IV:** — "Et la tendresse-bordel" 6 h 7, 9 h 40, 9 h 40
- LAVAL V:** — "L'insatiable", "Arrière je n'en peux plus", 6 h 00, 7 h 15, 9 h 15
- LAVAL-ODEON I:** "Au nom de tous les mens" 6 h 30, 9 h 15
- LAVAL-ODEON II:** — "Rien qu'un jeu" 7 h 45, 9 h 30
- LOEW'S I:** (861-7437) — "Never say never again" 12 h 00, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 45
- LOEW'S II:** — "Under fire" 12 h 00, 2 h 15, 4 h 35, 7 h 05, 9 h 35
- LOEW'S III:** — "The Wicked lady" 12 h 10, 2 h 05, 4 h 00, 5 h 55, 7 h 55, 9 h 55
- LOEW'S IV:** — "Staying alive" 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00
- LOEW'S V:** — "Flashdance", 12 h 05, 2 h 30, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50
- MERCERIE:** — "Banana", 6 h 05, 9 h 35, "Les sous-doués" 7 h 15, 9 h 45
- QUIMETOSCOPE:** (525-8600) — "Officier et gentlemen" 7 h 15, 9 h 45, "Ton-

- nerre de feu" 7 h 00, 9 h 15
- OUTREMONT:** — "Les naufragés du Quartier", "Beyrouth à défaut d'être mort" 7 h 00
- PALACE I:** (866-6991) — "Dead zone", 12 h 00, 1 h 55, 3 h 50, 5 h 45, 7 h 40, 9 h 35
- PALACE II:** — "Risky business", 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h 00, 7 h 55, 9 h 50
- PALACE III:** — "Trading places", 12 h 40, 2 h 50, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20
- PALACE IV:** — "Class" 12 h 20, 2 h 10, 4 h 00, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30
- PALACE V:** — "All the right moves" 12 h 20, 2 h 05, 3 h 50, 5 h 35, 7 h 20, 9 h 05
- PALACE VI:** — "All the right moves" 1 h 20, 3 h 05, 4 h 50, 6 h 35, 8 h 20
- PARALLÈLE:** (843-4725) — "Festival international du nouveau cinéma", du 4 au 13 nov.
- PARADIS I:** (866-6991) — "Orange mécanique" 8 h 50 — "Au-delà du réel" 7 h 00
- PARADIS II:** — "Octopussy" 9 h 00 — "L'homme des cavernes" 7 h 15
- PARADIS III:** — "La vengeance des fantômes" 9 h 10 — "Rocky 111" 7 h 10
- PARISIEN I:** (866-3856) — "Le retour de Jed" 12 h 20, 2 h 40, 4 h 7 h 30
- PARISIEN II:** — "La lune dans le caniveau" 12 h 05, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
- PARISIEN III:** — "Bonheur d'occasion" 12 h 15, 2 h 35, 5 h 00, 7 h 20, 9 h 45
- PARISIEN IV:** — "Palme à la plage" 12 h 10, 2 h 10, 4 h 00, 5 h 55, 7 h 50, 9 h 45
- PARISIEN V:** — "Et la tendresse bordel I" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

- PLACE LONGUEUIL I:** (679-7451) — "Puisions cannabales" 6 h 00, 9 h 30 — "Le dévastateur" 7 h 50
- PLACE LONGUEUIL II:** — "Banana" 6 h 00, 9 h 40 — "La fièvre de l'or" 7 h 55
- PLACE VILLE-MARIE I:** (866-2644) — "Zelig" 12 h 30, 2 h 05, 3 h 40, 5 h 15, 6 h 50, 8 h 25, 10 h
- PLACE VILLE-MARIE II:** — "Under fire" 12 h 05, 2 h 25, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35
- PLACE ALEXIS NIHON I:** (935-4246) — "Rumble fish" 7 h 10, 9 h 10
- PLACE ALEXIS NIHON II:** — "The trouble with Harry" 7 h 05, 9 h 05
- PLACE ALEXIS NIHON III:** — "Osterman weekend" 7 h 00, 9 h 00
- PLACE DU CANADA:** (861-4595) — "Merry Christmas Mr. Lawrence" 7 h 00, 9 h 30
- SAINT-DENIS I:** (845-3222) — "Festival du nouveau cinéma"
- SAINT-DENIS II:** — "Festival du nouveau cinéma"
- VERDUN:** — "Au nom de tous les mens" 9 h 00 — "Inspecteur la bavure" 7 h 10
- VERSAILLES I:** (353-7880) — "Lune de sang", "Anthropophagie", 6 h 20, 7 h 55, 9 h 30
- VERSAILLES II:** — "Bonheur d'occasion" 7 h 10, 9 h 20
- VERSAILLES III:** — "L'insatiable", "Ma mère se prostitue", 6 h 00, 7 h 10, 8 h 30
- VILLÉRY:** (388-5577) — "Au nom de tous les mens" 6 h 30, 9 h 15
- WESTMONT SQUARE:** (931-2477) — "Never cry wolf" 7 h 15, 9 h 15
- YORK:** (937-9878) — "Brain storm" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 20

LABOITE À ÉCHOS

En grande première ce soir à l'Outremont, à 19 h: **Beyrouth! À défaut d'être mort**, un document choc de la cinéaste Thani Rached, une production de l'Office national du film du Canada. Un plaidoyer saisissant contre la guerre, un témoignage des rescapés libanais, notamment ceux qui ont échappé aux massacres de Sabra et Chatila.

La première de **Ti-Cul Lavio** aura lieu ce soir à 20 h 30 au Cégep de Drummondville, sous la direction artistique de Yvon Leroux. Il y aura neuf autres représentations de ce spectacle, les vendredis, samedi et dimanche, jusqu'au 20 novembre, avec matinée à 15 h le dernier dimanche. Le comédien vedette: Marc Legault.

À la Maison de la culture de Côte-des-Neiges ce soir à 20 h: un spectacle de la monologiste Solange Arsenault, accompagnée par la pianiste Monique Therrien. L'entrée est gratuite mais il faut réserver sa place au 739-7195.

Reprise du spectacle **L'Idiot** de Dostoïevski au théâtre du Groupe de la Veillée, à 20 h 30, jusqu'au 11 décembre, relâche lundi et mardi. Adresse: 550, rue Atwater, sortie du métro Lionel-Groulx.

L'invité des Grands concerts de CBF-FM est le pianiste américain Earl Wild, ce soir à 20 h à la salle Claude-Champagne. Au programme: des œuvres de Schumann, Medtner, Rachmaninov et Liszt.

Poésie, ville ouverte présente ce soir six poètes d'inspiration très différente: Bernard Houle, Francis Catalano, Jean-Marc Fréchette, Danièle Roger, Henri Julien et Jacques Renaud, sous les auspices de l'Association artistique Motivation V au 316 est, rue Ontario.

Club des Diplômés(es) Universitaires inc.
(Organisme bilingue sans but lucratif pour universitaires célibataires, séparés, divorcés.)

DANSE

le vendredi 4 novembre 1983
Hotel Mont-Royal
1455 rue Peel
20 h 30

Non-membres 10\$
membres 5\$
Tenue de ville
Rens.: 340-1515

CONCOURS «LA MAISON FRANÇAISE»
en collaboration avec
DECORMAG · LE DEVOIR · cielmag-98.5

GRAND PRIX

Une valeur de
10 000\$
incluant

Voyage pour deux, Montréal-Paris aller-retour par AIR FRANCE comprenant un séjour à l'Hotel Meridien (5 nuits)

Fauteuil deux places, modèle Flou-Frou de ROSET (disponible chez Valiquette, Montréal)

Voyage pour fenêtres PLEIN JOUR offert par GAUVREAU BEAURY

AIR FRANCE

Consultation avec le designer MICHEL AUDET, s.d.e.

Ouvrez toute grande la porte de LA MAISON FRANÇAISE et découvrez une exposition unique au Canada, à Montréal, d'articles français d'aménagement et de décoration.

Pour tout voir, il faut aller à la PLACE BONAVENTURE, les 11, 12 et 13 novembre prochains.

DESIGNER ICI

Pour participer au grand concours LA MAISON FRANÇAISE, il suffit de remplir le coupon ci-dessous.

Postez-le dès aujourd'hui pour être certain de participer au tirage qui aura lieu le 13 novembre, 18 heures, au kiosque de DECORMAG, à l'exposition LA MAISON FRANÇAISE.

Je désire m'abonner et participer au concours
 Je désire participer au concours seulement
 Nouvel abonné
 Prolongement N°

Nom: _____
 Prénom: _____
 Adresse: _____
 Ville: _____
 Code postal: _____
 Signature: _____

6 numéros 12 991
 11 numéros 21 991
 22 numéros 39 991

RETOURNER CE COUPON À: CONCOURS LA MAISON FRANÇAISE, DECORMAG, 86, RUE ST-PAUL EST, MONTRÉAL, H4Y 1G4

LES RÉGLEMENTS DE CE CONCOURS PEUVENT ÊTRE OBTENUS SUR DEMANDE À: LES PUBLICATIONS DECORMAG INC.

SURSCÈNE

- Café Molière** 1200 rue St-Hubert (844-7000) — Daniel Dubois, chanteur mer au dim 20h30 jusqu'au 13 nov
- Café Théâtre Quartier Latin** 4301, rue St-Denis (843-4384) — Pierrot Fournier chante Breil à 20h00 du 2 au 6 nov
- Club Soda** 5240 avenue du Parc (270-7848) — Spectacle: Les lundis des artistes 7 h et 21 nov
- Fofofones Électriques** 97 est Ste-Catherine (845-5484) — Leo Nuger chanteuse mer au sam à 20h30 — dim 6 nov — Camp de vacances (toire) de 21h00 à 22h00
- Le Grand Café Bateau Ivre** 1720 rue St-Denis (849-6955) — Tiger Okoshi (jazz funky) à 21h30, le 3 nov — Groupe Orange (jazz) 4-5-6 nov à 21h30 — Stephen Barry Blues Band à 21h30 du 7 au 12 nov
- Maison de la Culture de Côte des Neiges** 5290 chemin Côte des Neiges (739-7195) — Solange Arsenault, à 20h00 le 4 nov
- Spectrum 318** ouest rue Ste-Catherine (861-5851) — "The White" 21h00, 3 nov — "Streethard 21h00 le 4 nov" — "Video dansé" 21h00, 4 nov avec The Police, D. Bowie et plusieurs autres — "Twisted sisters" et "Ouesensyche" 21h00 le 6 nov
- Salle Wilfrid Pelletier** (P des A) (842-2112) — Serge Lama à 20h30, 4-5 nov
- Théâtre Arlequin** 104 est rue Ste-Catherine (288-4261) — Les grands explorateurs "Les peuples cavaliers" du 7 au 17 nov
- Théâtre Maisonneuve** (PDA) (842-2112) — Jean-Guy Moreau à 20h30 du mar. au ven, sam. 18h30 et 21h30 dim 20h30 jusqu'au 13 nov
- Théâtre Méridien** 4 complexe Desjardins, basilarie 2 (285-1450) — "Fini 2007" — jazz à l'heure du cocktail et en soirée tous les jours de 17h00 à 20h00 avec Lorraine Desmarais — Steve Holt et

- son ensemble de 21h30 à 02h00 jusqu'au 5 nov — Jean-Pierre Zanella et l'ensemble de l'Air du Temps, 6 et 7 nov — Rejean Emond, Michel Serrari, Denis Labrosse, 8 et 9 nov
- Beaux Esprits** 2073 St-Denis (844-3882) — André Roy duo à 21h30, 3 au 5 nov
- Biddles** 2060 Aymer (842-8656) — Nelson Symonds trio, jazz, lun 13h00, mar 20h00, jeu ven sam 17h00 du 1 au 5 nov — Chris Hunter trio du 6 au 12 nov
- Le Bijou** 302 rue Lemoyne (288-9788) — spectacle mar. au jeu. 17h30 à 20h30 Cliff Carter jusqu'au 6 nov
- Le Bistrot d'Autrefois** 1229 rue St-Hubert (842-2808) — Diolo, groupe musical ven. 21h30 — Philippe Noireault au piano à minuit — Pierre Shea chante à 21h30 — Philippe Noireault au piano à minuit
- Café Campus** 3315 chemin de la Reine Marie — duo St-J

« L'Artiste de la faim » Loiselle rend seul l'univers kafkaïen

par Robert Lévesque

L'Artiste de la faim, une fantaisie musicale d'après Kafka. Adaptation d'Alexandre Hausvater et Leila Basen. Musique d'Éli Rubinstein. Avec Hubert Loiselle, France Desjarlais, Jean-Marie Moncelet et Pierre Lenoir. Une production de l'Échiquier. Au Quat'saouis Bar jusqu'au 22 novembre.

D'abord rendons hommage au comédien Hubert Loiselle. Nul autre que lui, je pense, ne pouvait jouer aussi bien (comme il le fait dans la scène d'ouverture où les inspecteurs viennent l'arrêter) ce désarroi, cette confusion, que le personnage central de l'oeuvre de Kafka vit à tout instant du processus qui le mène à l'absurde. À la fois Joseph K. et Karl Rossman, Loiselle porte le fantôme de Kafka, du moins au début de ce spectacle contestable.

Dans cette inquiétude gentille que rend le visage de Loiselle, on sent une fidélité à Kafka que l'on ne retrouve pas, par ailleurs, dans le reste du spectacle bouffon qu'orchestre avec désinvolture un Alexandre Hausvater plus amuseur que metteur en scène.

Le mariage Kafka-Hausvater ne fonctionne pas. Voilà des irréconciliables. Alors que l'écrivain pragois atteint le comique (c'est-à-dire l'humour) en coupant ses effets, en jouant de retenue et de neutralité, Hausvater va dans le sens contraire en mettant plus d'ef-

fets qu'il n'en faut, en allant jusqu'au bouffon avec un sens de l'humour décidément sans subtilités.

Cette abondance sans calcul se retrouve dans la trame du spectacle où l'on rafistole une histoire avec trop de détails, trop d'éléments. Un peu de Procès au début, beaucoup d'Amérique, et le Champion du jeûne en condensé. L'ensemble fait trop lourd et il aurait été préférable de moins embrasser pour mieux étendre. Le tout donne un scénario simpliste indigne de Kafka.

Chez Kafka, le pouvoir (qui encercle le personnage central) est diffus, impossible à cerner, d'où l'inquiétude du héros, sa culpabilité dans un monde qu'il ne comprend pas. Dans le Kafka d'Hausvater, ce pouvoir, incarné par trois inspecteurs et une voix sortant d'un haut-parleur (comme chez Orwell), est au contraire très clair, très palpable, très défini. Les trois inspecteurs, dans cette optique, sont des policiers d'opérette. Au lieu du comique noir kafkaïen, on a un comique bouffon qui caricature plus à la 1984 qu'à la corrosion de l'auteur de La Métamorphose.

On s'accroche donc à Hubert Loiselle un temps, au début surtout, pour sentir l'univers kafkaïen dans la sobriété de jeu de cet exceptionnel comédien. On préférerait voir Loiselle, assis, sans décors, nous lire avec tout son art le texte d'Un



Hubert Loiselle joue à merveille le désarroi du personnage central de l'oeuvre de Kafka.

Champion du jeûne. Le spectacle serait plus fervent et beau que ce café conc mené dans une mise en scène d'une absolue infidélité à la parole de Kafka.

Par ailleurs, les amateurs de bastringue pourront y trouver leur compte puisque Jean-Marie Moncelet (qui a

de l'aplomb, une tête théâtrale, une voix solide), France Desjarlais et Pierre Lenoir (excellent pianiste de scène) défendent bien la musique légère d'Éli Rubinstein. Mais n'y cherchez pas Franz Kafka. Il est resté dehors, dans la nuit où beaucoup de choses l'inquiètent.

Claude Dubois Un show (trop) parfait

par Mireille Simard

Dans un décor somptueux mis en valeur par des éclairages chatoyants, Claude Dubois a présenté, mercredi soir, au Théâtre St-Denis, un spectacle parfait. Pas une fausse note ne s'est faite entendre, pas le moindre bafouillage n'est venu troubler les propos de Dubois. Un show tellement bien minuté qu'on se serait cru devant le petit écran...

Indubitablement, Dubois a changé. À un point tel d'ailleurs, que son spectacle tenait plus du récital d'Enrico Macias que d'un show rock'n'roll. L'importance de l'orchestre, 13 musiciens dont sept à la section cuivre, les gestes d'amour de Claude Dubois et la sobriété de l'interprétation, tout concourt à rendre cette soirée d'une beauté plastique. Le produit est de qualité, la mise en scène soignée et les gestes minutieusement étudiés: mais comme la plus belle page glacée de magazine, le modèle à la beauté réfrigérée n'arrive pas à prendre vie. On reste sur sa faim d'émotions.



Claude Dubois

L'interprétation de *J'ai souvenir encore*, avec emphase sur les cuivres, traduit bien cette impression: entre les arrangements de François Cousineau et le Big band de Tommy Dorsey, la frontière s'avère ténue. Et avec son entrée en scène, où il se promène dans la foule en disant ses baisers, il rappelle l'importance quel chanteur de pomme qui conte

fièvre à un public sage et conquis à l'avance. Avec une sincérité trop étudiée.

Il a chanté huit chansons de son nouvel album, en précisant au début que cet acte est suicidaire en regard des lois du marketing du show-biz. Parfait. Mais où réside l'exploit? Depuis sa sortie de Portage, Dubois multiplie les exploits et récolte les dollars. Tout ce qu'il entendrait réussir, toutes ses tentatives osées passent la rampe. On aime Dubois en rocker androgyne ou en chanteur de charme. On aime Dubois en mauvais bum ou en chanteur sage. Et on aimerait probablement Dubois même s'il se recyclait dans le reggae.

La transformation de Dubois a toutefois modifié le visage du public. En abandonnant l'image du chanteur filiforme adepte de drogues

dures pour celle du personnage sage et légèrement rembourré, Dubois a su s'attirer la sympathie d'un public mature qui applaudit aux bons moments et écoute silencieusement ses boniments chaleureux. Charmé par la perfection indolore du spectacle, séduit par l'interprétation sirupeuse du chanteur, le public a longuement applaudi le spectacle gentil qui s'est terminé sur une mesure de *Plein de tendresse*.

Mais les deux rappels «arrangés» n'avaient pas réussi à briser le vernis de perfection de ce spectacle. Pas une once d'émotion déplacée n'était venue réchauffer l'atmosphère, pas un grain de spontanéité n'avait entravé la machine trop bien huilée. La perfection du spectacle a chassé impitoyablement l'émotion et la magie.

Regards du Brésil sur la littérature québécoise

Sous la direction de Maximilien Laroche, la revue *Études littéraires*, de l'Université Laval, présente dans son dernier numéro des « Regards du Brésil sur la littérature du Québec ». Il est intéressant de noter que la revue *Dérives*, dans un numéro triple, vient tout juste de publier une anthologie de nouvelles brésiliennes. *Études littéraires* a en somme bénéficié d'échanges qui se poursuivent depuis 1978 entre universitaires de São Paulo et de Laval. Là-bas, Anne Hébert et Jacques Godbout ont déjà fait l'objet de thèses, et certains professeurs semblent connaître à fond et apprécier des poètes comme Saint-Denis Garneau, Miron et Nepveu (article de Flavio Aguiar); Eunice Galery a étudié en profondeur *Les têtes à Papineau*, de Jacques Godbout tandis que Italo Caroni dissèque le sens d'*Une saison dans la vie d'Emmanuel* qui valut en son temps le prix Médicis à Marie-Claire Blais.

Dans le même numéro, Jean Morisset parle des « relations diffractées » Québec-Brésil et Maximilien Laroche situe la littérature québécoise face à la littérature latino-américaine (texte

RENE MALO présente
LE GRAND PRIX DU PUBLIC
... une intrigue
sensuelle
et bouleversante
L'ÉTÉ MEURTIER
ISABELLE ADJANI
BERRI 3 BROSSARD 2
ST-DENIS-STE-CATHERINE 288-2115 MAIL CHAMPLAIN 445-5906

RENE MALO présente
Trois heures de pur enchantement
Luc Perreault LA PRESSE
L'Œuvre achevée d'un grand cinéaste qui espérons-le, n'a pas encore tourné son dernier film
Francine Laurendeau LE DEVOIR
Quand bien même vous ne verriez que ce film-là cette année, ce serait suffisant
Minau Petrowicz CEN D'OEIL
FANNY & ALEXANDRE
INGMAR BERGMAN
BERRI 4 1:15 - 4:50
ST-DENIS-STE-CATHERINE 288-2115 - 8:30

PRIMA FILM présente
"COUP DE FONDRE"
POUR TOUS
MIOU-MIOU ISABELLE HUPPERT
GUY MARCHAND DIANE HURYS
BERRI 2 12:40 - 2:50 - 5:00 - 7:10 - 9:30
ST-DENIS-STE-CATHERINE 288-2115

LE PLUS GRAND FILM DU FESTIVAL
- RICHARD GAY, LE DEVOIR
DANS LE CADRE DU RÉCENT FESTIVAL DU FILM, IL FUT LE PLUS COURU ET LE PLUS APPLAUDI... À VOIR ABSOLUMENT.
- MANON PÉCLET, DIMANCHE MATIN

POUR TOUS
CARMEN
Un film de CARLOS SAURA
avec ANTONIO GADES & LAURA DEL SOL
Lun à ven. 7:30 - 9:30
CREMAZIE Sam-dim 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
ST-DENIS-CHREMAZIE 388-4710

"BENVENUTA": UN DÉLICE
Fanny Ardant. Touchante, crédible et efficace...

On ne résiste pas.
Franco Nuovo — Journal de Montréal

FANNY ARDANT, qui est merveilleuse d'intensité retenue, de passion intériorisée... Ce film est un chef-d'oeuvre de justesse et d'intelligence, de tendresse et de musicalité...
On a envie de crier bravo, encore et encore...
Chantal Jolis — Ticket

FANNY ARDANT n'aura jamais été si présente, si fiévreuse, si entière.
Francine Laurendeau — Le Devoir

BENVENUTA... admirablement servi par des comédiens en tous points remarquables — en particulier Fanny Ardant qui, cette fois de plus, porte bien son nom...
Luc Perreault — La Presse

Fanny Ardant
Vittorio Gassman
PRIX SPÉCIAL DU JURY - MONTRÉAL '83
POUR TOUS
BENVENUTA
un film de André Delvaux
Françoise Fabian
Mathieu Carrière
3e SEM. **ÉLYSÉE 1** SAM. DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, SEM. 7.30, 9.30.
35 MILTON 842-6053

"UN FILM BOULEVERSAANT, FASCINANT!"
Franco Nuovo, Journal de Montréal
14 ANS
GERARD DEPARDIEU
NASTASSJA KINSKI
La Lune dans le Caniveau
12.05, 2.25, 4.45, 7.10, 9.35, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.35
Le **PARISIEN 2**
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

«Un film plein d'humour...fantastique avec des personnages merveilleusement irréels.»
— LA PRESSE / Serge Dusault

«Très beau film à voir. IRENE PAPAS est éblouissante»
— BON DIMANCHE / Laurent Gagliardi

«... Tant de couleurs et sûrement autant de conviction.» — «Satire fantastique.»
— DIMANCHE MATIN / Manon Péclet

«On ne s'ennuie pas, on va d'une surprise à l'autre. Tout est là.»
— LE DEVOIR / Francine Laurendeau

«C'est à voir. Un très beau film.»
— RADIO CANADA / Francine Grimaldi

«Poésie fantastique... Extravagance insigne.»
— FILMS À L'ECRAN

«REMARQUABLE»
— L'HUMANITÉ / F.M.

DIMA FILM présente
erendira
L'incroyable et triste histoire de la candide Eréndira et de sa Grand-Mère diabolique
14 ANS
IRENE PAPAS - CLAUDIA OHANA - MICHAEL LONSDALE
RUFUS - Réalisation: RUY GUERRA
Scénario: GABRIEL GARCIA MARQUEZ Prix Nobel 1982
ÉLYSÉE 2 SAM.-DIM.: 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05, SEM. 7.05, 9.05.
35 MILTON 842-6053

"À VOIR ABSOLUMENT... SANS AUCUNE HÉSITATION!"
— Laurent Gagliardi, Bon Dimanche

"SURTOUT, A NE PAS RATER"
Pour rien au monde je n'aurais raté le Rohmer. La beauté des images, le découpage rigoureux, la lumière, le style, l'intelligence, la finesse.
— Serge Dusault, LA PRESSE

"EXCITANT!"
L'humour et l'esprit d'Eric Rohmer illuminent le nouveau film français et apporteront, j'espère, de nouveaux admirateurs à Rohmer, le plus brillant et original réalisateur de notre époque. Un autre délice de Rohmer!
— Vincent Conby, NEW YORK TIMES

"BRILLANT!"
Amanda Langlet dans le rôle de Pauline émerge des plages britanniques comme une des plus étincelantes nymphes de toute l'histoire du cinéma. Un brillant divertissement!
— Andrew Sans, VILLAGE VOICE
14 ANS

BERLIN 1983
OURE D'ARGENT
GRAND PRIX
DU JURY
Pauline
à la plage
ERIC ROHMER
Amanda LANGLET, Arielle DOMBASLE / Pascal GREGGORY
Freddy ATKINE / Simon de LA BROSSE / ROSETTE
Images: Nour AL MENZOUJI / Sam GREGGORY / PRAT
Une production de MARGARET MONTGOMERY
L'INSTITUT DU CINÉMA (LES FILMS ARIANE) **VIVAFILM**
3e Semaine! **Le PARISIEN 4**
480 ST-CATHERINE O. 866-3856
12.10, 2.10, 4.00, 5.55, 7.50, 9.45, SAMEDI DERNIER SPECTACLE 11.35.

Claude
Nougaro
3 NOVEMBRE 20:00 H
4 NOVEMBRE 21:30 H
5 NOVEMBRE 20:00 H
À L'OUTREMONT
277-4145 • 277-2001
EN VENTE: CINÉMA OUTREMONT
1248 rue Bernard ouest
TOUS LES COMPTOIRS TICKETRAIN

Il était une fois une planète
du 29 septembre au 27 novembre
Planétarium Dow
1000, rue Saint-Jacques Ouest
Renseignements 872-4530
la fierté à une ville
montreal

AVIS PUBLICS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 septembre 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Entreprises de Construction Buga Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la Société québécoise d'assainissement des eaux de Montréal le 19ième jour d'octobre 1983, sous le numéro 3410215.

Ce 24ième jour d'octobre, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenez avis que Manuel Zunehshine, domicilié au 27, rue Bélisle à Hampstead, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un changement de nom en celui de "Michael Zunehshine", lequel changement n'affectant que lui-même.

MORRIS NATIONAL INC.
Avis vous est par les présentes donné que la compagnie MORRIS NATIONAL INC. constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur Général des institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies, Date à Montréal le 1er jour de novembre 1983.

ABE ZUBATOFF
Secrétaire

INVESTISSEMENTS LESMARC L'ÉE — LESMARC INVESTMENTS LTD.
AVIS est par les présentes donné que INVESTISSEMENTS LESMARC L'ÉE — LESMARC INVESTMENTS LTD., une corporation constituée selon la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social et principale place d'affaires dans le district de Montréal, demandera à l'inspecteur Général des institutions financières de la province de Québec l'autorisation d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies du Québec. SIGNED À Montréal, ce 1er jour de novembre 1983.

CHAÏT SALOMON
Procureurs des requérants

AGENCE DE PUBLICITÉ LA PLUME D'OIE INC. PEN & QUILL ADVERTISING CORP.
AVIS est par les présentes donné que AGENCE DE PUBLICITÉ LA PLUME D'OIE INC. — PEN & QUILL ADVERTISING CORP., une corporation constituée selon la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social et principale place d'affaires dans le district de Montréal, demandera à l'inspecteur Général des institutions financières de la Province de Québec l'autorisation d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies du Québec. SIGNED À Montréal, ce 31er jour d'octobre 1983.

CHAÏT SALOMON
Procureurs des requérants

TRANSFERT DE PERMIS
PRENEZ AVIS que Réjean Bouthot faisant affaires sous la raison sociale de "Bouthot Transport Enr." au 104, rue Desmarais, app. 4, Longueuil, détenteur du permis no. M-305331-001 s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son système de transport à Robert Gadoury qui opérera sous la raison sociale de "Bouthot Transport Enr.", le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des règles de pratique et 41 de la Loi des transports. Tout intéressé peut faire opposition ou intervention dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis.

Première parution: 4 novembre 1983
Deuxième parution: 5 novembre 1983

Avis est donné que: ROLAND LAROCHE 108, Papineau, Papineauville, Qué. région 07 pour le transport de déchets solides s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de SERVICE SAINTAIRE R. LAROCHE INC. 108, Papineau, Papineauville. Ce régime 07 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régime interne de la C.T.Q. suite à une incorporation.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 4 novembre 1983
2ème parution: 5 novembre 1983

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO. 500-02-057125-838
Partie demanderesse

LES PRODUITS D'ACIER DOMINION L'ÉE 91739 CANADA L'ÉE BANQUE NATIONALE DU CANADA
Partie défenderesse

Les défenderesses, Les Produits d'acier Dominion L'ée et 91739 Canada L'ée, tous deux d'adresses inconnues sont par la présente requises de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 115a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Droits au Palais de Justice de Montréal à leur intention.

Faute par les défenderesses de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un décal contradictoire.

Montréal, ce 2 novembre 1983
Marcelle Aubry, procureure adjointe
Comm. des Normes du Travail
Me Daniel Pelouquin
2 Complexe Desjardins, =2420
Montréal

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille-Divorces)
NO. 500-12-126-980-830
YASH PAUL, vendeur, résidant et domicilié au 2155 rue Stanislas, dans les cité et district de Montréal, province de Québec.

Requérant
— VS —
DAME KULWANT KAUR SINGH (connue aussi sous ANITA GREWAL), présentement de lieux inconnus.

Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant cette publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée pour l'intimée au bureau d'enregistrement des divorces de Montréal. Et prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagnant de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, 24 octobre 1983
M^{re} Harry Blank, C.R.
suite 700, 1255 rue Université
Montréal, Québec H3B 3W1
Tél: 866-1125
Procureur du H3B 3W1

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
NIR 30030 F
6 décembre 1983

UN GROUPE ÉPURATEUR EN PARALLÈLE
Garantie de soumission: 5 000 \$

Les conditions du présent appel d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC SERVICE ACHATS 7e ÉTAGE 75 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10 h 30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Pour être admis à soumissionner, il faut obtenir le document d'appel d'offres directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission. Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec le service Achats à (514) 289-2525.

Le directeur, Approvisionnement
Roger A. Labrie

Commission canadienne des transports par chemin de fer

COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS COMITÉ DES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER

AVIS DE REPRISE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports reprendra une audience publique à Montréal (Québec) le 7 novembre 1983, relativement à

- la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et à la CAST Containers S.A.
- une enquête, en vertu des articles 45 et 48 de la loi nationale sur les transports au sujet de certains versements effectués, conformément aux ententes entre CN Europe et CAST Containers S.A.

ATTENDU que le Comité des transports par chemin de fer a reporté son audience à Montréal (Québec) le mercredi, 21 septembre 1983.

Les personnes qui ne peuvent assister à l'audience pourront présenter leurs commentaires par écrit avant la date de l'audience, en les faisant parvenir à: M. J. O'Hara, Secrétaire, Comité des transports par chemin de fer, Commission canadienne des transports, Ottawa (Ontario) K1A 0N9, avec copies à: M. Serge A. Cantin, Procureur général, Chemins de fer nationaux du Canada, C.P. 8100, Station "A" Montréal (Québec) H3C 3N4.

Les personnes qui le désirent pourront présenter leur point de vue sur l'affaire précitée au cours de l'audience. Les parties et les intervenants peuvent soumettre des documents, témoigner ou intervenir devant la Commission soit en anglais, soit en français et le public peut s'attendre à suivre les délibérations de l'audience dans la langue officielle de son choix.

J. O'Hara
Secrétaire
Comité des Transports par chemin de fer



Gouvernement du Canada / Government of Canada

Projets spéciaux de relance

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO 12-1906" relativement à la

REMISE EN ÉTAT DU BARRAGE RÉGULATEUR ET DU PONT ÉCLUSE NO 3, (1983), CANAL DE WELLAND VOIE MARITIME, RÉGION DE L'OUEST

seront reçues à l'Édifice de la Voie maritime, Pièce 210, 508, avenue Glendale, Casier Postal 370, St. Catharines, Ontario, L2R 6V8, jusqu'à 15:00 heures, heure normale de l'est, le jeudi 24 novembre 1983. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de \$100.00 comptant, ou chequé visé, établi à l'ordre de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, montant qui sera remboursable sur réception du document ci-haut, en bon état, dans un délai de 30 jours de la date fixée ci-dessus pour le retour des soumissions.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

L. Le secrétaire, L.E. Béland.
L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, LE 2 NOVEMBRE 1983



Société québécoise d'assainissement des eaux

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Appel d'offres no. 024-8310-AP-502
Pour 15h00
Le mardi, 29 novembre 1983

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour la fourniture de tous les matériaux et de la main-d'œuvre pour la fabrication, la livraison et la supervision de l'installation et de la mise en route d'un filtre à bandes pressées et de l'équipement de dosage de polymère à être installés à la station d'épuration de la ville de Farnham.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 50.00\$, pour chaque exemplaire complet, sous forme d'un chèque visé ou mandat, payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux, du lundi au vendredi inclusivement entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30, en s'adressant à:

Société québécoise d'assainissement des eaux
Service de l'Approvisionnement
1055, boul. Dorchester est, 10e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5

Une copie du document d'appel d'offres est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Farnham.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admissibles à soumissionner.

Les soumissions devront parvenir au bureau du Directeur du Contrôle et de l'Approvisionnement, M. Michel Desmarais, ing., Société québécoise d'assainissement des eaux, 1055, boul. Dorchester est, 10e étage, Montréal (Québec) H2L 4S5, avant 15h00, le mardi, 29 novembre 1983.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.
Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le service de l'approvisionnement au (514) 873-7411.
La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Francine Constantineau, ing.
Chef de services — Approvisionnement

Société québécoise d'assainissement des eaux

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Appel d'offres no. 014-015-8311-CP-401
Pour 15h00
Le jeudi, 17 novembre 1983

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour la réalisation des travaux préliminaires de chemins temporaires et de drainage sur le site de la future usine de traitement des eaux usées dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 50.00\$, pour chaque exemplaire complet, sous forme d'un chèque visé ou mandat, payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux, du lundi au vendredi inclusivement entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30, en s'adressant à:

Société québécoise d'assainissement des eaux
Service de l'Approvisionnement
1055, boul. Dorchester est, 10e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5

Une copie du document d'appel d'offres est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Salaberry-de-Valleyfield et à l'Hôtel de ville de la paroisse de Saint-Timothée, à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec et à l'Association des Constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admissibles à soumissionner.

Les soumissions devront parvenir au bureau du Directeur du Contrôle et de l'Approvisionnement, M. Michel Desmarais, ing., Société québécoise d'assainissement des eaux, 1055, boul. Dorchester est, 10e étage, Montréal (Québec) H2L 4S5, avant 15h00, le jeudi, 17 novembre 1983.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.
Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le service de l'approvisionnement au (514) 873-7411.
La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Francine Constantineau, ing.
Chef de services — Approvisionnement

Société québécoise d'assainissement des eaux

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Appel d'offres no. 024-8310-AP-503
Pour 15h00
Le mardi, 29 novembre 1983

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour la fourniture de tous les matériaux et de la main-d'œuvre pour la fabrication, la livraison et la supervision de l'installation et de la mise en route de l'équipement mécanique de deux (2) décanteurs circulaires secondaires ainsi qu'un (1) épaisseur et les accessoires à être installés à la station d'épuration de la ville de Farnham.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 50.00\$, pour chaque exemplaire complet, sous forme d'un chèque visé ou mandat, payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux, du lundi au vendredi inclusivement entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30, en s'adressant à:

Société québécoise d'assainissement des eaux
Service de l'Approvisionnement
1055, boul. Dorchester est, 10e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5

Une copie du document d'appel d'offres est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Farnham.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admissibles à soumissionner.

Les soumissions devront parvenir au bureau du Directeur du Contrôle et de l'Approvisionnement, M. Michel Desmarais, ing., Société québécoise d'assainissement des eaux, 1055, boul. Dorchester est, 10e étage, Montréal (Québec) H2L 4S5, avant 15h00, le mardi, 29 novembre 1983.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.
Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le service de l'approvisionnement au (514) 873-7411.
La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Francine Constantineau, ing.
Chef de services — Approvisionnement

Société québécoise d'assainissement des eaux

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Appel d'offres no. 014-015-8310-AP-506
Pour 15h00
Le mardi, 29 novembre 1983

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour la fourniture de tous les matériaux et de tous les matériaux requis pour la fabrication et la livraison au chantier, ou au lieu d'entreposage désigné, de éléments mécaniques, y incluant leurs accessoires pour la fabrication complète d'un épaisseur par flottation à être installés à la station d'épuration de la ville de Salaberry-de-Valleyfield et la paroisse de Saint-Timothée.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 25.00\$, pour chaque exemplaire complet, sous forme d'un chèque visé ou mandat, payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux, du lundi au vendredi inclusivement entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30, en s'adressant à:

Société québécoise d'assainissement des eaux
Service de l'Approvisionnement
1055, boul. Dorchester est, 10e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5

Une copie du document d'appel d'offres est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Salaberry-de-Valleyfield et à l'Hôtel de ville de la paroisse de Saint-Timothée.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admissibles à soumissionner.

Les soumissions devront parvenir au bureau du Directeur du Contrôle et de l'Approvisionnement, M. Michel Desmarais, ing., Société québécoise d'assainissement des eaux, 1055, boul. Dorchester est, 10e étage, Montréal (Québec) H2L 4S5, avant 15h00, le mardi, 29 novembre 1983.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.
Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le service de l'approvisionnement au (514) 873-7411.
La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Francine Constantineau, ing.
Chef de services — Approvisionnement

la fierté à une ville
montreal

AVIS est par les présentes donné que la Ville de Montréal déposera, à la prochaine session de l'Assemblée nationale, un projet de loi privé à l'effet d'obtenir certains pouvoirs et de modifier sa charte (1959-60 c. 102 et ses modifications) relativement aux matières suivantes:

- 1 — La répartition sur les propriétés riveraines d'une partie du coût de la construction d'abris de trottoirs;
- 2 — L'immobilisation de véhicules pour défaut de paiement de contraventions;
- 3 — Les modalités de calcul des redevances pour le remboursement du coût de construction de conduits souterrains;
- 4 — La ratification d'ententes relatives aux régimes de retraite de la Ville;
- 5 — L'élargissement du champ de compétence des sociétés paramunicipales et le pouvoir d'en constituer à des fins spécifiques;
- 6 — Le versement par résolution dans le domaine privé de la Ville de certains terrains faisant partie de son domaine public;
- 7 — La vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières;
- 8 — Une aide financière destinée à amortir certaines augmentations de taxes;
- 9 — L'abolition graduelle de la surtaxe sur certains immeubles;
- 10 — L'estimation du revenu de la Ville;
- 11 — L'abolition d'un plafond pour faire établir les alignements et niveaux de rues;
- 12 — La signification de sommations par le dépôt dans la boîte aux lettres;
- 13 — L'annexion du territoire de l'île Saint-Thérèse;
- 14 — Le droit de creuser des tunnels en profondeur;
- 15 — L'octroi d'un permis permanent pour les commerces et occupations;
- 16 — La taxe sur le capital et les succursales de banques;
- 17 — Le paiement de la cotisation dans les sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales;
- 18 — Les subventions à la restauration des immeubles;
- 19 — Diverses modifications de concordance.

MONTRÉAL, le 14 octobre 1983
PELOQUIN, ALLARD et LACROIX
Procureurs de la Ville de Montréal

Société québécoise d'assainissement des eaux

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Appel d'offres no. 024-8310-AP-505
Pour 15h00
Le mardi, 29 novembre 1983

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour la fourniture de tous les matériaux et de la main-d'œuvre pour la fabrication, la livraison au site de l'usine d'épuration et la supervision de l'installation et de la mise en route de deux (2) pompes à vis d'Archimède complètes avec les accessoires dans la ville de Farnham.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 25.00\$, pour chaque exemplaire complet, sous forme d'un chèque visé ou mandat, payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux, du lundi au vendredi inclusivement entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30, en s'adressant à:

Société québécoise d'assainissement des eaux
Service de l'Approvisionnement
1055, boul. Dorchester est, 10e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5

Une copie du document d'appel d'offres est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Farnham.

Un dépôt de soumission au montant minimum de DIX POUR CENT (10%) de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements conformes aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admissibles à soumissionner.

Les soumissions devront parvenir au bureau du Directeur du Contrôle et de l'Approvisionnement, M. Michel Desmarais, ing., Société québécoise d'assainissement des eaux, 1055, boul. Dorchester est, 10e étage, Montréal (Québec) H2L 4S5, avant 15h00, le mardi, 29 novembre 1983.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.
Pour toute information supplémentaire, communiquez avec le service de l'approvisionnement au (514) 873-7411.
La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Francine Constantineau, ing.
Chef de services — Approvisionnement

Voir aussi en page 11
la fierté à une ville
montreal

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

A sa séance du 2 février 1983, Partie que modifiée par une résolution du 18 mai 1983, le Comité exécutif a approuvé la description de la rue suivante afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte:

"rue fermée du lot 87-5 (rue Blake) du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine)".

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.
Maurice Brunet
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 4 novembre 1983.

la fierté à une ville
montreal
COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES
AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Ville lance un appel d'offres pour les travaux suivants:
Contrat 428 — Modifications et additions au réseau municipal de conduits souterrains dans la rue Ste-Catherine, entre la rue Stanley et le boulevard St-Laurent. Les rues Stanley et Peel, entre les rues Ste-Catherine et Cypress et la rue Cypress, entre les rues Stanley et Peel.

Fourniture du dossier:
Les entrepreneurs peuvent obtenir les documents de soumission à la Commission des services électriques, bureau 900, 110, boulevard Crémazie Ouest, Montréal, contre le dépôt d'un chèque visé de 50 dollars garantissant le retour des pièces.

Ouverture des soumissions:
Les soumissions devront parvenir, sous pli cacheté dans des enveloppes fournies à cette fin, à l'hôtel de ville, au secrétaire administratif, 275, rue Notre-Dame Est, bureau 415,

au plus tard, le mercredi 16 novembre 1983 à 12:00, heure locale, et seront ouvertes par le Greffier en séance publique, au bureau 120, immédiatement après cette heure fixée pour la clôture des soumissions.

Le 4 novembre 1983
LE GREFFIER,
Maurice Brunet

Gouvernement du Canada / Government of Canada
Projets spéciaux de relance
Ministère des Travaux publics
APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale Nationale, Travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0M3, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission paramunicipales et le pouvoir d'en constituer à des fins spécifiques;

</

SPORTS

Le Canadien vient de l'arrière pour l'emporter 3-2

Guy Lafleur étourdit les Nordiques

(PC) — Le duo Guy Lafleur-Steve Shutt s'est retrouvé hier soir, au Forum. Les deux vétérans, de qui l'on disait qu'ils ne pouvaient plus s'entendre sur une patinoire, ont compté chacun un but à la troisième période pour couronner une remontée de trois buts du Canadien qui a ainsi défait les Nordiques de Québec par le pointage de 3-2.

Le Canadien est donc demeuré invaincu contre le Fleurdelysé à domicile lors des matches réguliers.

Shutt a d'abord égalé la marque 2-2 à 4:11, à la suite d'un superbe jeu de Lafleur. Frappé en tous sens, martelé de coups de bâton, Lafleur n'a jamais ralenti son allure pour aller quérir une rondelle libre dans le coin de la patinoire, après que Doug Wickenheiser eut tiré vers le filet de Daniel Bouchard.

Il a saisi le disque pour le remettre à Shutt qui, sans hésiter, a laissé partir un puissant tir des poignets pour concrétiser.

Shutt a remis la pareille à Lafleur à 14:34, en lui servant une passe parfaite, entre les défenseurs Randy Moller et Normand Rochefort. Lafleur a pu ainsi s'échapper seul devant Bouchard qu'il a habilement déjoué pour signer sa neuvième réussite de la saison.

Le Canadien a été chancieux de s'en tirer avec un déficit de seulement 1-0 après vingt minutes de jeu.

Les Nordiques ont obtenu plusieurs chances de concrétiser en les repoussant constamment dans leur territoire. Mais comme c'est sou-

vent le cas, la rondelle déviait sur une jambièrre, les tirs manquaient légèrement de précision. Le gardien de but Rick Wamsley n'a ainsi pas eu à s'illustrer bien souvent. Peut-être en une ou deux occasions, contre les frères Marian et Peter Stastny.

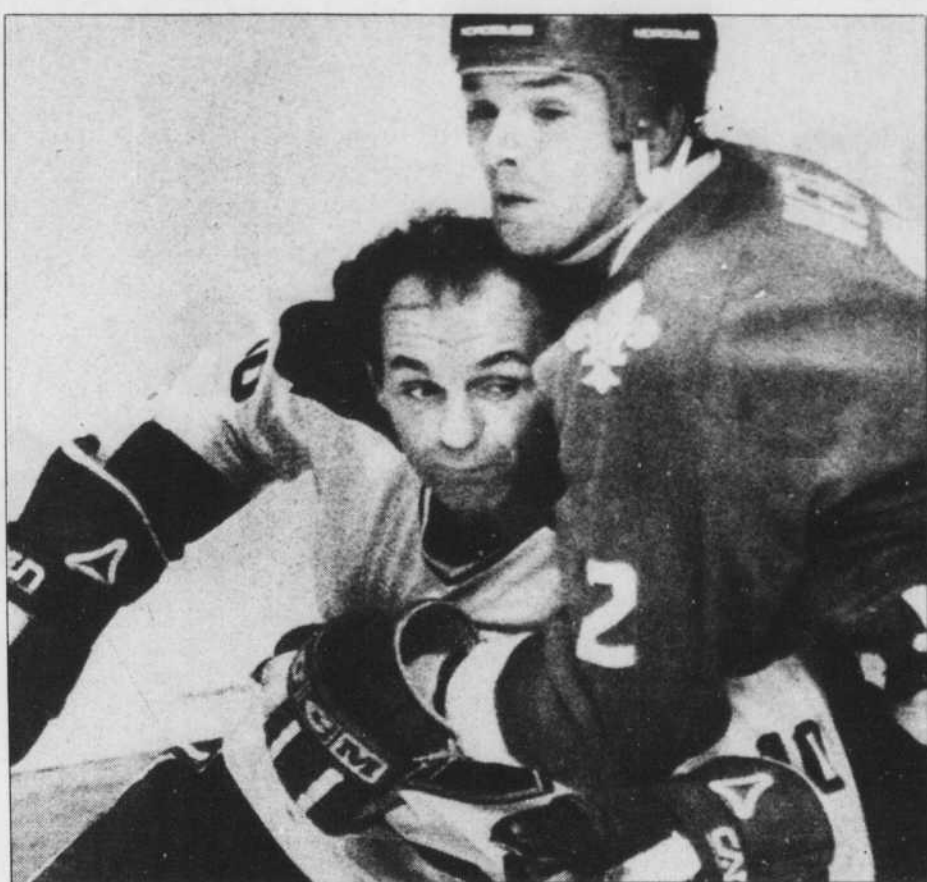
Le Tricolore a vraiment été débordé. Ils parvenaient à s'infiltrer dans la zone québécoise seulement lors de leurs avantages numériques. C'est dans ces circonstances d'ailleurs qu'ils ont effectué leurs sept lancers vers Bouchard.

L'unique but a appartenu à Van Boxmeer, son quatrième, lorsque Chris Nilan purgeait une pénalité. Wamsley n'a guère été brillant sur le jeu. Le lancer frappé du joueur de pointe lui est passé entre le bras gauche et le torse.

Après que Peter Stastny eut donné une priorité de deux buts aux Québécois à 7:02 du deuxième engagement, à la suite d'une bête de la recrue Kent Carlson dans le coin droit de la patinoire, le vent a commencé à tourner en faveur du Canadien.

Même si Lafleur et Shutt ont fait vivre des moments palpitants à leurs partisans, c'est néanmoins le trio de Pierre Mondou-Mats Naslund-Mario Tremblay qui a donné le ton aux Montréalais.

Dans la 14e minute de jeu, ils ont tourbillonné autour de la cage de Bouchard assez longuement pour faire passer aux hommes de Michel Bergeron leurs premiers moments d'inquiétude.



Guy Lafleur tente désespérément de se placer devant le but de Bouchard, des Nordiques, mais Wally Weir l'entraîne dans le coin de la patinoire. (Photo PC)

La foule a vivement réagi aux efforts déployés par ce trio en les acclamant debout à leur sortie de la patinoire.

Au même instant, l'arbitre Dave Newell a donné une pénalité à Michel Goulet. C'est avec avantage d'un homme que le Canadien est parvenu à briser la glace. À 15:34, Smith a été crédité de son sixième filet de la saison quand le relai de Shutt a dé-

vié sur son patin pour surprendre Bouchard.

Fouetté par des partisans survoltés, le Canadien a continué de jouer avec le même entrain au cours du dernier vingt.

C'est alors que Shutt et Lafleur ont commencé à produire leur spectacle.

Spectacle qui s'est terminé lors de la présentation des trois étoiles, quand les spec-

évoquait en compagnie de Jacques Lemaire ou de Pete Mahovich.

Mais le plus important, c'est qu'il a retrouvé son jeu électrisant, sa touche magique, qui lui ont fait retrouver du même coup ses partisans.

« Je n'ai pas eu droit à une telle ovation depuis quatre ans, a-t-il déclaré hier, commentant l'acclamation des partisans qui scandaient « Guy-Guy ». La dernière fois que l'on a démontré autant de reconnaissance à mon égard, je crois que ça remonte à ma dernière saison de 50 buts ».

Lafleur estime que la grande différence dans son rendement, par rapport à ses trois dernières saisons, est attribuable à la venue du joueur de centre Bobby Smith.

« Ce changement m'a enlevé beaucoup de pression sur les épaules, a révélé Lafleur. Bobby charrie bien le disque et il distribue les passes avec précisions. Ainsi, pendant qu'il contrôle la rondelle, je suis davantage en mesure de me libérer de la surveillance rivale et de me placer pour obtenir des chances de marquer. Auparavant, je devais être partout sur la patinoire ».

Shutt opinait dans le même sens que le Démon blond: « Ça prend au moins deux, sinon trois joueurs pour arrêter Smith tellement il est habile avec la rondelle, a-t-il affirmé. Pendant que ces deux ou trois joueurs-là foncent sur lui, les ailiers peuvent se libérer avec passablement d'aisance ».

Bobby Smith joue un peu comme le faisait Pete Mahovich, a poursuivi Shutt. C'est le joueur qu'il nous fallait pour repartir en grande ».

Quant à Smith, qui a trouvé la rivalité entre les Nordiques et le Canadien peu commune, il n'avait que des éloges à formuler à l'endroit de Lafleur.

« Guy est un superstar, a-t-il indiqué. Je ne sais donc pas aidé de nous deux à la plus aidé l'autre, puisque j'avais moi aussi besoin de quelqu'un pour me remettre à jouer du bon hockey. Si nous nous complétons ainsi, tant mieux ».

Si Lafleur s'est si bien comporté, c'est également pour une autre raison: la fréquence de ses visites sur la patinoire.

« Ça aussi, ça fait longtemps que ce ne m'étais pas arrivé », a conclu Lafleur.

chronique sportive

Molson-LNAS: le divorce serait accordé à 15 h

par Richard Milo

Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage... Francis Millien, notre chroniqueur de soccer, ne voyait que des nuages à l'horizon hier et s'il faut se fier à son humeur — ça sent mauvais, a-t-il dit —, la Brasserie Molson annoncera vraisemblablement cet après-midi qu'elle renonce à poursuivre l'aventure du Manic dans la Ligue nord-américaine de soccer.

« Soyons logiques. La direction du Manic répète depuis quelques temps que la LNAS est pourrie », de confier Millien qui croit de moins en moins, comme la majorité des observateurs avisés, à la viabilité de la Ligue nord-américaine de soccer.

Composée de 24 équipes il y a trois ans, le circuit ne regrouperait plus que 10 clubs, au maximum, pour la prochaine saison. Cette année, les 12 équipes du circuit auraient totalisé des déficits de \$ 20 millions. Molson aurait quant à elle perdu \$ 10 millions en trois ans.

L'importance de ces pertes incitent par ailleurs d'autres observateurs, tel Georges Schwartz, à penser que le président du Manic, M. Morgan McCommon, avait des « demandes précises » à faire lors des dernières assises de la LNAS, il y a 10 jours.

« Si la Ligue ne peut fournir un encadrement acceptable, le Manic ne peut en effet continuer sous sa forme présente », dit Schwartz, l'ex-président du comité de candidature canadienne de la Coupe du monde.

Rappelant à la blague même s'il ne faut pas en rire (!), que M. McCommon a probablement invité le président Howard Samuels à se tourner la langue sept fois avant de parler, Schwartz estime que toutes les équipes de la LNAS doivent « réaliser qu'elles sont associées dans une même entreprise ».

Ainsi, « la LNAS aurait avantage à resserrer sa gestion, dit-il. À améliorer l'arbitrage. À cesser de faire de folles dépenses autour des vedettes étrangères. À poursuivre sa nord-américanisation, comme l'a déjà souhaitée le Manic ». Et il affirme que la LNAS pourrait facilement remplacer ses « plombiers britanniques » par les meilleurs joueurs d'Amérique du Nord.

Schwartz, comme Millien, précise qu'il « est difficile de se faire une opinion de l'extérieur ». Il est cependant convaincu que la Brasserie Molson ne se retirera pas entièrement du soccer. Au contraire, Molson a besoin du véhicule publicitaire d'été que constitue l'activité et le succès du Manic, à ses deux premières années, a fait la preuve de la pertinence du véhicule. Même que la saison 1983 s'est bien terminée, malgré tout.

La Brasserie Molson s'est déjà engagée à commander l'équipe nationale jusqu'en 1986 et elle ne renoncera pas à ses engagements. Au Québec, elle aurait envisagé au cours des derniers jours la mise sur pied d'une équipe composée de talents locaux. Celle-ci pourrait, entre autres, participer à des rencontres nationales, parfois même internationales, l'été prochain.

Cette équipe, un Manic plus réaliste et moins coûteux, permettrait alors à la Brasserie Molson de capitaliser sur son investissement considérable des trois dernières années. Mieux, ce nouveau Manic la rapprocherait également de la communauté allophone qui n'acceptera pas de gaieté de coeur le retrait du Manic dans la LNAS.

Molson a-t-il d'autre choix? Le Manic s'est taillé une place enviable dans le cœur des allophones et il devra faire amende honorable. Car au-delà des ennemis financiers du circuit, la population indigène — qui consomme davantage de bière — s'est détachée du Manic après le succès inespéré de la première année. Le soccer n'aurait pas encore de racines suffisamment profondes au Québec, dit-on.

Qu'importe, cependant. Le père du Manic, Roger Samson, a répété mercredi que Molson n'hésiterait pas à poursuivre ses activités dans la LNAS « si le circuit était composé de six ou huit équipes solides ».

Mais tel n'est pas le cas. M. McCommon n'aurait pas obtenu de réponses satisfaisantes à ses demandes aux assises de Chicago. Des propriétaires, n'ayant pas déposé de garanties monétaires, auraient même participé à l'assemblée. Quant aux délibérations, le directeur général du Manic, Jacques Burelle, a déjà confié au DEVOIR qu'il s'attendait à plus de sérieux devant l'urgence de la situation.

Devant les évidences de la dernière saison, il est clair et compréhensible que Molson ne pouvait s'engager les yeux fermés dans une LNAS moribonde, presque agonisante. À moins d'un revirement inattendu et improbable, le président de la Brasserie Molson du Québec, Jacques Aillard, annoncera donc la fin du Manic dans la LNAS, cet après-midi à 15 h.

P.S.: Le Manic est mort, vive le soccer. Un exemple: Molson a accordé ces jours derniers sa collaboration à la réalisation des 30 heures du soccer, une compétition qui réunira 800 joueurs, évoluant dans 60 équipes, au Centre Claude-Robillard, les 19 et 20 novembre. Et ce ne serait que le début d'une nouvelle injection dans le soccer québécois.

En deux mots... Déjà 150 personnalités sont inscrites au Tournoi de tennis des célébrités qui aura lieu au Centre Claude-Robillard, les 25, 26 et 27 novembre. Le coût de l'inscription est de \$ 250 et les profits seront versés à l'Hôpital Sainte-Justine et au Montclair Children Hospital pour encourager la recherche sur les maladies infantiles.



Roger Samson

HOCKEY

Ligue Nationale		Les meneurs	
(Partie d'hier non comprises)		b	a pts
Mercredi			
Hartford 5, New Jersey 4	Gretzky, Edm.	15	17 32
Rangers NY 3, Buffalo 3	P. Stastny, Qué.	5	22 27
Pittsburgh 6, Winnipeg 3	Goulet, Qué.	10	16 26
Minnesota 8, Toronto 5	Tanti, Van.	14	10 24
Edmonton 11, Washington 3	Hunter, Qué.	9	15 24
Hier			
Montréal 3, Québec 2	Vaive, Tor.	14	9 23
Boston 9, St-Louis 5	Nicholls, LA.	11	11 22
Los Angeles 6, Philadelphie 5	Perreault, Buf.	8	13 21
Detroit 7, Chicago 4	Sundstrom, Van.	7	13 20
Pittsburgh à Calgary	Larouche, Ran.	10	9 19
Ce soir			
Islanders NY au New Jersey	Dionne, LA.	4	15 19
Vancouver à Washington	Rota, Van.	11	7 18
Toronto à Winnipeg	Kurri, Edm.	9	9 18
	Anderson, Tor.	8	10 18
	Do Maloney, Ran.	6	12 18
	Cloutier, Buf.	8	9 17
	Housley, Bul.	7	10 17
	McKegney, Qué.	7	10 17

Ligue Majeure du Québec		Les meneurs	
(Partie d'hier non comprise)		b	a pts
Mercredi			
Laval 8, Québec 6	Shawinigan 7, St-Jean 2		
Ce soir			
Verdun à Québec	Longueuil à Chicoutimi		
Granby à Drummondville	T.-Rivières à Shawinigan		
Hull à St-Jean			
Les meneurs			
Lemieux, Lav.	38	51	89
Goyette, Lav.	26	41	67
Bisson, Lav.	15	33	48
Gosselin, Qué.	15	33	48
Sillis, Lav.	26	20	46
Lebrun, St-J.	15	28	43
Pigeon, Qué.	11	29	40
Mongeau, Lav.	17	19	36
Rouleau, Lon.	13	23	36
Pellegrin, Lon.	14	21	35
Lefebvre, Qué.	20	14	34

Ligue Collégiale AAA		Les meneurs	
(Un but dans un filet désert)		b	a pts
Ce soir			
St-Jérôme à St-Hyacinthe	St-Laurent à Thetford		
St-Georges à Victoriaville			

LIGUE NATIONALE		Division Clarence Campbell	
Section Charles Adams		pj	g p n
QUEBEC	15	8	6 1
BOSTON	12	8	3 1
BUFFALO	13	6	4 3
MONTREAL	13	6	7 0
HARTFORD	12	5	6 1

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC		Section Robert Lebel	
pj	g p n	bp	bc pts
LAVAL	21	18	3 0
LONGUEUIL	19	11	8 0
SAINT-JEAN	20	11	9 0
HULL	20	8	12 0
GRANBY	20	8	12 0
VERDUN	19	7	11 1

LIGUE COLLÉGIALE AAA		Section Frank Dillo	
pj	g p n	bp	bc pts
DRUMMONDVILLE	20	12	8 0
QUÉBEC	20	12	8 0
SHAWINIGAN	21	9	12 0
CHICOUTIMI	20	7	12 1
TROIS-RIVIÈRES	20	6	14 0

SOMMAIRES

Kings 6, Flyers 5		Red Wings 7, Black Hawks 4	
Première période		Première période	
1-PHILADELPHIE, Rich Sutter 4	1-DETROIT, Duguay 3	1-DETROIT, Duguay 3	1-DETROIT, Duguay 3
Sitter 1:07	Ogrodnick 6:45	2-CHICAGO, O'Callahan 2	2-CHICAGO, O'Callahan 2
2-LOS ANGELES, MacLellan 4	Savard, Larmer 8:58	3-CHICAGO, Sutter 4	3-CHICAGO, Sutter 4
Nicholls 6:18	Lysak, Preston 10:58	4-DETROIT, Zyerman 6	4-DETROIT, Zyerman 6
3-LOS ANGELES, Fox 8	Park, Larson 14:59	5-DETROIT, Zyerman 6	5-DETROIT, Zyerman 6
MacLellan, Hardy 18:28	Penalties — Boldirev, Det. 2:10; Fraser, Chi. majeure, 6:28; Gare, Det. majeure, 6:28; B. Wilson, Chi. 14:34; O'Callahan, Chi. 18:03	6-DETROIT, Zyerman 7	6-DETROIT, Zyerman 7
Penalties — Sinisalo Pha 10:56; Fox LA 11:41; Houston LA, Sitter Pha majeure, mineure 13:10; Holmgren Pha double majeure, Wells LA majeure, mineure 14:33; Barber Pha 17:45	7-DETROIT, Mann 3	7-DETROIT, Mann 3	7-DETROIT, Mann 3
4-LOS ANGELES, MacLellan 5	8-CHICAGO, Lysak 3	8-CHICAGO, Lysak 3	8-CHICAGO, Lysak 3
Nicholls, Hardy 10:21	B. Wilson, Sutter 14:08	9-DETROIT, Duguay 4	9-DETROIT, Duguay 4
5-PHILADELPHIE, Sitter 3	Park, Ogrodnick 16:04	10-DETROIT, Duguay 5	10-DETROIT, Duguay 5
Howe 12:19	Penalties — Ladouceur, Det. 1:40; Johnstone, Det. 12:12; Yaremchuk, Chi. 14:28; Zyerman, Det. 14:58; T. Murray, Chi. 15:36	11-CHICAGO, Savard 10	11-CHICAGO, Savard 10
6-PHILADELPHIE, Kerr 8	12-DETROIT, Duguay 5	12-DETROIT, Duguay 5	12-DETROIT, Duguay 5
MacLellan, Hardy 13:58	Ladouceur, Kiso 9:43	13-DETROIT, Duguay 5	13-DETROIT, Duguay 5
7-PHILADELPHIE, Barber 5	14-DETROIT, Duguay 5	14-DETROIT, Duguay 5	14-DETROIT, Duguay 5
Sinisalo, Crossman 16:51	Penalties — D. Wilson, Chi. 11:1; T. Murray, Chi. 6:29; Kiso, Det. 6:29; B. Wilson, Chi. 8:15; B. Wilson, Chi. mineure majeure, 14:08; Fraser, Chi. 14:08; Barrett, Det. mineure majeure, 14:08; Lambert, Det. 14:08; Fraser, Chi. 16:38; Kiso, Det. 19:16	15-DETROIT, Duguay 5	15-DETROIT, Duguay 5
Penalties — Rustowski LA 1:45; Dionne LA 8:59; Anderson LA 12:59	16-DETROIT, Duguay 5	16-DETROIT, Duguay 5	16-DETROIT, Duguay 5
8-LOS ANGELES, MacLellan 6	17-DETROIT, Duguay 5	17-DETROIT, Duguay 5	17-DETROIT, Duguay 5
Fox, Nicholls 2:42	18-DETROIT, Duguay 5	18-DETROIT, Duguay 5	18-DETROIT, Duguay 5
9-LOS ANGELES, MacLellan 7	19-DETROIT, Duguay 5	19-DETROIT, Duguay 5	19-DETROIT, Duguay 5
Smith 10:29	20-DETROIT, Duguay 5	20-DETROIT, Duguay 5	20-DETROIT, Duguay 5
10-LOS ANGELES, Simmer 8	21-DETROIT, Duguay 5	21-DETROIT, Duguay 5	21-DETROIT, Duguay 5
Houston, Hardy 13:22	22-DETROIT, Duguay 5	22-DETROIT, Duguay 5	22-DETROIT, Duguay 5
11-PHILADELPHIE, Crossman 3	23-DETROIT, Duguay 5	23-DETROIT, Duguay 5	23-DETROIT, Duguay 5
Poulin, Kerr 19:05	24-DETROIT, Duguay 5	24-DETROIT, Duguay 5	24-DETROIT, Duguay 5
Penalties — Aucune	25-DETROIT, Duguay 5	25-DETROIT, Duguay 5	25-DETROIT, Duguay 5
Tirs au but			
Los Angeles, 16	10	8-34	Philadelphie, 11
16	13-40		
Gardiens — Blake, Lessard, Los Angeles; Lindbergh, Philadelphie. Assistance — 16,137.			

FOOTBALL

Ligue Canadienne		Ligue Nationale	
Samedi		Dimanche	
Winnipeg à Toronto	Ottawa en C.-Britannique	Atlanta à N.-Orléans	Buffalo à N.-Angleterre
Dimanche		Lundi	
Hamilton à Montréal	Saskatchewan à Calgary (fin du calendrier régulier)	Giants NY à Detroit	

LIGUE CANADIENNE		Ligue Nationale	
Section Est		Section Ouest	
TORONTO	15	11	4
OTTAWA	15	8	7
MONTREAL	15	5	10
HAMILTON	15	5	10

LIGUE NATIONALE		Conférence Américaine	
Section Est		Section Centrale	
BUFFALO	9	6	3
MIAMI	9	6	3
BALTIMORE	9	5	4
N.-ANGLETERRE	9	4	5
JETS NY	9	4	5

LIGUE NATIONALE		Conférence Nationale	
Section Est		Section Centrale	
DENVER	9	6	3
RAIDERS LA	9	6	3
SEATTLE	9	5	4
KANSAS CITY	9	4	5
SAN DIEGO	9	3	6

LIGUE NATIONALE		Conférence Nationale	
Section Est		Section Centrale	
DALLAS	9	8	1
WASHINGTON	9	7	2
PHILADELPHIE	9	4	5
ST. LOUIS	9	3	5
GIANTS NY	9	2	6

LIGUE NATIONALE		Conférence Nationale	
Section Est		Section Centrale	
MINNESOTA	9	6	3
GREEN BAY	9	4	5
DETROIT	9	4	5
CHICAGO	9	3	6
TAMPA BAY	9	0	9

LIGUE NATIONALE		Conférence Nationale	
Section Est		Section Centrale	
DALLAS	9	6	3
WASHINGTON	9	7	2
PHILADELPHIE	9	4	5
ST. LOUIS	9	3	5
GIANTS NY	9	2	6

LIGUE NATIONALE		Conférence Nationale	
Section Est		Section Centrale	
DALLAS	9	6	3
WASHINGTON	9	7	2
PHILADELPHIE	9	4	5
ST. LOUIS	9	3	5
GIANTS NY	9	2	6

En dépit de la suspension Un juge US permet à Lysiak de jouer

CHICAGO (AP) — Un juge américain a accordé hier une injonction temporaire, permettant à Tom Lysiak, de Black Hawks de Chicago, de jouer au hockey en dépit d'une suspension de 20 matches imposée par un arbitre de la LNH.

Toutefois, Gilbert Stein, avocat et vice-président de la LNH, a laissé entendre que la ligue pourrait, plus tard cette semaine, suspendre Lysiak grâce à un autre règlement qui permet au président de la ligue John Ziegler d'imposer des pénalités « à sa discrétion, pour toute offense commise pendant un match ou immédiatement après ».

La LNH n'a pas tenté d'empêcher Lysiak de jouer contre Detroit hier soir.

Lysiak avait d'abord été pénalisé selon un règlement adopté en vue de la protection des officiels de la ligue parce qu'il avait renversé un juge de lignes pendant un match contre Hartford dimanche.

« Le président de la LNH a toujours l'autorité d'invoquer un autre règlement », a dit Stein à la suite d'une rencontre urgente jeudi devant le juge George Higgins.

L'audience s'est terminée moins d'une heure et demie avant le match Chicago à Detroit dans ce qui aurait été la première partie de suspension écopée par Lysiak.

Lysiak n'a pas assisté à l'audience, qui a débuté peu après que sa poursuite eut été intentée hier.

Stein a dit qu'on aurait pu invoquer un autre règlement avant le match à Detroit.

« Je suis simplement ici pour défendre les règlements de la ligue, a dit Stein. Le président devra prendre la décision appropriée ».

Stein a ajouté que le règlement serait invoqué par le vice-président délégué Brian O'Neill, qui était à Montréal hier. Il a précisé que d'autres joueurs avaient déjà été pénalisés selon le règlement 34a.

Le règlement cité par Stein est titré dans le livre des règlements de la LNH, Discipline supplémentaire.

Elle se lit en partie comme suit: « En plus des amendes automatiques et suspensions imposées selon les règlements, le président peut, à sa discrétion, enquêter sur tout incident qui survient, dans un match et peut imposer des amendes ou suspensions additionnelles pour toute offense commise pendant le match ou immédiatement après par un joueur, un soigneur, un gérant, un entraîneur et dirigeant d'équipe que cette offense ait déjà été punie ou non par l'arbitre ».

En plus d'une injonction temporaire pour empêcher la LNH d'imposer sa suspension, Lysiak a demandé à la cour d'empêcher également la LNH de

Nous regrettons sincèrement que votre supermarché Steinberg soit fermé aujourd'hui.

Cher Client, Chère Cliente,

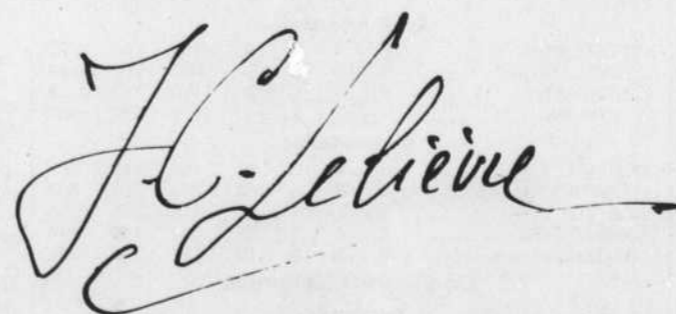
Notre objectif a toujours été d'offrir ce qu'il y a de mieux à nos clients comme à nos employés. C'est pourquoi nous regrettons vivement les contretemps que la fermeture de nos magasins peut vous causer.

Nous sommes fiers de dire que pendant de nombreuses années, nous avons pu assurer à nos employés une rémunération supérieure à celle qu'offraient toutes les autres grandes chaînes d'alimentation en Amérique du Nord, tout en maintenant nos prix aussi bas, et souvent plus bas, que ceux de nos concurrents. Maintenant que les temps sont durs, nous pensons avoir gagné le droit de demander la compréhension et la collaboration de nos employés et du syndicat.

Dans les présentes négociations, Steinberg offre encore de meilleurs salaires et de meilleurs avantages sociaux que les autres supermarchés concurrents. Malheureusement, nos offres n'ont pas été acceptées.

Des milliers de familles québécoises ont appris à compter sur Steinberg. Soyez assurés que nous faisons tous les efforts possibles pour poursuivre cette tradition vieille de 66 ans.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous espérons avoir le plaisir de vous servir à nouveau très bientôt.



Jean-Claude Lelièvre
Vice-président
Régie des magasins
Division du Québec